This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

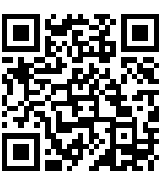

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

WISCONSIN ACADEMY
OF
SCIENCES ARTS AND LE

ARRAS
Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur.

M. D. CCCCXIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XLIV.

ARRAS
Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur.

M. D. CCCCXIII.

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs
des travaux inserés dans les volumes de ses Mémoires
la responsabilité de ses opinions,
tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

I

LECTURES

Faites dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER ET CANAUX

EN FRANCE ET EN BELGIQUE

d'après des Prévisions de 1845 et à l'Heure actuelle

PAR

M. E. PLOCQ

Membre résidant

Dans un ouvrage couronné par la Société d'économie politique de Paris en 1908, M. Georges de Nouvion a étudié les travaux de Charles Coquelin, né à Dunkerque en 1802 et mort à Paris en 1852.

Les juristes de notre région ont gardé le souvenir de son frère puiné, Edouard Coquelin, qui, après s'être démis des fonctions qu'il occupait dans la magistrature en 1851, plaida aux barreaux de Saint-Omer et de Douai jusqu'en 1877 où M. Dufaure le nomma Juge au tribunal de Lille. Charles Coquelin était un homme du Nord qui n'oublia jamais sa petite patrie dans ses travaux sur le développement de la fortune mobilière et industrielle de la France. Il fut un collaborateur de la première heure des Say, des Molinari, des Adam Smith et des Michel Chevalier.

Horace Say, annonçant sa mort à la Société des Economistes, rendait hommage à l'homme au cœur droit, aux

Digitized by Google

convictions profondes, qui savait revêtir sa pensée d'une forme élégante et précise.

« Le temps lui a manqué pour remplir ses destinées. Il est de ceux dont les travaux sont tombés dans l'oubli et dont on peut dire que les générations qui les ont suivis ne savent pas toujours qu'elles leur sont redevables de quelque reconnaissance pour les progrès dont ils sont les initiateurs ».

M. de Nouvion a surtout étudié ses travaux sur la liberté du commerce et des banques. Il a, de plus, donné une bibliographie complète de ses œuvres. Nous y avons trouvé l'indication d'une étude sur les canaux et les chemins de fer, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1845. Elle porte en sous-titre : *Rivalité actuelle des Chemins de fer et des Voies navigables en France, en Angleterre et en Belgique.*

Nous nous proposons d'analyser cette étude qui, appuyée de l'autorité des ingénieurs du temps, les Collignon, les Cordier, établit à grands traits la situation à l'origine. Nous essayerons d'indiquer, en quelques lignes, la situation actuelle, sans oublier que nous ne pouvons que citer quelques chiffres et en renvoyant, pour une étude détaillée, aux travaux des Picard, des Colson, des Noblemaire et des Sartiaux.

Tous les principes de 1845 sur la situation des voies ferrées et des voies navigables sont condensés dans les lignes suivantes que nous copions intégralement :

« Les chemins de fer, ainsi que le disait fort bien un ministre belge, l'emportent sur les voies navigables par leurs qualités générales comme moyens de transport et puisqu'ils peuvent transporter à la fois, et dans des conditions plus ou moins satisfaisantes, les personnes et les choses, les marchandises légères et les marchandises lourdes, tandis que les voies navigables ne sont guère utiles ou convenables que pour le transport de ces dernières. C'est là une vérité généralement admise qui n'a pas été, à notre connaissance, niée. Il s'agit seulement de savoir si, dans l'emploi de leurs

Digitized by Google

facilités spéciales qui consistent à transporter économiquement les matières pesantes, les voies navigables ne l'emportent pas sur les voies rivales ».

En 1845, rappelons-le, il y avait des lignes importantes en Belgique et en Angleterre. En France, il n'y avait guère en exploitation que les lignes à voyageurs de Versailles et de Saint-Germain et le chemin de fer houiller du bassin de Saint-Etienne. Des lignes capitales étaient en construction. Dans le nombre, citons les lignes de Paris à Lyon, de Paris à Lille, à Dunkerque, et à la frontière belge, par Valenciennes. On était dans toute la fièvre boursière et parlementaire des nouvelles concessions.

Ceci dit, nous laissons la parole à notre auteur dont nous ne faisons que résumer les théories sans discussion ni appréciation.

Il combat d'abord ce cri sauvage : supprimons les canaux pour établir des chemins de fer dans leur lit.

La vitesse de transport des marchandises est estimée à 4 kilomètres à l'heure sur le canal et à 16 kilomètres sur la voie ferrée, un cheval pouvant tirer dans ces conditions 48 tonnes sur l'eau et 3 tonnes 50 sur le rail.

Le prix payé par la marchandise comprend deux éléments distincts : le péage, représentant la charge des capitaux engagés dans la construction, et le prix de transport représentant les frais de traction. Il n'était pas encore question de canaux sans péage, c'est-à-dire de canaux pour lesquels le péage est payé par la collectivité sous la forme de l'impôt. Le chemin de fer se justifie au point de vue péage, là où la circulation des marchandises est bornée, parce que la charge de fixe du péage peut se répartir sur les marchandises et les voyageurs, le canal reprenant tous ses avantages là où la circulation est assez active pour permettre de répartir la charge sur un grand nombre d'unités de marchandises. En 1844, sur la ligne de Lyon à St-Etienne, le chiffre des tonnes transportées s'est élevé à 4.400 tonnes par kilomètre,

Digitized by Google

ce chemin de fer transportant de la houille à parcours entier et sa longueur étant de 160 kilomètres.

En examinant les tarifs des chemins de fer, on trouve qu'il existe en Angleterre des Compagnies qui ont pu abaisser leurs tarifs pour la houille à 0 fr. 065 par kilomètre, ce prix étant applicable à cette seule marchandise, qui est la plus commode pour la manutention et la plus favorable à l'exploitation économique des chemins de fer. Pour toutes les autres marchandises, les tarifs sont maintenus plus haut, 9 centimes pour la fonte, 10 à 12 centimes pour les autres marchandises. La moyenne du prix de transport par chemin de fer ne peut donc être fixée à moins de 0 fr. 08 par kilomètre, ce prix minimum ne pouvant du reste s'appliquer qu'à l'Angleterre. Si, dans ce pays, l'établissement des chemins de fer coûte plus cher qu'ailleurs, l'exploitation en est plus économique, tant parce que les lignes y sont construites suivant les données les plus rigoureuses de l'art que parce que le charbon, le fer et la fonte, la construction et la réparation des appareils mécaniques y sont à plus bas prix que dans le reste de l'Europe.

Si l'on passe aux chemins de fer belges, on trouve des prix plus élevés.

Aux courtes distances....	0 fr. 10	0 fr. 16	0 fr. 20
Au delà de 30 kilomètres .	0 fr. 084	0 fr. 12	0 fr. 16

par tonne kilométrique, suivant la nature des marchandises. Le plus bas prix du tarif belge est de 0 fr. 084, étant bien entendu qu'il ne s'agit que de chargements d'au moins 4.000 kilos. Il est fait une remise de 10 % pour les chargements de 20 wagons. La remise est de 20 % pour la houille et la fonte de fer à transporter à 80 kilomètres et plus et de 30 % pour l'exportation. De tels prix ne sont pas rémunérateurs, la dépense réelle étant au moins de 0 fr. 09 par kilomètre.

En France, le service ne saurait, toutes circonstances égales d'ailleurs, s'effectuer dans des conditions analogues.

Digitized by Google

La Compagnie de Saint-Etienne estime son prix de revient à 0 fr. 08, non compris l'intérêt du matériel roulant. Ce prix paraît excessivement bas et ne peut être admis qu'en se rappellant que ce chemin de fer transporte 600.000 tonnes de houille sur un trafic de 650.000 tonnes. La ligne traverse le bassin houiller dans toute son étendue et est en contact avec les mines par de petits embranchements. Nul chemin de fer en France ne peut prétendre à de tels avantages.

Tout bien considéré, la dépense effective sur les chemins de fer français ne s'éloigne pas beaucoup de 0 fr. 10 centimes en moyenne. Ainsi il faut admettre, déduction faite du péage, les prix suivants par tonne et par kilomètre :

En Angleterre, sur les chemins de fer houillers, 0 fr. 07.

En Belgique, 0 fr. 08 pour l'ensemble du réseau.

En France, 0 fr. 09, ou plutôt 0 fr. 10,

Le péage, non compris dans ces chiffres, peut s'élever, pour le chemin de fer de Saint-Etienne, à environ 0 fr. 03 centimes par tonne kilométrique. L'intérêt de la mise de fonds et de l'entretien de la voie exige environ 20.000 francs par kilomètre pour le chemin de fer et 12.000 francs pour le canal.

Les prix totaux de transport et péage par voie d'eau sont:

De la frontière belge à Paris 0 fr. 0399.

De Dunkerque à Paris 0 fr. 048.

De Lyon à Paris par le canal de Bourgogne 0 fr. 0541.

Par le canal du Centre et le canal latéral 0 fr. 0841.

Ces prix comprennent les prix de transport et le péage qui, sur les canaux, prend le nom de droit de navigation.

Dans les prix indiqués, les droits de navigation varient de 0 fr. 0175 sur les canaux du Nord à 0 fr. 0516 sur le canal du Centre et les prix de transport de 0 fr. 024 à 0 fr. 036 sur les mêmes voies. Les variations considérables des droits de navigation proviennent des parcours plus ou moins longs sur les rivières où ces droits n'existent pas ou sur les canaux concédés. Les frais de transport varient suivant les difficultés

Digitized by Google

de la route. Sur l'Yonne, par exemple, il faut alléger les marchandises venant du canal de Bourgogne. Les marchandises venant du Nord rencontrent de grandes difficultés sur la Seine.

Il est certain que les conditions des transports par voie d'eau et par chemin de fer s'amélioreront, mais les données positives que la pratique fournit nous donnent pour les frais de transport de la tonne kilométrique 0 fr. 02 sur les canaux et 0 fr. 09 à 0 fr. 10 sur les chemins de fer.

La supériorité des voies navigables n'est pas moindre, en ce qui concerne les frais accessoires. Les voies navigables entrent dans les villes et les parcourent souvent dans leur longueur. Au sein des villes, les établissements industriels qui ont à expédier ou à recevoir des marchandises pesantes affectionnent les bords des voies d'eau et viennent s'y établir de préférence. Ils y trouvent à la fois l'eau dont ils ont besoin et une grande facilité pour la réception des marchandises. A l'extérieur des villes, les voies d'eau attirent les populations et les usines, non seulement à cause de la facilité des transports, mais parce que ce sont pour les populations des réservoirs d'eau nécessaires à elles-mêmes aussi bien qu'aux usines. Un industriel peut établir son usine à portée d'une voie d'eau naturelle ou artificielle partout où ses convenances l'exigent. Le chemin de fer n'est pas abordable ouvertement, directement, car c'est une nécessité du service que les stations soient closes et que les étrangers n'y puissent faire leurs affaires qu'en passant par la filière des bureaux. Nous voyons aujourd'hui un grand nombre de villes insister et payer cher pour que les lignes de chemin de fer pénètrent dans leur enceinte. Telle est par exemple la ville de Lille qui paraît tenir à cette faveur d'une façon particulière bien qu'elle étouffe dans ses remparts. Au point de vue des voyageurs, il n'y a rien à dire, si ce n'est qu'on paiera cher un avantage mince. Il est à présumer que tôt ou tard les chemins de fer seront forcés d'établir leurs gares au dehors

Digitized by Google

des villes. Un chemin de fer ne peut avoir qu'une seule gare ou un seul point abordable au même centre industriel. La gare d'eau se prolonge, au contraire, sur une étendue considérable. Elle est indéfinie. Ces avantages ne sont pas les seuls. Examinons ce qui se passe dans un port comme Dunkerque, où le chemin de fer ne pénètre pas encore. D'une seule marée, il rentre à Dunkerque de 40 à 50 navires comportant 200 à 250 tonnes chacun. Les 10.000 tonnes que fournissent ces navires sont expédiées dans les 10 jours qui suivent le commencement des déchargements. Outre la difficulté de fournir des wagons pour ces expéditions, il resterait l'impossibilité à chaque destinataire de fournir des magasins assez vastes pour loger une aussi grande quantité de marchandises, tandis qu'en expédiant par bélandres bien couvertes, la marchandise est logée, le propriétaire n'a nullement à s'en inquiéter. Pendant tout le temps du parcours, il peut chercher à la vendre, il peut, moyennant une indemnité minime de quelques francs, la laisser à bord du bateau après l'arrivée à destination, tandis que le chemin de fer nous la livre dans les 24 heures. Il le voudrait, qu'il ne pourrait pas garder notre marchandise. Pour les marchandises autres que celles de consommation ordinaire, à prix égal de transport, les bélandres ont toujours la préférence.

Par rapport au coût du transport, les voies navigables ont une supériorité bien décidée qui est encore augmentée par l'élévation des frais accessoires. Le transport par tonne de Dunkerque à Paris, pour une distance de 475 kilomètres, s'élève à 20 francs par tonne ou, péage déduit, à 12 fr. 50 par tonne. La distance par chemin de fer sera de 320 kilomètres en admettant construite la ligne de Fampoux récemment votée. Supposons que le chemin de fer puisse effectuer le transport à 0 fr. 10, péage déduit, le prix du transport sera encore de 32 francs par tonne. Par ce qui se passe en Angleterre, on voit que les concessionnaires des canaux ont par eux-mêmes un immense avantage, sans avoir à envi-

Digitized by Google

sager la suppression du péage rémunérateur du capital engagé.

Pour que la concurrence des chemins de fer affecte véritablement la batellerie d'une manière durable, pour qu'elle rende la circulation sur les canaux onéreuse à ceux qui l'entreprennent, il ne suffit pas qu'elle s'attaque aux tarifs actuels de la navigation, tels qu'ils sont généralement établis avec la surcharge du péage, il faut encore qu'après suppression de tout péage elle en vienne à affecter le prix du transport primitif. C'est alors seulement que le chemin de fer et la batellerie se trouveront face à face. Dans l'état actuel, les chemins de fer sont tellement loin de cette limite, il y a entre leurs prix et ceux de la batellerie une distance si grande qu'il est presque ridicule de penser qu'on parvienne à la franchir.

Dans tout ce qui précède, nous le répétons, nous n'avons fait que résumer le travail de l'auteur, en employant à dessein ses expressions mêmes.

La situation économique des voies de transport ayant ainsi été exposée pour 1845, nous allons examiner rapidement ce qu'elle est devenue au commencement du XX^{e} siècle, en écartant soigneusement toute question de doctrine et en nous bornant à une simple constatation des faits dans le Nord de la France. Ecartons tout d'abord pour la voie d'eau la question du péage représentatif du service du capital engagé et des frais d'entretien de la voie considérée. A l'exception du canal de la Sambre, tous nos canaux ont été rachetés par l'Etat qui ne réclame, de ce chef, aucun droit. Il n'y a plus en ce moment, en général, de frais de péage pour les voies d'eau. On doit cependant établir certains droits sur le canal du Nord, représentant les frais d'intérêt et d'amortissement des sommes avancées à l'Etat par diverses collectivités. Les frais de péage existent, au contraire, sur les chemins de fer exploités par l'Etat ou les Compagnies. Ceci revient à dire qu'en général sur voies d'eau c'est l'ensemble des citoyens

Digitized by Google

qui paie les dépenses d'entretien et de premier établissement sous la forme d'impôts, tandis que sur les chemins de fer c'est la chose transportée qui paie ces frais. Il faut toutefois noter que l'impôt intervient aussi pour le paiement des charges résultant des subventions en travaux ou en capital or des garanties d'intérêts consenties aux voies ferrées d'intérêt général ou local. Nous notons les faits au passage sans discuter, bien entendu, leur modalité ou leur raison d'être.

L'idée de la voie ferrée inférieure à la voie d'eau provenant de ce que l'usine peut aller se mettre sur le canal ou sur la rivière et éviter ainsi tous frais inutiles a disparu.

La voie ferrée a montré toute sa souplesse. Rappelons avec M. Demangeon, dans son beau livre sur la Plaine de Picardie, que, dans nos pays, elle a, par de nombreuses lignes d'intérêt local, permis la mise en valeur de bien des terres dépourvues de cours d'eau.

Partout, grâce au système des embranchements particuliers, elle va se mettre à la disposition de l'industrie, que ce soit dans les stations ou hors des stations.

En 1910, il y avait plus de 1.200 de ces embranchements sur le seul réseau du Nord. Ils se détachent de la voie ferrée, soit dans les gares soit en pleine voie. A Lille, à Arras, à Cambrai, à Douai et dans bien d'autres villes, nous avons vu des voies mères se détacher de la voie principale, l'encercler ou la traverser de part en part, de façon à desservir des gares annexes ou à devenir l'amorce d'embranchements particuliers. En plus du grand réseau, un seul département, comme le Pas-de-Calais, a un réseau secondaire de plus de 300 kilomètres et en fait étudier bien davantage. Sur des lignes de ce genre, nous avons vu non seulement des embranchements particuliers à demeure, mais même des voies mobiles allant desservir un champ, puis un autre. Tout cela est bien loin des prévisions de notre auteur. Personne ne pouvait se douter alors de ce que deviendraient les voies

Digitized by Google

ferrées, condamnées à mort par un illustre homme d'état qui a vécu assez pour les utiliser lui-même au ravitaillement de Paris, alors qu'en 1871 il entreprenait la tâche si difficile de la libération du territoire.

Ce n'est plus que sur les réseaux secondaires que l'on trouve les prix prévus autrefois pour les grands réseaux. Sur les dernières lignes de ce genre construites dans nos régions, on trouve des tarifs à 0 fr. 06 par tonne kilométrique par wagon complet, et des tarifs moindres pour les produits du sol et les matériaux d'empierrement transportés à distance un peu longue.

Quant aux grands réseaux, leur condition est tout autre. Sur le réseau du Nord, en 1910, le tarif moyen par tonne kilométrique a été en moyenne générale de 0 fr. 03654, soit 0 fr. 02683 pour la houille et le coke et 0 fr. 03654 pour les autres marchandises. Le tonnage total a été de 42 millions de tonnes kilométriques réparties en 16 millions de tonnes de houille et 25 millions de tonnes de marchandises ordinaires. Ce tonnage représente 15.000 tonnes par kilomètre pour l'ensemble du réseau, alors qu'en 1845 le chiffre de 4.000 tonnes s'appliquant à un chemin de fer houiller paraissait énorme. Il serait assez difficile de donner des chiffres du trafic des ports de mer et des lignes houillères en le rapportant au kilomètre-année. Ces chiffres seraient du reste sans intérêt, l'intensité du trafic varie d'une époque de l'année à l'autre et des chiffres globaux ne donnent pas l'idée de l'effort maximum à un moment donné. Il nous suffira de donner quelques chiffres particuliers.

L'ensemble des gares houillères expédie certaines journées 70.000 tonnes, et Lens seul en expédie 13.000 tonnes. Le port de Dunkerque expédie par fer jusqu'à 12.000 tonnes, alors qu'en 1845 on jugeait difficile d'en expédier 10.000 en dix jours.

Tout a crû dans une proportion dont nos anciens du milieu du siècle dernier ne pouvaient avoir l'idée. Les chiffres du

Digitized by Google

chemin de fer ont été indiqués. Le canal de la Sensée, qui est la voie d'eau la plus fréquentée de nos environs, nous donne les résultats suivants :

1844..... 173.000 tonnes.
1900..... 3.541.000 tonnes.
1910..... 4.662.000 tonnes.

Ainsi, malgré le prodigieux développement du chemin de fer, le canal voit son trafic devenir vingt fois plus grand et augmenter encore de 20 % dans les dix années suivantes. Le trafic du port de Dunkerque, qui était de 180.000 tonnes en 1848, atteint 1.230.000 tonnes en 1900 et 3.162.000 tonnes en 1910.

Tout ce mouvement est la conséquence du développement industriel de notre région. Nous avons à nos portes de riches gisements de houille dont l'extraction n'a pas encore atteint son maximum. La houille donne la force à toutes les industries dans les pays qui n'ont pas de chutes d'eau. Les chiffres de l'extraction à l'origine, avant la guerre et actuellement, donneront une idée suffisamment exacte de toutes les industries.

La production de la houille a été :

1853..... 1.393.000 tonnes.
1869..... 4.336.000 tonnes.
1911..... 28.152.000 tonnes.

Nous ne reprocherons pas à notre auteur de n'avoir pas prévu à soixante ans de distance. Plus les outils et les méthodes de travail scientifiques et industriels se perfectionnent, plus la prévision est difficile dans les domaines économiques et techniques.

Il ne peut entrer dans le cadre de cette note de faire même un résumé des changements qu'ont apporté dans le régime des transports les progrès de la technique contemporaine.

Contentons-nous d'énumérer quelques faits saillants. En 1845, l'électricité était à peine connue comme agent de correspondance. Les premières lignes de chemin de fer n'avaient même pas de télégraphe électrique. On ne pouvait

Digitized by Google

prévoir le rôle qu'elle jouerait dans la signalisation qui permet d'expédier des trains à bref intervalle et a ainsi augmenté considérablement la capacité des lignes. On ne pouvait prévoir le rôle qu'elle aurait comme agent d'éclairage et de transmission des forces. Elle a permis la construction des grands tunnels, leur éclairage, la traction des trains, et a ainsi facilité la construction des chemins de fer et des canaux ainsi que leur exploitation. Un exemple, entre mille, donnera la mesure de son utilité. Elle a permis de considérer comme une entreprise pratique la construction d'un tunnel sous la Manche ayant une longueur de plus de 35 kilomètres en résolvant les problèmes de perforation, d'éclairage et de traction, tant des trains de l'exploitation que de ceux d'évacuation des déblais.

En 1845, on n'employait que le fer et non l'acier pour les rails, les machines et les wagons. Il n'était permis que d'employer les basses pressions pour les chaudières des locomotives. On ne pouvait prévoir que les navires de 250 à 300 tonnes desservant Dunkerque seraient remplacés par des cargos en acier de 6.000 tonnes et plus.

Si, en 1829, la *Fusée* pesant 4 tonnes en remorquait 12, en 1845, la locomotive à trois essieus de Stephenson n'en remorquait pas plus de 80. La vapeur n'y dépassait pas la pression de huit atmosphères. L'emploi de l'acier, les études sur l'utilisation de la vapeur ont permis d'avoir des machines de marchandises de 100 tonnes remorquant en palier des trains de 900 tonnes. On envisage l'emploi de machines devant remorquer 1.500 tonnes.

Réfléchissons aux idées de notre auteur. Celles que nous avons maintenant paraîtront enfantines dans soixante ans. Savants et techniciens, soyons modestes et rappelons-nous que le philosophe seul a raison dans sa recherche de la vérité qui, chaque jour, change d'aspect pour nos moyens imparfaits d'observation et d'utilisation des forces naturelles.

Digitized by Google

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

PAR

M. Alphonse TIERNY

Membre résidant.

La recherche de la paternité est interdite, disait dans son laconisme tranchant l'article 340 du code civil.

Tous ceux qui ont quelque peu suivi le mouvement des idées vers la fin du siècle dernier, se rappellent les nombreux assauts qui ont été dirigés contre cette prohibition brutale et les attaques tantôt passionnées, tantôt savantes qu'elle a rencontrées, dans la presse, dans la littérature, dans les milieux scientifiques, chez tous ceux, en un mot, qui reflètent ou qui dirigent l'opinion.

Eh bien ! il a vécu ce fameux article 340 : une loi promulguée ces jours derniers est venue l'effacer de nos codes ou plutôt lui substituer d'autres dispositions moins rigides.

Et, chose apparemment surprenante, cette abrogation si impérieusement réclamée depuis longtemps, est passée inaperçue. Elle a été votée sans éclat ; on en a fort peu parlé, et la nouvelle législation, qui vient de prendre naissance, sur une matière importante, ne sera connue de beaucoup de personnes qu'à la longue et par l'usage qui en sera fait.

Si l'on y réfléchit, cela s'explique. Les adversaires de la prohibition avaient depuis longtemps gagné la partie. Il ne

Digitized by Google

restait plus qu'à mettre leurs idées au point pour les transformer en une loi. Les parlementaires s'y sont employés, le travail s'est opéré lentement, dans le mystère des commissions ; et quand on se fut mis d'accord sur un texte, on le soumit à l'approbation des Chambres. Le principe de l'abolition ne rencontrant pas d'adversaires, le projet fut voté sans objection.

Ceci fait qu'une idée, pour laquelle tant de lances ont été naguère rompues, remporte aujourd'hui la victoire sans combat et sans bruit.

Autre raison, qui pourrait expliquer ce succès facile : la loi nouvelle est une loi transactionnelle. On ne peut, à la vérité, qu'approuver ce caractère, car dans une matière aussi délicate, où se trouvent en jeu des intérêts contraires, également respectables, le devoir du législateur est évidemment de faire œuvre de conciliation et de trouver le juste milieu.

On a reproché à l'ancien régime d'avoir donné des facilités excessives à la recherche de la paternité. On a beaucoup exagéré et surtout beaucoup trop généralisé ce reproche. N'oublions pas qu'avant la Révolution, la loi était presque toujours la résultante de la coutume et de la jurisprudence et que celles-ci variaient suivant les provinces. La déclaration de la mère n'était pas admise aveuglément, comme on l'a prétendu. On ne lui donnait qu'une valeur provisoire, restreinte aux besoins de l'enfant pendant la durée de l'instance, et l'on exigeait d'autres preuves le jour où il s'agissait de juger sur la paternité.

Il semble cependant que ces procès, inspirés souvent par l'esprit de lucre, qui ne trouvaient dans la loi aucune limite et où le pouvoir d'appréciation du juge était souverain, donnèrent lieu à de nombreux abus. L'intransigeance des rédacteurs du code dans leur prohibition a dû être inspirée par le souvenir de ces abus. Voulant réagir contre un excès, ils sont, comme cela arrive trop souvent, tombés dans l'excès contraire.

Digitized by Google

Ils n'admettent d'exception à leur défense que dans le cas d'*enlèvement,* de rapt, comme on le disait autrefois dans un langage plus énergique. Heureusement, les tribunaux, qui s'entendent merveilleusement à assouplir les lois, — nous le verrons encore mieux tout à l'heure — firent rendre à cette expression toute l'élasticité qu'elle pouvait comporter. Ils se dirent que si l'enlèvement, comme le rapt son ancêtre, implique la violence, la violence peut quelquefois être subie de très bonne grâce, que, suivant une expression consacrée, on se laisse même parfois faire une *douce violence.* Aussi fut-il aisément admis que l'enlèvement ne supposait pas nécessairement une voie de fait et qu'il pouvait s'exercer simplement par la séduction.

Cette jurisprudence — dont je me garderais de médire — me fait songer malgré moi à ce passage des *Romanesques* où je ne sais plus quel personnage énumère les nombreuses variétés d'enlèvements, avec leurs mises en scène tarifées, suivant le prix qu'on veut y mettre.

Passons. L'enlèvement, même avec la conception élargie qu'on en donne au Palais, ne sera jamais qu'une exception dans la vie réelle. Aussi, les tribunaux n'ont-ils eu que de rares occasions d'appliquer la disposition de la loi qui s'y rapporte.

* * *

En dehors de cette hypothèse romanesque, n'y avait-il donc aucun recours pour la fille séduite et abusée, et devait-elle se résigner à traîner son humiliation et son fardeau pendant que le séducteur, libre de tout souci, exempt de toute responsabilité, pourrait aller ailleurs chercher d'autres conquêtes ?

Si nous nous contentions de lire l'article 340, nous serions bien tentés de croire qu'il en était ainsi et que la loi n'avait qu'un visage de bronze vis-à-vis des angoisses et de la détresse de la « pauvre âme ». Mais les magistrats ont fait

Digitized by Google

ce qu'ils ont pu – on serait même tenté de dire : plus qu'ils ne pouvaient — pour rendre cette loi plus humaine et plus pitoyable. Ils s'y sont employés avec une remarquable ingéniosité. Leur travail est même des plus intéressants à suivre : il nous montre comment, tout en ayant l'air de respecter un principe, il est possible, à l'aide de distinctions subtiles, d'en éluder, au moins partiellement, les conséquences.

Voici le raisonnement qui présida à l'évolution de la jurisprudence : la recherche de la paternité est interdite, c'est entendu, aussi nous garderons-nous d'intervenir dans une question d'état-civil, dont la loi nous défend de connaître. Mais, en dehors du fait de la paternité, il reste la séduction exercée vis-à-vis d'une fille et qui a déterminé sa chute, séduction mise en œuvre parfois à l'aide de procédés déloyaux, de promesses mensongères, d'un abus d'autorité. Cet ensemble de circonstances constitue une faute de la part du séducteur et un préjudice pour la fille séduite, d'où naît l'obligation, pour celui qui a commis la faute, d'en réparer les conséquences.

Mais la principale conséquence de la faute, c'est l'enfant, c'est aussi celle qui sera le plus facilement appréciable pour la fixation de la réparation pécuniaire. Le tribunal devra donc implicitement attribuer aux séducteurs la paternité de l'enfant. Que devient alors le principe de l'article 340 ? Cette difficulté a fait reculer certains tribunaux qui, dans les termes de leurs jugements, tout au moins se sont refusés à faire mention de l'enfant, fixant les dommages-intérêts sans se prononcer sur les divers éléments du préjudice causé.

Mais la jurisprudence va généralement plus loin. Elle met l'entretien de l'enfant à la charge du séducteur, non pas parce qu'il est son fils, mais parce qu'il est la conséquence de sa faute. Le juge ne statue pas sur une question de paternité, il ne change rien à l'état-civil de l'enfant. Il ne tranche qu'une question de dommages-intérêts

* * *

Digitized by Google

La principale innovation de la loi nouvelle est précisément de donner aux tribunaux la connaissance de cette question, autrefois réservée. Elle est importante, on le conçoit. Car, si les tribunaux, par leurs distinctions subtiles, avaient réussi à rendre la loi plus humaine, à dépouiller l'article 340 d'une partie des effets qu'une application plus stricte et plus littérale lui aurait fait produire, l'état-civil n'en restait pas moins intangible. Il pouvait résulter d'une manière très claire et très logique des termes d'un jugement que X... était le père de Z... ; mais, légalement, au point de vue de l'état-civil et des droits qui en découlent, ces deux êtres étaient étrangers l'un à l'autre.

Maintenant, il n'en sera plus ainsi. La fille séduite, au lieu de demander simplement une réparation pécuniaire à celui qui, ayant abusé de sa faiblesse ou de sa crédulité, l'aura rendue mère, pourra faire reconnaître judiciairement la paternité de ce dernier.

L'exercice de ce droit appartiendra à l'enfant lui-même, quand il aura atteint sa majorité.

Mais ces actions en recherche de la paternité ne sont admises qu'avec une certaine réserve. La loi, comme il est dit plus haut, est une loi transactionnelle, qui tient compte de tous les intérêts légitimes et ne procède qu'avec prudence.

La recherche de la paternité sera tout d'abord admise dans les différents cas où la jurisprudence admettait jusqu'ici l'action en dommages-intérêts pour cause de séduction, c'est-à-dire quand la séduction aura été accomplie à l'aide de manœuvres dolosives, abus d'autorité, promesses de mariage. Ces promesses ne pourront être établies que s'il existe un commencement de preuve par écrit émanant du prétendu père.

L'action sera encore recevable s'il existe un écrit de ce prétendu père, d'où résulte un aveu non équivoque de paternité, en cas de concubinage notoire entre la mère et le prétendu père, et enfin si ce dernier a pourvu ou participé à

Digitized by Google

l'entretien et à l'éducation de l'enfant en qualité de père.

D'autre part, le législateur écarte l'action en cas d'inconduite notoire de la mère, ou si elle a eu commerce avec un autre individu, ou enfin, si, de diverses circonstances, résulte pour le prétendu père, l'impossibilité matérielle d'être le père de l'enfant.

Des dispositions pénales sont enfin prises contre ceux qui intenteraient l'action de mauvaise foi et aussi contre les journalistes qui publieraient les débats relatifs aux procès de cette nature. On ne peut qu'y applaudir.

En résumé, dans son œuvre de réformation, le législateur avait à choisir entre deux méthodes : l'une consistait à mettre au-dessus de toute autre considération l'intérêt de l'enfant, et par conséquent à chercher avant tout à lui reconnaître un père, quelles qu'aient été les circonstances dans lesquelles se sont nouées les relations de la mère avec le père prétendu. C'est de cette préoccupation que semble s'être inspiré notre ancien droit. N'oublions pas qu'avant la Révolution les droits de l'enfant naturel se réduisaient à une simple créance alimentaire. L'adoption de cette méthode présentait donc alors moins d'inconvénient.

L'autre méthode était, en restreignant à de sages limites la recherche de la paternité, de prévenir les abus qu'une législation trop libérale n'aurait pas manqué de faire naître, en encourageant les filles à se faire, à leur tour, trop facilement séductrices.

C'est à ce dernier système que se sont rangés les auteurs de la loi ; c'est assurément le moins dangereux, le plus équitable et le plus compatible avec l'état actuel de notre droit.

Digitized by Google

LES PRINCIPAUX TROUVÈRES

du XIII[e] siècle

PAR

M. François BLONDEL

Secrétaire-adjoint.

Le XIII[e] siècle a été l'âge d'or de la *ménestrandie* dans le nord de la France et en particulier à Arras ; et cependant, avouons-le, nous sommes assez peu instruits à Arras même sur la vie et les œuvres des trouvères arrageois, qui occupent la place d'honneur dans ce brillant cycle poétique.

M. Lecesne, dans son « Histoire d'Arras », si fournie de détails sur la vie échevinale, consacre à peine une page à nos trouvères en citant uniquement Bodel et Adam de la Halle.

Les « Mémoires » publiés par notre Académie depuis près d'un siècle constituent, d'autre part, une source de renseignements aussi variés que précieux sur tout ce qui intéresse l'histoire artésienne ; et néanmoins c'est une décevante surprise qu'ils réservent à celui qui entreprend d'y chercher des renseignements sur nos vieux poètes et sur leur part contributive à l'histoire littéraire de la France : quelques notes, bien incomplètes et souvent erronées, sur Jean Bodel et Adam de la Halle, rédigées en 1839 par Madame Clément-Hémery ; une brève conférence sur le *Puy d'Arras,*

Digitized by Google

faite par M. Arthur Dinaux en 1854 ; quelques pages de M. d'Héricourt sur Quênes de Béthune ; et c'est tout ce qu'on y trouve !

Laissant à ceux de nos collègues, qu'une haute culture littéraire a préparés à cette étude, l'examen critique de la production si variée de nos trouvères septentrionaux, je me suis proposé uniquement de rassembler dans de courtes notices les trop rares données biographiques que nous possédons sur les plus célèbres d'entre-eux, de mentionner leurs principales œuvres et d'indiquer les ouvrages imprimés les plus intéressants à consulter, pour y lire plus commodément que sur les anciens manuscrits cette production en langue romane, parfois difficilement intelligible.

Dans cette galerie des trouvères les plus remarquables du XIII^e^ siècle, figurent côte à côte des poètes amateurs et des professionnels de la rime, de grands seigneurs féodaux et de simples bourgeois, des dignitaires ecclésiastiques et de pauvres clercs, des jongleurs menant la dure vie de bohême et de plus heureux ménestrels prenant conscience de la dignité d'homme de lettres ; c'est que, même à cette époque reculée du moyen-âge, l'art poétique n'était pas l'apanage exclusif des professionnels, jongleurs ou ménestrels, mais il était également estimé et cultivé dans toutes les classes de la société.

Les productions caractéristiques du XIII^e^ siècle sont les fabliaux, les chansons d'amour et les jeux-partis, ou controverses dialoguées entre deux trouvères ; aux siècles précédents se rapportent les grandes épopées, ou chansons de geste, et les légendes miraculeuses versifiées et chantées par les jongleurs nomades.

Observons enfin que c'est seulement vers la fin du XII^e^ siècle que s'établit la distinction nette entre les *trouvères* compositeurs et les *jongleurs* récitants, lorsque les poètes eurent adopté le nom de ménestrels pour éviter d'être confondus avec les vulgaires bateleurs et bouffons, qui usurpaient le titre de jongleur.

Digitized by Google

Un poème arrageois du XIII[e] siècle précise très exactement le caractère de cette évolution :

> Les chanteurs, qui alors régnoient, [au début du XII[e] siècle].
> Les beaulx dits et hauts faict récitoient,
> .....
> En chantant avecque la vielle,
> Qui joie souvent renouvelle ;
> Et en ce temps les nommoit on
> Jongleours.....
> Mais pour le temps de maintenant
> Se vont ménestriers appellant ;
> Et ceux qui maisnent singe et ours
> Se font appeler jongleours (1)

Afin d'éviter une fastidieuse répétition à la suite de chacune des notices, voici l'indication des principaux ouvrages où se trouvent reproduites ou analysées les œuvres des divers trouvères cités :

Histoire littéraire. — Voir au tome XXIII la table générale des articles concernant les écrivains du XIII[e] siècle

Arthur Dinaux. — *Les trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, 1839.

— *Les trouvères Artésiens*, 1843.

— *Les trouvères Brabançons et Hainuyers*, 1863.

Adolphe Guesnon. — *Recherches biographiques sur les trouvères Artésiens*, 1895.

— *Nouvelles recherches sur les trouvères Artésiens*, 1902.

— *Publications nouvelles sur les trouvères Artésiens*, 1908.

— *La satire à Arras au XIII[e] siècle*, 1900.

Méon. — *Fabliaux et Contes des XII[e] et XIII[e] siècles*, 1808.

— *Nouveau recueil de fabliaux et contes*, 1823.

Paulin Paris. — *Le Romancero François*, 1833.

Achille Jubinal. — *Jongleurs et trouvères*, 1835.

— *Nouveau recueil de contes fabliaux*, 1839-1842.

(1) Poème du XIII[e] siècle, intitulé « de l'advènement du sainct Chierge d'Arras.

Digitized by Google

MONMERQUÉ et F. MICHEL. — *Le théâtre français au moyen-âge,* 1839.

DE MONTAIGLON et RAYNAUD. — *Recueil général des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles,* 1872-1890.

Gaston RAYNAUD. — *Bibliographie des chansonniers français des XIII^e et XIV^e siècles,* 1884.

Publications de l'Académie royale de Belgique. — Édition des œuvres diverses des trouvères Belges, 1865-1876.

Romania. — Revue consacrée à la littérature romane, fondée à Paris en 1872.

Herman de Valenciennes.

Herman n'est assurément pas le premier de tous les trouvères, ni le créateur de la versification romane, son nom doit pourtant figurer en tête de cette revue des poètes septentrionaux, car ses poésies sont les plus anciennes en date que nous possédons. Qu'il ait eu des prédécesseurs dans notre région du Nord, cela ne fait aucun doute, mais ni leurs noms, ni leurs œuvres ne nous ont été conservés.

> Nés sui de Valenciennes, Herman m'apiéle on
> Canones sui et prestre par grant élection (1).

Nous voilà fixés sur son état civil, et nous savons, par ailleurs que plusieurs de ses poèmes sont certainement antérieurs à l'an 1150.

Le chanoine Herman s'est presque exclusivement exercé sur des sujets religieux, en adoptant de préférence soit le grand hexamètre, soit le vers octosyllabique.

Son œuvre est considérable, elle comprend seize pièces généralement très étendues, telles : *Les joies de Notre-Dame,* comportant 5.200 vers et *l'Histoire des Sybilles*, 2.500 vers.

(1) Début du poème *Génésis.*

Digitized by Google

Deux autres grands poèmes, *Génésis* et *Le Livre de la Bible* ont été réunis sous le titre de *Romanz de Sapience*, et, à en juger par les nombreuses transcriptions, cet ouvrage a joui naguère d'une grande réputation. Dans le genre plaisant nous possédons *Les trois mots de l'Evêque Lincoln.* Ces trois mots sont : la femme, la fumée et la pluie, que l'évêque anglais appelait par un innocent calembour les trois maux.

D'un apologue, intitulé *Del Licorne et del Serpent*, nous extrairons cette piquante critique de la coquetterie féminine :

Et les dames et les pucieles
Qui ont or sous lour gavieles,
Qui souvent sont encoulourées
Et affublées au roet,
Cascune tout son poour met
En lui acesmer cointement [à se parer coquettement
N'est pas pour Dieu mais pour la gent.
Quand elles sont apparilliés,
Estroit viestues et cauciés,
Si vont devant lor huis séoir.
Pour çou con les puist miex véoir.

Fard sur le visage, bijoux au cou, robe fourreau et pied mignonnement chaussé, les dames et pucelles du XII^e^ siècle pourraient rivaliser avec nos élégantes du XX^e^ siècle ; la mode n'a pas changé !

Marie de France.

A la suite de notre plus ancien trouvère connu, il convient de citer la première des poétesses françaises, Marie, qui florissait vers la fin du XII^e^ siècle.

La critique moderne a rectifié d'une façon définitive l'erreur d'Arthur Dinaux, qui faisait vivre Marie à la cour du comte de Flandre dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle.

Dans le prologue de ses *Lais*, Marie s'exprime ainsi :

En l'honur de vos, nobles réis,
M'entremis de lais assembler

Digitized by Google

Et dans l'épilogue de son recueil de *Fables* elle précise :

Marie ai num, si sui de Fraunce
.....
Pur amur le cunte Williaume,
Le plus vaillant de ce royaume,
M'entremis de cest livre faire
Et de l'anglaiz en roman treire ;
Ysopet apeluns ce livre....

Marie était donc française et sans doute originaire de la Normandie, car ses poésies sont écrites en pur dialecte normand.

Le roi à qui elle adresse ses lais est Henri II Plantagenet, qui tenait en Angleterre une cour brillante et exclusivement française. Quant au comte Guillaume, c'était un fils naturel d'Henri II, qui fut créé comte de Salisbury en 1189, par Richard cœur de Lion. Le roi Henri II étant mort en 1189 et le comte Guillaume en 1199, on voit que les œuvres de Marie ont été rédigées avant la fin du XII^e^ siècle.

Sa production ne se compose que de traductions et comprend : une série de quinze *lais,* qui sont des légendes d'amour ou des contes de fée d'origine bretonne ; un recueil de cent trois *fables* qu'elle nous dit elle-même avoir traduites de l'anglais ; et enfin un conte de trois mille vers, *Le purgatoire de Saint-Patrice*, traduit du latin, ce dont elle ne fait pas mystère :

Io Marie ai mis en mémoire
Le livre del espurgatoire
En romanz k'il seit entendables
A laie genz é covenables

Le lai intitulé *Eliduc* est considéré comme la meilleure œuvre du poète.

Marie conte avec grâce dans une note simple et vraie, exempte de rhétorique et de préciosité ; ainsi, par exemple, à une époque où les règles de la stratégie sentimentale étaient si en vogue dans la chevalerie, elle résume toute sa théorie de l'amour dans ces deux vers catégoriques :

Digitized by Google

Tels est la mesure d'amer
Que nuls n'i doit raison garder

Les œuvres de Marie ont joui d'un grand succès, qui ne s'est même pas démenti de notre temps ; Goethe, en particulier, exprimait en ces termes sa prédilection : « Le brouil-» lard des années, qui mystérieusement enveloppe Marie de » France, nous rend ses poèmes plus exquis et plus chers ».

Notre bon Lafontaine a connu les fables de Marie, et il paraît incontestable que c'est chez elle, bien plutôt que chez les fabulistes de Rome ou d'Athènes, qu'il a puisé nombre de ses inspirations.

Voir : *Les poésies de Marie de France* éditées par de Roquefort en 1820, et rééditées par Karl Varnecke à Halle en 1885.

Chrestien de Troyes.

L'un des plus célèbres auteurs des *romans de Chevalerie* est Chrestien de Troyes, ménestrel attaché à la cour de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui mourut la même année que son protecteur en 1191.

Nous possédons six de ses grandes compositions rédigées en vers octosyllabiques, dont la meilleure est le *roman de Cligès*, édité à Halle en 1884. Ce poète, sur lequel nous n'avons aucun renseignement biographique, a joui d'une immense réputation parmi ses contemporains, et ce sont ses romans qui ont donné naissance au cycle si considérable des romans dits de la « table ronde ».

Dans son chef-d'œuvre, *Cligès,* le merveilleux et les aventures chevaleresques forment bien la trame du roman, mais on y remarque surtout une profonde analyse des sentiments, qui en font un véritable roman psychologique du moyen-âge.

Voir les œuvres de *Christian von Troyes,* éditées par Wendelin Forster à Halle de 1884 à 1891.

Digitized by Google

Jehan Bodel ou Bodiaus.

L'œuvre de notre premier trouvère arrageois, Jean Bodel, appartient tout entière au XII^e^ siècle.

Après bien des controverses entre les romanistes touchant la date des *Congés,* M. Guesnon a définitivement tranché la question, en établissant que cette dernière production du poète remonte à l'année 1200. Ayant fait ses adieux au monde, le pauvre lépreux entra à la maladrerie de Méaulens, où il acheva tristement ses jours au commencement de l'année 1210.

Jean Bodel, tout à la fois poète et musicien, compositeur et exécutant, rentre dans la catégorie des jongleurs-trouvères ; c'était un professionnel de la rime, mais vivant libre à Arras, sans courir la campagne ni s'attacher, comme les ménestrels proprement dits, à la personne d'un grand seigneur ; et ne comptant finalement que sur la générosité du public et les libéralités des riches bourgeois de la ville.

Nous ne connaissons aucun détail de son existence, et ses œuvres seules doivent nous intéresser.

Comme poésies légères, nous possédons cinq pastourelles, qui ont été éditées par M. Langlade, et neuf fabliaux, qui se trouvent dans les recueils de Meon et de Montaiglon.

Bodel montre lui-même le peu d'importance qu'il attribuait à ces compositions, en les qualifiant trop modestement de « misérables fabliaux » dans son prologue de la chanson des Saisnes.

Trois œuvres de premier ordre suffisent amplement à placer Jean Bodel au premier rang des grands trouvères, tout à côté d'Adam de la Halle : une chanson de geste ne comportant pas moins de 7.600 vers alexandrins ; une pièce de théâtre, la première qui ait été composée en langue romane ; et enfin ses adieux, si justement célèbres.

La *Chanson des Saisnes,* ou des Saxons, a été éditée en 1839 dans la collection dite des « Romans des douze Pairs

Digitized by Google

de France ». Une caractéristique de ce poème montre l'habileté du poète ; toutes les strophes sont monorimes, ce qui constitue tout à la fois une difficulté de versification et un danger de monotonie, que l'auteur n'a pas craint d'affronter. Bodel a également voulu se distinguer en adoptant l'alexandrin, au lieu du vers décasyllabique employé pour la « Chanson de Roland » (1) et les plus anciennes chansons de geste.

Dans la chanson des Saisnes Bodel a particulièrement châtié sa langue et son style, et on n'y rencontre plus les expressions un peu grossières et l'allure trop familière qui choquent parfois dans ses autres productions.

Li jus de Saint-Nicholai est l'œuvre capitale de Jean Bodel. Cette composition dramatique est la première pièce théâtrale versifiée en langue romane, et elle comporte pour son auteur le titre de *Créateur du théâtre français*. C'est une sorte de mélodrame, plein d'action et de mouvement, qui présente des scènes très variées fournissant de curieux détails de mœurs pris sur le vif (2).

Est-ce la seule production dramatique de notre trouvère ? M. Guesnon attribuerait volontiers à Bodel une autre composition théâtrale, consistant dans une adaptation de la parabole de l'enfant prodigue, et qui présente dans les scènes qui se succèdent la même physionomie et la même verve qui caractérisent le jeu de Saint-Nicolas. Cette pièce est intitulée *De Courtois d'Arraz,* Courtois étant le nom du prodigue et non pas celui de l'auteur.

Li Congié, les Adieux, sont en vers octosyllabiques ; chaque strophe se compose de douze vers établis sur deux rimes disposées d'une façon très particulière ; et il est à remarquer que Fastoul et Adam de la Halle ont adopté ce même rythme

(1) Composée entre les années 1066 et 1080. Auteur présumé Turold, abbé de Malmesbury.

(2) Le texte avec traduction en regard se trouve dans le *Théâtre Français au moyen-âge.*

Digitized by Google

pour leurs congés respectifs. Cette pièce se compose exactement de 45 strophes. Gaston Raynaud, qui, après Méon, l'a rééditée en 1880 dans la « Romania », en présente 47, mais il conteste l'authenticité des six dernières ; il a certainement tort pour les strophes 42 et 43, son augmentation en ce qui les concerne reposant sur une erreur de date.

Atteint de la lèpre, le poète, obligé désormais de s'éloigner de la société des hommes et de vivre à l'écart dans une maladrerie, adresse de touchants adieux à ses concitoyens Si Bodel et après lui Fastoul (ce dernier surtout) ont prodigué l'encens aux nombreux bourgeois cités, c'est par un calcul bien excusable à la vérité dans leur angoissante situation ; dénués de tout et dépendant de la charité publique, les pauvres trouvères recherchaient la bienveillance de tous ceux susceptibles de leur venir en aide et discrètement se rappelaient à la générosité de leurs anciens protecteurs et amis.

Dans les Congés comme dans le Jeu de Saint-Nicolas, Bodel a le ton populaire et familier ; son langage est fécond en locutions imagées, en traits saisissants, parfois d'un réalisme un peu cru (1) ; mais il trouve pour exprimer sa désolation des accents douloureux et véritablement poignants.

Citons son touchant adieu à la Chandelle miraculeuse, conservée par la « Carité des jogleors et des borgois » dans la chapelle pyramidale du Petit Marché, qui venait d'être érigée en cette même année 1200 :

Dame, en cui sont tout bien logié,
A vo Candoille pren congé
Que donnastes as jougleours ;
A li baisier ai renoncié
Par un mal qui si m'a blécié

(1) Strophe 5 : Congié demant de cuer mari
A chiaus qui soef m'ont nori,...
Et tos chiaus qui tant sofert m'ont
Moitié sain et moitié pori.

Digitized by Google

K'aler me couvient les destours.
Dusk'à li niert mais mes retours, [jusqu'à elle jamais plus je n'approcherai]
Mais m'amour li laisse à tous jours ;
Et quand iere ou petit marché
De moi iert baisié la tours,
Où establis est ses séjours,
S'aurai cueur mains mesaaisié. [j'aurai le cœur moins mal à l'aise]

Voici enfin la strophe 44, où le poète adresse l'expression de sa reconnaissance à ses camarades, en leur demandant seulement l'aumône de leurs prières :

Hé ! menestrel, douch compaignon,
Ami m'avez esté et bon,
Comme très fin loial confrère ;
A pourchacier ma garison
M'avez fait amour et raison,
Plus que se tout fuissiez mi frère ;
Dieus vous en soit guerredonnère, [reconnaissant]
Et sa très doce ehière mère,
Qui vous a fait le haut don ;
Priiés que sa largece pere
En moi, par quoi prie à son père
Et à son fill pour moi pardon.

Consulter : Emile Langlade, *Jehan Bodel*, Paris, 1909.

Willaume et Quênes de Bethune.

Après un pauvre jongleur, poète de génie, voici deux personnages de haut lignage, aussi célèbres par leur talent poétique que par leur bravoure chevaleresque.

Guillaume, l'aîné des deux frères, était seigneur de Béthune et Avoué, c'est-à-dire protecteur, de l'Abbaye de St-Vaast. Bien que inférieur à son frère, il mérite cependant d'être remarqué parmi les trouvères artésiens. Dans ses *chansons*, dont il ne reste que quelques-unes, il chante agréablement le printemps et l'amour. Il mourut en 1215.

Quênes était né vers 1150. Cadet d'une illustre famille, il s'adonna durant la première partie de sa vie à la vie galante

Digitized by Google

des chevaliers, fréquentant la cour de Philippe Auguste et et surtout celle de Champagne, où Marie de France, mère du trouvère Thibaut, tenait une des plus célèbres cour d'amour du Royaume.

Il avait appris l'art de versifier auprès de son parent Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai et poète de valeur, dont il se réclame :

> Or vos ai dit des barons ma semblance ;
> Si lor poise de ce que vos ai di,
> Si s'en preignent à mon maistre d'Oisy
> Qui m'a appris à chanter dès enfance.

Le milieu social dans lequel il a vécu a certainement contribué à développer ses heureuses dispositions naturelles, et il nous a laissé dix-huit chansons réellement surprenantes de la part d'un poète du XII[e] siècle.

Son tempérament d'homme de guerre se révèle dans l'ardeur des sentiments, dans la vigueur de la pensée, dans la verve satirique et mordante, auxquels s'adjoignent les qualités du courtisan, habitué à mesurer ses expressions et à châtier son langage ; aussi son style est-il vif, mais en même temps fleuri, délicat et remarquablement clair, qualité rare chez les anciens trouvères.

L'échec de la troisième croisade décida du sort de sa vie. Il ne se borna pas à exprimer en vers éloquents son vif enthousiasme pour les pieux chevaliers, défenseurs de la chrétienté, et à critiquer vertement la retraite de Philippe Auguste ; le 23 février de l'an 1200, il prenait la croix à Bruges, en compagnie de son frère Guillaume. A cette date se termine sa carrière poétique.

Après s'être signalé à Venise par son habileté diplomatique, puis sous les murs de Constantinople par sa chevaleresque bravoure, il devint le premier lieutenant du roi Bauduin, qui lui confia le gouvernement d'Andrinople, où il mourut vers l'année 1222.

> La terre fust pis en cest an
> Car li vieus Quênes estoit mors.

Digitized by Google

C'est sous cette forme saisissante qu'est mentionnée la perte de ce vaillant défenseur de la foi, dans la fameuse chronique rimée (31.000 vers) terminée en 1246 par Philippe Mouskés, chanoine de Tournai.

Voir: *Chansons de Conon de Béthune* par Wallenskold, Helsingfors, 1891. — *Trouvères Belges du XII^e au XIV^e siècle* par Auguste Scheler, Bruxelles, 1876.

Audefroi li bastars.

Au milieu de cette innombrable pléiade de trouvères, résidant dans notre ville au XIII^e siècle (1), ou y soumettant leurs œuvres au jugement si apprécié de l'aréopage composant le célèbre *Puy d'Arras*, distinguons Audrefroi, que M. Guesnon, bon juge en la matière, signale comme brillant au premier rang vers le milieu du siècle.

Les auteurs ont généralement confondu le trouvère avec un opulent bourgeois, Audrefroi Louchart, échevin et banquier ; en réalité nous savons seulement qu'Audefroi le Bâtard était marié et qu'il demeurait à Arras, où d'ailleurs sa bâtardise lui interdisait l'entrée dans la magistrature échevinale.

A défaut d'autres renseignements sur sa personnalité, nous devons le considérer comme un professionnel indépendant. Audefroi le bâtard est le *créateur de la romance*, et ce titre suffit à sa gloire.

Nous possédons de lui douze *chansons amoureuses* et cinq *romances chevaleresques*, auxquelles Paulin Paris reconnait un mérite incontestable ; plusieurs de ces chansons, adressées à Jean de Nesles, châtelain de Bruges, doivent avoir été composées aux environs de l'année 1225.

Voir : *Romancero françois* et *Trouvères Artésiens*.

(1) Citons pour mémoire Andrieu Contredit, décédé en 1248, dont les œuv es ont été éditées par Schmidt à Halle en 1903.

Digitized by Google

Willaume et Giles li Viniers.

Voici deux frères, Guillaume et Gilles Le Vinier, l'un bourgeois d'Arras et propriétaire, l'autre chanoine de la Cathédrale.

Guillaume est un de nos trouvères les plus féconds. Son œuvre se compose principalement de *descorts,* genre de poésie analogue au lai, mais exprimant surtout l'agitation passionnée et le trouble d'esprit d'un amant en désaccord avec lui-même et avec sa dame.

Il semble que l'habile versificateur ait voulu composer des chansons sur tous les rythmes connus de son temps ; mais surtout on remarque dans ses chansons amoureuses un louable souci de relever par des pensées ingénieuses les lieux communs de la galanterie.

Quelques jeux-partis, de gracieuses pastourelles, une ballade et deux pieux servantois s'ajoutent aux trente-deux chansons que nous possédons de ce trouvère-bourgeois, qui est décédé en 1245.

Du chanoine Gilles (Egidius) il ne nous reste que deux jeux-partis, l'un soutenu avec son frère, l'autre avec un autre chanoine, Simon d'Authie, et cinq chansons assez galantes, qui sont « également précieuses, dit Paulin Paris, pour l'élégance de la versification et la recherche heureuse du rythme ».

Voici pour exemple une strophe d'un descort où le poète s'astreint rigoureusement à faire des dernières syllabes d'un vers toute la substance du vers suivant :

Icelle est la très mignote
Note [chanson]
Qu'amors fet savoir.
Avoir
Qui puet bele amie,
Mie [pas]

Digitized by Google

Nel doit refuser. [ne la]
User
En doit sans folie ;
Lie [douce]
Est la peine as fins amans.

Le chanoine Gilles le Vinier est décédé en 1252 dans la maison canoniale qui lui appartenait et qu'il légua au chapitre (n° 2 actuel de la place de la Préfecture).

Citons pour mémoire un troisième Le Vinier, Jacques ou Jakemés, qui a laissé quatre saluts à la Vierge et trois chansons dont l'une adressée à Jean Bretel.

Voir : *Die lieder des Gille le Vinier* par Albert Metcke, Halle, 1906 et Bibliothèque de l'école des Chartes, tome XX.

Thibaut, roi de Navarre.

Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, naquit en 1201, quelques mois après le décès de son père. Possesseur du comté de Champagne par droit de naissance, puis, en 1234, héritier du royaume de Navarre, Thibaut était presque aussi puissant que le roi de France, son suzerain ; et il tenait une brillante cour à Troyes et à Provins.

Ambitieux, mais versatile, jalousant son suzerain, mais manquant de caractère et d'énergie, fort pietre homme de guerre d'ailleurs, il ne lui est resté dans l'histoire que le titre apprécié de *Faiseur de chansons.*

La chronique de St-Denis mentionne les chansons du comte de Champagne comme « les plus belles, et les plus délitables et mélodieuses qui onques fussent oïes ». Si la critique moderne est loin de partager cet enthousiasme excessif, elle reconnaît cependant une réelle valeur aux chansons d'amour de Thibaut, et accorde que, suivant le mot de Pasquier, « ce grand seigneur n'était pas petit poète ».

Les soixante-six pièces, imprimées pour la première fois

Digitized by Google

en 1742 par La Ravaliere, comprennent trente-neuf chansons amoureuses, deux pastourelles, treize pieux servantois et douze jeux-partis.

Thibaut est décédé en 1253.

Voir : *Les chansons de Thibaut* rééditées, par Prosper Tarbé, Reims, 1851.

Baude Fastoul.

Le trouvère Baude Fastoul a comme son confrère Audefroi donné lieu à méprise sur sa personnalité, et c'est encore M. Guesnon qui a démêlé l'équivoque créée par l'homonymie.

Quoique vraisemblablement apparenté dans la bonne bourgeoisie d'Arras, Baude Fastoul n'était rien de plus qu'un professionnel de la rime, vivant des libéralités des riches bourgeois, et menant l'existence plutôt misérable de ses camarades de bohême.

Ayant malencontreusement contracté la lèpre, il adressa ses adieux à ses concitoyens, à l'exemple de Jean Bodel, avant d'entrer à la maladrerie du Grand Val à Beaurains, où plus heureux que son prédécesseur il ne fit qu'un très court séjour avant d'être délivré par la mort ; car ses *Congié* sont de toute évidence postérieurs au 15 avril 1272, et le décès du poète eut lieu en octobre de la même année.

Li Congié, les Adieux, sont l'unique œuvre qui ait été conservée du trouvère Baude Fastoul ; on la trouve au tome I des « Fabliaux » de Méon. Cette pièce qui compte 58 strophes, a été composée à l'imitation de celle de Bodel et dans le même rythme, mais elle est inférieure au modèle.

Les adieux de Fastoul sont empreints de tristesse et de mélancolie ; le pauvre lépreux y détaille ses infirmités et son chagrin à l'effet d'apitoyer sur son sort les cent vingt-cinq personnalités différentes auxquelles il adresse un discret mais suppliant appel.

Digitized by Google

Voici pourtant la strophe 28 où il témoigne d'une pieuse résignation :

Vers 343 Li mals ki me fait tenir coi
Me monstre bien que je ne doi
Vivre eu orguel ni en beubance,
Mais humlement en un recoi
Prier Diu de cuer et de foi,
Car riens ne vaut sans repentance.

Ce navrant poème se termine assez brusquement, après un dernier souvenir adressé par le trouvère à son ancien maréchal-ferrant. Il n'a oublié personne(1).

Cuers, va tost, se te n'as esté,
A celui qui boins m'a esté, [bon]
Ki bien set ferer un ceval ;
S'amour avoie conquesté
Ancois que Dix m'éust presté [avant que Dieu]
Une enferté ki me fait mal. [infirmité]
Je l'ai tous jours trouvé loial,
Maistre Willaume le marescal
Et en yver et en esté.
Cil de Biaurain et du grant val
Dient que j'ai trop demouré. [je m'attarde trop]

Consulter : *Les Congés de Baude Fastoul* par M. Guesnon, Paris, 1910

Jehan Bretel ou Bretiaus.

Jean Bretel, prince du Puy d'Arras, nous fournit un type de magistrat-homme de lettres. Sa famille était en possession

(1) A ses camarades-trouvères, confrères de la « Carité des Ardents », il a exprimé ce regret significatif : Strophe 53, Vers 625 :

Bien doi congié rouver à ceus
Ki tous jours sont maléureus,
.....
Trop volontiers fuisse avœc eus ;
Mais li mals que j'ai me conselle
Que ne doi porter le candelle
Car je suis un hors menestreus.

Digitized by Google

d'une des sergenteries héréditaires de l'abbaye de St-Vaast, et à dater de 1256 on voit notre poète succéder à son père dans l'office de sergent irétavle de la rivière St-Vaast, c'est-à-dire juge de toutes les causes afférentes à la rivière de Scarpe et aux propriétés riveraines entre Anzin et Athies.

Est-ce à cette fonction judiciaire, qui le tenait en contact permanent avec la chicane, qu'il faut faire remonter son goût si prononcé pour la controverse et sa spécialisation dans les *jeux-partis*.

Habile aux jeux d'esprit et passé maître en préciosité littéraire, Jean Bretel excellait à discuter dans les partures les plus subtils problèmes de la galanterie, et ses rivaux s'inclinaient devant son incontestable supériorité :

> Prince del pui, mout bien savés trouver,
> Ce m'est avis, partures et chansons.

Tel est l'hommage que lui rend l'un d'eux.

Malgré la situation élevée qu'il occupait dans le monde de la bourgeoisie, et son titre de *Prince du Puy,* Bretel faisait preuve de bonne camaraderie et d'une aimable modestie avec ses confrères en poésie ; à Adam de la Halle, qui avait été clerc, il disait :

> Ne sai point de gramaire
> Et vous estes bien létrés

De même, il recevait volontiers ses rivaux à sa table :

> Quant ma table sera mise
> S'avoeuc moi mangier devez,

dit-il à Jean de Grieviler. Pourtant Adam de la Halle semble lui reprocher une tendance à l'avarice, lorsqu'il lui dit :

> Car pour amour je sais certainement
> Ne guerpiriés a pieche vo argent

Jean Bretel mourut en août ou septembre 1272.

La production littéraire de ce poète homme d'esprit com-

Digitized by Google

prend quatre-vingts jeux-partis et seulement six chansons d'amour.

Consulter : Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome XX, 1859. *Fragments d'Histoire littéraire* par Louis Passy ; et tome XLI, 1880. *Les chansons de Jean Bretel* par Gaston Raynaud.

Adan de le Hale.

Adam de la Halle, dit le Bossu d'Arras, était fils de maistre Henri Bochu, clerc à la Halle échevinale. Cette désignation précise solutionne toutes les discussions relatives aux divers surnoms de notre grand trouvère arrageois.

S'il est incontestable que Adam a appartenu à la clérícature, par contre les assertions touchant de prétendus séjours à l'Abbaye Bénédictine de Vaucelles-en-Cambraisis manquent de fondement. Un passage du *Jeu de la Feuillée* nous apprend que le mariage du jeune clerc se décida « à la grant saveur de Vaucheles », c'est-à-dire au cours d'une fête, qu'il semble tout à fait vraisemblable de situer à Vauchelle près Beauquesne, à la limite même de l'Artois et de la Picardie.

On a également beaucoup disserté sur le point de savoir si notre trouvère a bien été exilé temporairement d'Arras. A la vérité, Adam, pas plus que son père, ne fut à aucun moment contraint de quitter la ville d'Arras et de se retirer à Douai ; mais à une certaine époque de sa vie, qui correspond à la composition du *Jeu de la Feuillée* et du *Congé*, c'est-à-dire vers 1272 ou 1276, Adam mécontent, et subissant les effets d'une crise fiscale, qui en ruinant les gros bourgeois de la Ville réduisait leurs libéralités, fait un retour sur lui-même, et son *Congé* débute, par cet aveu :

> Mais le tant que j'ai perdu plour,
> Las ! dont j'ai despendu le fleur
> Au siècle qui m'a amusé.

Il prend donc la résolution de quitter momentanément Arras pour aller, à Paris, se perfectionner dans son art ; et

Digitized by Google

ce n'est pas sans un profond déchirement qu'il se résigne à quitter sa femme pendant quelques années, après lesquelles elle recueillera le bénéfice de cette séparation :

Bele très douche amie chiere,
Je ne puis faire bele chiere, [bonn mine]
Car plus dolant de vous me part [me sépare]
Que de rien que je laisse arriere.
De mon cuer serés trésorière,
Et li cors ira d'autre part
Aprendre et querre engien et art
De miex valoir ; si arès part
Que miex vaurrai mieudres vous iere.
Pour miex fructifier plus tart,
De si au tierc an, ou au quart,
Laist'on bien se terre à gaskierre. [jachère]

La date du retour est indéterminée, mais une des plus charmantes chansons d'Adam, exprime son émotion aux approches de sa ville natale après cette longue absence (1).

Notre poète finit pourtant par se lasser de la vie si précaire du trouvère indépendant, et il s'attacha à la personne du comte Charles d'Anjou, qu'il accompagna à Naples. C'est dans cette ville qu'il mourut vers 1286.

Adam a exercé son talent dans tous les genres de poésie, et dans tous il s'est montré supérieur à ses contemporains. Son œuvre est considérable : dans la poésie légère nous comptons sept motets, seize rondeaux, trente-six chansons et seize jeux-partis, dont nous possédons également la notation musicale. Le *Jeu du Pèlerin* précise, en effet, que Adam était tout à la fois compositeur et exécutant :

Maistre Adam le clerc d'onnour,
Le joli, le largue donneur,

(1) De tant com plus aproime mon païs,
Me renouvele amours plus et esprent ;
Et plus me sanle en aprochant jolis
Et plus li airs et plus truis douche gent.

Digitized by Google

Qui ert de toutes vertus plains ;
Car mainte bele grace avoit
Et seur tous biaus diter savoit
Et s'étoit parfais en chanter.

Dans les chansons et les partures on remarque une constante préoccupation de faire preuve de virtuosité dans la versification ; Adam mettait une évidente coquetterie à varier la métrique et à accumuler les difficultés de la rime. Toutes ses chansons sont d'un type différent, et nous signalons, comme tour de force d'ailleurs réussi, une chanson monorime de trente vers rimant en *ent*. La mode était à ces subtilités.

Mentionnons aussi *Le dit d'amour*, composition d'une valeur supérieure aux précédentes, qui a été restituée à Adam, par M. Jeanroy ; et arrivons aux œuvres capitales de notre grand trouvère.

Li jeus de la Fuellie est une véritable « Revue satirique » d'Arras vers l'an 1272, comprenant une suite de scènes variées se succédant sans interruption.

Le but de l'auteur est de censurer les vices et les ridicules de ses concitoyens, mais il n'oublie pas qu'il doit divertir les auditeurs, et telle est la raison d'être des nombreux hors-d'œuvre, ou intermèdes, qui précédent, coupent et terminent même la pièce proprement dite. La nécessité d'amuser et de faire rire un auditoire populaire et peu délicat, auquel il fallait servir les expressions très crues du langage ordinaire, explique les plaisanteries fort épicées et les traits grossiers, qui nous choquent aujourd'hui. Le code de la bienséance est variable suivant les mœurs de l'époque et les usages locaux.

Le *Jeu de la Feuillée* est considéré comme le chef-d'œuvre d'Adam. On le lira avec grand intérêt dans *Le Théâtre français au Moyen-âge,* Paris, 1839, qui fournit une traduction en regard du texte, et évite ainsi toute fatigue d'interprétation.

Digitized by Google

Li Congiés, L'adieu, a suivi de près le jeu de la Feuillée ; il résume les mêmes critiques dans cette virulente apostrophe :

Arras, Arras, vile de plait, [chicane]
Et de haïne et de détrait, [médisance]
Qui soliés estre si nobile,
On va disant c'on vous refait :
Mais se Dieu le bien n'i r'atrait
Je ne vois qui vous reconcile.
On i aime trop crois et pile, [l'argent]
Chacuns fu berte en ceste vile,
Au point c'on estoit à le mait ; [dans le pétrin]
Adieu de fois plus de cent mille,
Ailleurs vois oïr l'évangile,
Car chi fors mentir on ne fait.

Ensuite le trouvère adresse ses remercîments et adieux à tous ceux qui ont été ses bienfaiteurs ; et il termine par un trait décoché à ses détracteurs, qui seront confondus lorsqu'il reviendra un jour grandi et perfectionné de toute façon :

A tous ceus d'Arras en le fin
Pren congié pour che que mains fin
Ne me cuident de cuer vers eux ;
Mais il y a maint faus devin
Qui ont parlé de men couvin [projet]
Dont je ferai chascun hontex ;
Car je ne serai mie tex [tel]
Qu'il m'ont jugié à leur osteux,
Quant il parloient après vin ;
Ains cueillerai cuer despiteus,
Et serai fors et vertueus
Et drois, quant il gerront souvin. [giseront aplatis]

Le Congé d'Adam diffère donc complètement des congés de Bodel et de Fastoul quant au but que poursuivaient les auteurs, et il leur est bien supérieur tant par la délicatesse des sentiments exprimés que par l'allure vive et la correction du style.

Li gieus de Robin et Marion a été composé à Naples vers 1282. C'est une pastorale en action plutôt qu'un opéra-

Digitized by Google

comique, une sorte de divertissement champêtre comportant une série de tableaux idylliques, qui rappelaient aux artésiens de la cour de Naples les gracieux souvenirs du pays natal.

Après la mort du poète, cette pièce fut représentée à Arras précédée d'un prologue, intitulé « Le jeu du Pélérin », dont l'auteur est demeuré inconnu. Son succès s'est perpétué durant deux siècles, et à Angers notamment on la jouait chaque année, pendant les fêtes de la Pentecôte.

Le texte avec traduction en regard se trouve dans le « Théâtre français au moyen-âge. »

La dernière œuvre d'Adam est un poème composé en vers alexandrins, il est intitulé : *C'est du Roi de Sezile.* On pourrait le dénommer « La chanson de Charles d'Anjou, roi de Naples ».

Adam s'est visiblement appliqué à produire une épopée surpassant comme valeur littéraire toutes les chansons de geste de ses prédécesseurs. Dans le prologue qui occupe quatre strophes, le sujet est annoncé solennellement :

Li matère est de Diex et d'armes et d'amours
Et des plus noble princhе en prouéche et en mours

Et l'auteur tient à se faire connaître d'une façon avantageuse :

Or avés sa proueche en général oïe · ...
Ne sai quel ménestrel l'avoient depêchie, [travestie]
Mais jou Adan d'Arras l'ai à point radréchie ; [remise au point]
Et pour chou c'on ne soit de moi en daserie, [erreur]
On m'apele Bochu, mais je ne le sui mie.

Le poème est resté inachevé, il ne comporte que 377 vers, répartis en dix-neuf strophes de vingt vers monorimes. C'est le chant du cygne de notre grand poète, car il a été interrompu par sa mort.

Voir : de Coussemaker : *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle,* Paris, 1872. — Henry Gruy : *Essai sur la vie et les mœurs du trouvère Adan de le Hale,* Paris, 1898.

Digitized by Google

Rutebeuf.

Rutebeuf, trouvère Parisien, dispute à Adam de la Halle la première place dans cette galerie des plus célèbres poètes du XIII^e^ siècle.

Il est le type achevé du professionnel indépendant, pour ne pas dire du poète solitaire et quelque peu farouche.

Rutebeuf n'a entretenu aucune relation avec les trouvères contemporains qui fleurissaient si nombreux à Paris sous le règne de saint Louis ; son nom même n'est cité nulle part dans les documents qui émanent des écrivains de l'époque. On ne connaît donc que ses œuvres, qui ne nous révèlent que les infortunes inhérentes à son existence de pauvre trouvère, toujours en lutte avec les difficultés matérielles de la vie.

Grâce aux points de repère que fournissent les allusions à des faits ou à des personnages historiques, nous savons que ses œuvres principales ont été composées entre les années 1255 et 1285 ; mais le véritable nom du poète reste ignoré, Rutebeuf n'étant qu'un pseudonyme, un nom de guerre, sur lequel le poète s'est fréquemment livré à de vulgaires jeux de mots.

Esprit caustique et mordant, combatif et gouailleur ; chrétien doué d'une foi simple et ardente, Rutebeuf a censuré de la façon la plus désintéressée les vices et les abus qui irritaient sa nature droite, fustigeant les baillis, les juges, les moines, osant même s'attaquer au Pape, sans s'inquiéter des inimitiés qu'il se créait, et qui jointes à sa fatale passion pour le jeu devaient inévitablement le conduire à l'isolement dans la détresse. S'il a dépensé beaucoup d'esprit dans des contes bouffons pour amuser le peuple, il s'est bien davantage complu à dire la vérité aux puissants, et le fond de son œuvre est surtout satirique.

Rutebeuf incarnait l'âme populaire ; en exaltant les croisades, en prenant parti pour l'Université contre Rome, en

Digitized by Google

attaquant les ordres religieux, il exprimait les sentiments d'un pur parisien, il traduisait exactement l'opinion publique.

Versificateur inégal et rude, poète plein de verve et d'énergie, la caractéristique de son génie est l'originalité, l'inspiration vive et libre. Il a pratiqué tous les genres, sauf la composition épique, mais c'est dans ses *complaintes* qu'il a manifesté le plus complètement son talent poétique.

La *Desputizons dou Croisié et dou descroizié* nous représente un jeu-parti, où le poète discute éloquemment les objections opposées aux croisades ; avec le *Miracle de Théophile* il aborde le théâtre et non sans succès ; sa *Vie de sainte Elysabel* est une délicate poésie religieuse ; enfin des pièces purement satiriques, des fabliaux et contes un peu grossiers, et quelques pièces allégoriques complètent son œuvre.

Voir : *Œuvres complètes de Rutebeuf* par Achille Jubinal, seconde édition, Paris, 1874, 3 vol.

Gilebert de Berneville.

Originaire de l'Artois, et probablement du village tout proche d'Arras dont il portait le nom, Gilebert de Berneville était un des familiers du duc de Brabant, Henri III, qui l'honorait d'une affection toute particulière. Le Duc, en effet, estimait son ménestrel non seulement comme poète, mais aussi comme conseiller pour les affaires publiques, et il lui accordait toute sa confiance.

Après la mort d'Henri III, en 1261, Gilebert passa à la cour du comte Charles d'Anjou, frère de saint Louis, qu'il accompagna à Naples ; mais cependant il conserva toujours des relations avec ses premiers camarades, les trouvères d'Arras, auxquels il adressa quelques unes de ses compositions.

On remarque dans ses *chansons amoureuses*, au nombre d'une quarantaine, un choix d'expressions et de sentiments

Digitized by Google

qu'on ne rencontre pas habituellement dans les œuvres de ses contemporains. Il se montre également supérieur dans les jeux-partis ; malheureusement on n'en connaît que quatre où il prit part, dont l'un proposé par le duc Henri de Brabant et arbitré par le comte d'Anjou.

Voici deux couplets d'une touchante chanson, composée par ce gracieux trouvère au cours d'une grave maladie :

Cruelment m'a entrepris
Cis maus qui m'estrains et lie,
Ne puis aler au païs
Ou ma dame trop m'oublie.
Tant que j'eusse gardé [regardé]
Son bel vis encouloré [visage]
Elle m'eust lors gari ; [guéri]
Mais n'est mie ensi
Ains ai trop pis encontré.
Quar la mort est au degré [au seuil de la porte]
Qui me deffie.

Reine de paradis
Je m'octroie en vo baillie. [protection]
Se j'ai en fais et en dis
M'amè de Dieu eslongie, [éloignée]
Dous cuers, pleins d'umilité,
J'ai fiance en vo bonté
Que vos prierés por mi,
Car j'ai trop dormi
Et en péchié séjourné ;
Et la mort est au dégré
Qui me deffie.

Voir : *Les Trouvères Belges* par Auguste Scheler, Bruxelles, 1876.

Adenés li Rois.

Le célèbre ménestrel connu sous le nom d'Adenés naquit vers l'année 1240. Il s'appelait en réalité Adans, et c'est, croit-on, pour se distinguer d'Adam de la Halle qu'il adopta le diminutif Adenés, auquel s'ajoutait le surnom Li Rois, rappelant son titre de *Roi des ménestrels.*

Digitized by Google

Il fut élevé à Louvain dans la cour même du duc de Brabant, Henri III, ainsi qu'il le précise dans son roman de Cléomadés :

> Ménestrés au bon duc Henri
> Fui, cil m'aleva et norri
> Et me fist mon mestier aprendre

Adenés était donc beaucoup plus jeune que Gilebert, le favori du Duc. D'ailleurs les deux ménestrels exerçaient leur talent poétique dans deux genres tout différents. En effet, nous ne possédons d'Adenés que des *romans*, et il peut-être considéré comme le dernier des grands compositeurs de chansons de geste.

Après le décès de son protecteur, Henri III, dont il a décrit les derniers moments en termes si touchants, il s'attacha à la cour du comte de Flandre, tout en conservant d'étroites relations avec les deux fils du Duc et surtout avec sa fille, Marie de Brabant, qui devint reine de France en 1274 par son mariage avec Philippe le Hardi.

Adenés accompagnait son nouveau maître, Gui de Dampierre, dans son long voyage à travers la Sicile et l'Italie, en 1270 et 1271, comme ensuite dans ses divers déplacements ; et c'est au cours de ses nombreux séjours à Paris qu'il obtint, grâce à la protection de la reine Marie, communication des documents de la Bibliothèque de St-Denis, qui lui fournirent les éléments de ses *chansons de geste*. Dans le roman de Cléomadés le poète désigne même, d'une façon ingénieusement discrète, la reine et sa cousine Blanche d'Artois comme ses collaboratrices.

Ce ménestrel si hautement favorisé professait du reste les principes d'un parfait courtisan :

> Ramentevoir doit et dire
> Li menestrex de bonne afaire
> Le bien, et dou mal se doit taire,
> Partout en quelque lieu qu'il soit,
> Ou'n'est pas menestrex à droit.

Digitized by Google

Les deux romans les plus remarquables d'Adenés sont : *Li roumans de Berte aux grans piés,* chanson de geste de 3.500 vers hexamètres, qui a été publiée en 1832 par Paulin Paris dans la collection dite des « Romans des douze pairs de France » ; et *Li roumans de Cléomadés,* roman d'aventure, qui a été édité à Bruxelles en 1865 par Van Hasselt. Ces deux grands ouvrages constituent une véritable étude de mœurs, et on y trouve une peinture très originale et complète de la si intéressante époque de saint Louis.

Le roman de Cléomadés, qui compte dix-huit mille six cent quatre-vingt-huit vers octosyllabiques, a particulièrement joui durant plusieurs siècles d'une vogue inouie.

Voir : *Les œuvres d'Adenés li Roi,* éditées par l'Académie royale de Belgique, 5 volumes.

Bauduins et Jehan de Condé.

Bauduin et Jean de Condé, le père et le fils, terminent brillamment la longue série des grands trouvères du XIII^e^ siècle.

Bauduin a peut-être été momentanément le chef des ménestrels de quelque comte de Hainaut, mais son tempérament le portait plutôt à la vie nomade et libre. Après avoir parcouru le Hainaut et la Flandre, chantant ses *Dits* dans les châteaux et les abbayes, il vint en France et séjourna à Paris.

Il dut terminer sa carrière vers la fin du siècle ; mais les renseignements biographiques font totalement défaut, et on ne connaît même pas exactement son lieu d'origine, car il se défend d'avoir vécu à Condé : « Che fist Bauduins de Condé », dit-il,

Qui ne vit oncques de Condé.

Beauduin montre beaucoup d'imagination et de vigueur, malheureusement il fait trop souvent preuve de mauvais

Digitized by Google

goût et se complait à de misérables jeux de mots. Parmi les vingt-quatre pièces qui nous sont parvenues, on cite comme les meilleures *Li dis des héraus* et *Li dis du bacheler,* la plus longue de ses compositions, comprenant cinq cents vers.

Le trouvère hainuyer ajoute à son mérite personnel la gloire d'avoir eu pour fils et élève Jean de Condé, qui surpassa grandement son père par sa fécondité, sa verve sarcastique, et sa facilité à aborder les genres les plus variés. Ses virulentes épigrammes contre les moines l'ont fait surnommer *Le Juvénal des moustiers.*

En Jean de Condé nous possédons un type de fier ménestrel tout pénétré de la dignité de son rôle ; il est vrai que sa carrière poétique appartient déjà au XIV^e^ siècle, car si nous manquons absolument de renseignements touchant sa biographie, nous pouvons du moins dater de l'année 1337 une de ses dernières productions *Li dis dou bon conte Willaume,* qui est le panégyrique du comte Guillaume de Hainaut, son protecteur.

Nous lisons dans *Le dit des Jacobins* cette déclaration vaniteuse :

Je sui des ménestrels al Conte
Car biaus mos trueve et les raconte,
Dits et contes, et lons et cours,
En mésons, en sales, en cours
Des grans seigneurs vers cui je vois,
Et haut et bas vient ma vois !
De mal a fere les repren
Et a bien fere leur apren.
.....
Jehan de Condé sui nommés,
Qui en maint liu sui renommés
Que de bien dire ai aucun seus.

Citons encore cet exorde pompeux de la pièce intitulée : *Les trois états du Monde.*

Entendez, Roi et duc et conte,
Qui justice voulés tenir,

Digitized by Google

Comment vous devés maintenir,
Et pourquoi Dieus vous fist seigneurs !

Quelle différence de ton et d'autorité avec les trouvères et ménestrels du siècle précédent !

L'œuvre de Jean de Condé est considérable, elle comprend plus de soixante-dix pièces, *dits et contes*, de genres très variés ; une des meilleures *Li dis des Jacopins et des Frémeneurs* est une diatribe contre les ordres mendiants, en même temps qu'un plaidoyer en faveur des ménestrels.

Voir : *Dits et Contes de Bauduin de Condé et de son fils Jehan de Condé*, édités par Auguste Scheler, Bruxelles 1866-1867, 3 volumes.

Un moderne bourgeois d'Arras, hélas ! très profane en matière littéraire, et sachant tout au plus deviner, plutôt que traduire, la vieille langue romane, ne pouvait vous offrir qu'une compilation réunissant, en les condensant, les observations et renseignements glanés dans les ouvrages qu'il vous a cités.

Cette tâche est achevée tant bien que mal, et il ne me reste qu'à souhaiter que l'un ou l'autre de nos érudits collègues, versés dans la littérature romane, entreprenne quelque jour une étude critique des œuvres les plus marquantes de nos intéressants trouvères arrageois pour nous en faire goûter tous les charmes.

Digitized by Google

UN EMPEREUR DES ARBALÉTRIERS

à ARRAS en 1564

PAR

M. Ed. MOREL

Membre résidant

A quelle époque peut-on faire remonter l'introduction de l'arbalète dans l'armement *régulier* des armées européennes? C'est là une question à laquelle aucune réponse décisive n'a encore été apportée. Dès la fin du XI^e^ siècle, il y eut sans doute quelques arbalétriers sur les remparts de certaines villes assiégées, comme, au début du XIV^e^ siècle, de vieux comptes signalent l'existence de canons rudimentaires, lançant, pour la défense des forteresses, de grosses flèches empennées de cuivre. Ce sont là des exceptions et des curiosités. C'est dans l'histoire de Louis le Gros, par son ministre Suger, qu'apparaît, semble-t-il, pour la première fois, la mention d'un *corps* d'arbalétriers. Le roi, dit-il, attaqua Drogon de Montiac (1101) avec une troupe composée d'archers et d'arbalétriers. *(Cum magnâ militari manu, sagittariâ et balistariâ* (1). Un peu plus tard (1127), au siège de Livriac, un autre ministre de Louis le

(1) Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XII, p. 13, E. D. *Sugerii de vitâ Ludovici Grossi.*

Digitized by Google

Gros, Raoul de Vermandois, est éborgné par un carreau d'arbalète, *(balistarii quadro... oculo est privatus)* (1). Deux ans après la mort de Louis VI le Gros ou le Batailleur, le deuxième Concile de Latran (1139), ému de la violence meurtrière et odieuse à la Divinité de cette arme nouvelle en interdit l'usage contre les chrétiens et les catholiques, sous peine d'excommunication. *(Artem illam mortiferam et Deo odibilem balistariorum et sagittariorum adversus Christianos et Catholicos exerceri sub anathemate prohibemus)* (2). Cette menace suffit à enrayer l'emploi de l'arbalète jusque vers la fin du XII[e] siècle. Mais Richard Cœur-de-Lion, à son retour de la troisième Croisade, réorganise des compagnies d'arbalétriers et les utilise dans sa lutte contre le roi de France Philippe Auguste. Par une coïncidence, qui paraît providentielle aux contemporains, lui-même tombe sous un coup d'arbalète au siège de Chalus, le 16 avril 1199. Guillaume le Breton, l'auteur de *La Philippide,* se fait l'écho de cette impression populaire, lorsqu'il nous représente la parque Atropos condamnant Richard à périr d'un trait de l'arme dont il avait appris l'usage aux Français.

> Hâc volo non aliâ Richardum morte perire ;
> Ut qui Francigenis balistæ primitus usum
> Tradidit, ipse suî rem primitus experiatur,
> Quamque alios docuit, in se vim sentiat artis (3).

Simple ornement poétique, pourra-t-on dire, sans grande autorité historique. Mais il y a, au début du poème, quatre autres vers moins connus, qui, sous la plume du chapelain de Philippe Auguste, témoin oculaire des faits racontés, ont une réelle valeur documentaire : « En ces temps-là les

(1) *Ibid.*, p. 56, E.

(2) *Sacrosancta Concilia...* éd. Ph. Labbe... Paris, 1671, t. X, p. 1010. *Concilium Lateranense II.* Can. XXIX.

(3) Recueil des historiens des Gaules... t. XVII. *La Philippide,* V[e] chant, vers 578 et suiv., p. 182.

Digitized by Google

Français ignoraient complètement ce qu'était une arbalète et on n'eût pas trouvé dans l'armée royale un seul homme capable de s'en servir. »

Francigenis nostris illis ignota diebus
Res erat omnino quid balistarius arcus
Quid balista foret; nec habebat in agmine toto
Rex quemquam sciret armis qui talibus uti (1).

Donc, l'arbalète ne reparut sur les champs de bataille que vers l'année 1200. Les milices de diverses communes, en particulier celles de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et d'*Arras*, prirent une part active, mais non prépondérante, comme on l'a prétendu, à la bataille de Bouvines (1214). Y avait-il déjà des arbalétriers dans ces contingents communaux ? Rien dans l'épopée de Guillaume le Breton ni dans son histoire en prose de Philippe Auguste n'autorise à le conjecturer (2). Il est à supposer que, si les villes avaient envoyé en l'ost de Bouvines des bourgeois armés d'arbalètes et non de simples goudendas, le poète chroniqueur n'eût pas manqué de noter ce détail, intéressant par sa nouveauté. En admettant que les villes de notre région n'aient pas eu, dès cette époque, ne fût-ce qu'une société « d'arbalétriers de plaisance », il est avéré que les bourgeois d'Arras, comprenant l'utilité de l'arme nouvelle pour la défense de la Cité ne tardèrent pas à l'adopter. Dans ses *Congés*, Baude Fastoul, en effet, dit adieu à Jeh. de Castel, connétable, et à tous les arbalétriers (3). Or, les *Congés* du trouvère arrageois datent de 1272, année de son entrée à la léproserie du Grand-Val et de sa mort (4). Il résulte de ce témoignage que peu de tem s après Bouvines,

(1) *Ibid.* IIe chant., vers 315 et suiv., p. 140.

(2) *Ibid.* Guillelmus Armoricus, *De gestis Philippi Augusti*, p. 97.

(3) *Congé de Baude Fastoul*, manuscrit de la Vallière, no 2756, Bibl. nat., vers 674.

(4) *Les congés de Baude Fastoul*, A. Guesnon, 1910, p. 19.

Digitized by Google

nos bourgeois les plus aisés, car l'arbalète était une arme coûteuse, s'étaient groupés en Société de tir. Ils se réunissaient dans leur jardin de La Couture St-Michel et pour les encourager le Magistrat leur attribuait, dimanches et fêtes, quelques canes de vin (1).

Quelle était leur organisation à ce moment ? On n'en sait rien, mais elle ne devait guère différer de celle que sanctionneront en 1396 les statuts accordés à leur compagnie par Pierre Daisne, bailli d'Arras et par le Magistrat (2). Les statuts des confréries, élaborés par les intéressés, ne faisaient, en général, que consacrer officiellement et en vue d'avantages spéciaux, un état de fait souvent fort ancien. On sait que, de 1309 à 1396, les arbalétriers d'Arras ont participé, sous la conduite de leurs connétables, à une dizaine d'expéditions lointaines. Ils s'étaient par conséquent exercés en temps de paix, et avaient dû chercher les moyens de stimuler l'émulation parmi les confrères, par l'appât des récompenses et des honneurs. Un de ces moyens semble spécial à la Confrérie des arbalétriers d'Arras, car je ne l'ai trouvé signalé dans aucune des notices publiées sur d'autres compagnies.

On tirait à l'arbalète les dimanches et jours de fêtes. Au gagnant était attribué « un escuchonnet d'argent » (3), c'est-à-dire un petit écusson, une sorte de médaille. Il était tenu de porter ostensiblement cet écussonnet comme une décoration, et tout confrère de l'arbalète avait le droit de lui adresser un défi et, comme on disait, de le « requérir ». Le refus de se mesurer, à la prochaine séance de tir, avec le provocateur, entraînait le paiement d'une amende et la perte de l'écusson au profit du « requérant ». Une pareille

(1) La cane ou kane valait un lot et demi et le lot d'Arras un peu plus de deux litres.

(2) Recueil des Chartres et titres concernant les droits... des grands baillis de la province d'Artois. *Arras*, 1774, in-4°, p. 63.

(3) *Ibid.*, p. 65.

Digitized by Google

distinction, ce n'est pas douteux, était de nature à exciter la convoitise des tireurs, heureux de se parer, ne fût-ce que pendant quelques jours, du témoignage honorifique de leur adresse. Si, au début, les arbalétriers d'Arras se contentèrent de ce modeste et éphémère encouragement, ils ne tardèrent pas à célébrer, comme toutes les confréries des régions voisines, la fête de Mai ou de l'oiseau. Pour gagner l'écussonnet, on tirait au berceau dans toutes les séances de l'année. Etait vainqueur celui qui, le premier, avait placé les six plus belles flèches. La fête de l'oiseau était *annuelle*, invariablement fixée au 1er Mai et se continuait, s'il y avait lieu, les jours suivants. Souvent, en effet, ce n'était pas au cours de la première journée que l'oiseau, appelé gay (geai) ou pappegai (perroquet), selon sa couleur était abattu. Parfois même, l'oiselet de bois ou de carton, bien que mutilé par la pointe des flèches restait jusqu'à la troisième journée de tir au haut de sa perche. Celui qui le décrochait était proclamé *Roi pour l'année*, titre auquel étaient attachés quelques privilèges et la prérogative de figurer, avec le connétable, dans les cortèges officiels et de signer avec lui les actes intéressant la Compagnie. Plusieurs villes ont conservé dans leurs archives la description du costume royal et des cérémonies qui accompagnaient l'installation du nouveau monarque (1). En ce qui concerne les arbalétriers d'Arras, je n'ai rien trouvé de particulier sur ce point. Au tireur adroit et heureux qui, trois années *consécu-*

(1) Voir dans les Catalogues de l'Exposition de Bruxelles, en 1911, l'énumération des somptueux colliers des rois des arbalétriers, dont un certain nombre de spécimens avaient pu être réunis. A l'occasion de leur Exposition, en 1913, les Gantois ont organisé des cortèges où les costumes et les armes des anciens arbalétriers flamands furent reconstitués avec fidélité. En juin 1340, les arbalétriers d'Arras envoyés à Thun-l'Evêque avaient un uniforme mi-partie bleu et blanc orné de rats noirs. Leurs chefs étaient vêtus d'une cotte rouge et blanche. (A Guesnon, *Documents inédits sur l'invasion anglaise*, p. 18).

Digitized by Google

tives, avait abattu l'oiselet, était décerné le titre glorieux, rare et *viager* d'EMPEREUR. On conçoit que ce titre ait été rare, car il ne suffisait pas, pour l'obtenir, de beaucoup d'adresse et, au moins, d'un peu de chance, il fallait encore que l'arbalétrier, qui, deux années de suite, avait exercé la royauté, non sans dépenses appréciables, fût encore assez riche pour que la perspective des frais énormes de son avènement à l'Empire ne vînt ni troubler sa vue ni faire trembler sa main.

Qui sait si cette considération d'ordre économique, autant et plus même que la question d'adresse et de chance ne suffirait pas à expliquer qu'il n'y ait jamais eu qu'un seul *Empereur* à Arras. Cet événement mémorable, que les confrères rappelleront encore au XVIII[e] siècle dans une supplique pour le maintien de leurs franchises (1) se produisit le 1[er] Mai 1564.

Le 25 août suivant (2), sans doute après avoir pris le temps de se renseigner dans les Flandres sur les droits et les devoirs d'un Empereur, Pierre Théry adresse au Magistrat une requête doublement intéressante. On y trouve, en effet, l'énumération des lourdes obligations et des notables privilèges de la dignité impériale. Pierre Théry déclare d'abord qu'il a l'intention d'inviter à un festin d'honneur, les rois, connétables et aucuns confrères de plusieurs villes voisines, de leur faire des présents et d'organiser à cette occasion un grand Concours de tir dont il fournira les prix, mais en retour il réclame les privilèges, dont, de toute ancienneté, les empereurs de telles confréries ont eu la jouissance.

Comme parmi ces privilèges figure l'exemption des impositions sur le vin et la bière, dont le quart revient au Roi, à cause de son domaine d'Arras, le Magistrat commu-

(1) Arch. com., série E. E., liasse *arbalétriers* ; pièces non cotées.

(2) Tous les détails de ce récit sont tirés du Registre Mémorial XIV. f° 368 v°.

Digitized by Google

nique la demande de son bourgeois aux officiers de la Gouvernance, et, sur leur avis favorable, prend un arrêté affirmatif. Il accorde à Pierre Théry la franchise de la maltôte du vin et de la bière sur la quantité de liquide nécessaire à ses besoins personnels et à l'usance de sa femme et de sa famille, sa vie durant, loyalement et sans fraude, sans qu'il en puisse vendre ni distribuer, sans aucune déduction pour le vin et la bière qu'il enverrait quérir dans les tavernes et cabarets de la ville. loi, banlieue et échevinage d'Arras. Il l'exempte du logement des gens de guerre à cheval et à pied, sauf « en cas de péril éminent ou pour foule de gendarmerie en sorte que chacun dût être logeur » ; il l'exempte aussi de guet et de garde, sauf également en cas de péril de guerre où les officiers de la ville et autres exempts sont astreints au service effectif. Pierre Théry jouira de toutes ces franchises et libertés, lorsqu'il aura « relevé son empire » et fait les honnêtetés, civilités et solennités requises et accoutumées, telles que bon lui semblera et qu'il les trouvera convenir à son honneur et à celui de la confrérie.

Assuré par cette décision de bénéficier des immunités traditionnelles, Pierre Théry, conformément à ses promesses, envoie le doyen ou serviteur des arbalétriers dans les villes prochaines pour remettre aux empereurs, rois et connétables ainsi qu'à certains confrères, des lettres closes d'invitation au festin d'honneur qui doit avoir lieu le dimanche 8 octobre suivant. Il invite pareillement les échevins d'Arras, qui acceptent et délèguent deux de leurs compagnons pour les représenter officiellement dans les diverses cérémonies.

Au jour dit, les dizainiers et confrères des arbalétriers d'Arras, avec les deux échevins désignés à cet effet, accompagnent l'Empereur à l'église Saint-Géry, où est célébrée une messe solennelle, et de là en Halle, où un dîner leur est servi. Après ce repas de famille, assez rapidement

Digitized by Google

expédié, on se rend, en ordre, bannière et guidons déployés, tambours battants, au jardin de la Compagnie. C'est là, en effet, qu'à une heure de l'après-midi, on doit procéder à la réception officielle des grands dignitaires étrangers : quatre Empereurs et neuf Rois qui ont répondu à l'appel de Pierre Théry. Aussitôt que les rois et connétables ont, par serment prêté entre les mains des deux échevins, affirmé qu'ils étaient bien les rois régnants et les connétables élus de la présente année, (c'est une sorte de vérification des pouvoirs) le Concours de tir s'ouvre dans l'ordre suivant : d'abord les quatre empereurs, deux de la ville de Tournay, un de la ville de Douay et le quatrième de Planque-lez-Douai, puis les rois et connétables de chacune des deux confréries de Tournay, fondées sous les vocables de St-George et de St-Maurice, les rois et connétables des villes de Cambrai, Lille, Douai, Saint-Omer, Béthune, Bapaume et Planque. Bien qu'invitées aussi à la fête, les compagnies d'Aire et de La Bassée n'y avaient pas envoyé de représentants.

Après la distribution des prix aux vainqueurs, prix d'argent consistant, le premier en une statuette de saint Vindicien, patron des arbalétriers d'Arras, le second figurant les armoieries d'Arras, le troisième, celles du Gouverneur et le quatrième celles de l'Empereur, la véritable fête officielle commence. Un cortège magnifique se forme. En tête, marchent, en belle ordonnance, les serments des canonniers et des archers de la ville, avec leurs enseignes et leurs tambours, viennent ensuite, monseigneur le Lieutenant général, les officiers du Roi en la Gouvernance d'Arras, messieurs les échevins en corps, les officiers de la ville, les quatre [commis] aux ouvrages et les sergents à verge. Enfin, le groupe des empereurs, rois et connétables portant les insignes de leur dignité, s'avance, suivi des confrères arbalétriers d'Arras et de l'étranger, en leur costume pittoresque. Rentrant en ville par la porte Méaulens, la troupe défile le long de la grande rue de l'Abbaye, passe

Digitized by Google

devant l'église Sainte-Croix (1), traverse le grand marché et aboutit au petit marché. Là, les canonniers déchargent leurs arquebuses à crocs et exécutent, avec les autres serments, la marche en spirale qu'on appelait alors *le Limechon* ou escargot. Comme aux entrées solennelles des princes, des canonniers font en même temps des batteries de leurs arquebuses aux fenêtres de la *Maison rouge*, du *Dragon* et de la *Salamandre*. C'est au bruit des cloches, des salves, des fanfares et des acclamations populaires que les invités de l'Empereur pénètrent en Halle où les attend le festin d'honneur. Prennent place à table le Lieutenant général et les officiers du roi, le Magistrat et les officiers de la ville, les Empereurs, Rois, Connétables avec quatre arbalétriers de chacune des villes étrangères, les Rois et Connétables des canonniers et des archers d'Arras, plusieurs seigneurs et gentilshommes, ainsi que les parents et amis de Pierre Théry, en tout, environ deux cents convives.

La présence du Gouverneur aurait singulièrement rehaussé l'éclat de cette réunion, mais le vicomte Maximilien de Melun n'avait pu ou voulu se rendre à l'invitation que l'empereur, assisté de Nicolas Ousson, connétable en exercice, avait été lui présenter humblement à Valenciennes.

La table était dressée dans la grande salle, située au-dessus du prétoire des grands plaids, salle dont le fond était, pour la circonstance, orné d'un riche buffet garni de vaisselle d'or et d'argent. Pour ce souper, le Magistrat avait fait présent à l'empereur de quarante canes de vin. Une pièce de vin avait été offerte par le connétable, les dizainiers et les confrères de l'arbalète d'Arras. Les canonniers avaient fait hommage de dix-huit canes, les archers de douze canes. Plusieurs canes dont le nombre n'est pas indiqué provenaient de dons des confrères de St-Jacques, du prévôt des

(1) Située sur la place qui porte encore ce nom.

Digitized by Google

Coquins, du prince de l'*Arrière* (1) et de simples particuliers. Il n'est pas jusqu'à l'abbé de Saint-Waast qui ne fit gracieusement annoncer qu'il tenait à la disposition de Pierre Théry une pièce de vin en cercles, que, dès le lendemain matin, les arbalétriers, avec guidon et tambours, s'empresseront d'aller lever au Monastère et d'apporter au cellier de la ville. Au sortir de ce repas, dont il est regrettable que le rédacteur des Mémoriaux ne nous ait pas transmis le menu, sans doute pantagruélique, une grande partie des convives escortent l'empereur, aux sons des trompettes et des clairons, à la clarté des torches et des falots, même, en divers lieux et jusques à sa maison, on avait allumé des tonneaux de tercq, c'est-à-dire de pois, sorte d'illumination plus fumeuse que brillante, mais fort usitée à l'époque et dont on trouve la figuration dans maintes estampes du XVI^e^ siècle. Il semblerait qu'après les fatigues de la journée et l'ampleur d'un festin largement arrosé, les invités de Pierre Théry n'eussent dû souhaiter que le repos, mais nos ancêtres avaient bon estomac et ceux qui avaient accompagné le grand dignitaire des arbalétriers jusques à sa porte ne se firent guère prier pour entrer dans son logis, se remettre à table et faire honneur à « un banquet exquis où on n'épargna pas plus le vin qu'on ne l'avait fait au souper. »

Le lendemain lundi, de bon matin, les empereurs, rois et connétables, « housés et éperonnés », étaient prêts à se mettre en selle pour regagner leur cité. Une nouvelle invitation à dîner que leur fait tenir Pierre Théry les retient en notre ville. Ils se réunissent donc en Halle où leur hôte les traite et festoie si libéralement que rien qu'au lever de table,

(1) A Arras, comme dans toutes les villes du Nord, on trouve des sociétés aux noms bizarres, constituées le plus souvent par la réunion d'hommes du même métier. L'histoire de ces groupements n'a pas été faite et serait d'ailleurs, par suite de la pénurie de documents, difficile à faire.

Digitized by Google

on boit une demi-pièce de vin. Ce qui fut cause, remarque le scribe, qu'ils ne partirent pas d'Arras ce jour-là ; si bien que le soir il y eut encore un grand souper auquel furent invités les confrères de l'arbalète avec leurs femmes et où l'on fit de nouveau grande et joyeuse chère.

Le Magistrat traitant les dignitaires étrangers comme de grands personnages leur fit porter en leurs hôtelleries, par ses sergents à verge, ce qu'on appelait les vins de présent : deux canes pour chacun des empereurs, des rois et des connétables. Ces vins de présent quittèrent-ils Arras ? C'est peu probable. Il est à supposer que nos intrépides buveurs, d'aillenrs altérés par deux jours de bombance, en tirèrent le coup de l'étrier et les forces nécessaires pour leur longue chevauchée.

« Faut noter, dit le scribe en terminant son récit, que tous lesdits festins au nombre de quatre avec lesdits prix d'argent et plusieurs autres mises furent payés du tout, aux dépens dudit Pierre Théry. »

Il m'a paru curieux de tirer de l'oubli cette fête unique dans les fastes de notre histoire locale. On se fera ainsi une idée plus exacte du milieu social où se recrutait le corps d'élite des arbalétriers et on comprendra mieux pourquoi des tireurs très adroits et sûrs de leurs coups, ont dû manquer volontairement l'oiselet. Si Pierre Théry a fait largement les choses, avec plus de prodigalité peut-être que ne l'exigeait la bienséance impériale, il n'en reste pas moins que même réduit aux honnêtetés indispensables, l'avènement à l'empire supposait une exceptionnelle situation de fortune. C'est en 1583, qu'apparaît pour la dernière fois le nom de Pierre Théry dans les actes concernant la confrérie de Saint-Vindicien. Il put donc profiter pendant une vingtaine d'années des avantages sérieux qui lui avaient été octroyés et de la considération attachée à un titre, qu'en définitive, il ne paya pas trop cher.

Je m'étais imaginé qu'un homme en état de faire face à de telles dépenses, avait dû jouer un certain rôle dans

Digitized by Google

l'administration de la ville. En vain j'ai compulsé le registre *au renouvellement de la loi* de 1540 à 1584 ; je n'ai trouvé le nom de Pierre Théry ni dans les listes des échevins, ni dans la Vintaine, ni dans aucune des Commissions nommées annuellement. Il récréanta sa bourgeoisie en 1546 (1) et possédait deux maisons au pouvoir de l'Estrée (2). Telles sont, à ma connaissance, les seules traces qu'ait laissées dans nos archives, ce bourgeois opulent, le seul empereur des arbalétriers d'Arras.

(1) Arch. Com. Reg. aux bourgeois, 1546, f° 139 r°. Paroisse de Saint-Géry. Pierre Théry fils de Jehan a récréanté sa bourgeoisie le XXVI^e^ jour d'octobre XV^e^ et XLVI.

(2) Arch. dép. Cueilloir des rentes de Saint-Waast. H. 672-1566, f^os^ 333 et 351, Pierre Théry pour une maison heritage et gardin séant en le rue de l'Estrée sur le reng de l'hospital, XII deniers.

Pour une maison à usage de taincture contenant deux membres, XII deniers. (En remontant dans les registres jusqu'au XIV^e^ siècle, on voit que cette dernière maison située près de « le Sauch » est le n° 13 du 8^e^ tour de Saint-Aubert sur *Le Plan d'Arras en 1382* par E. Morel).

Digitized by Google

COMMENT S'EST FORMÉE UNE LÉGENDE

PAR

M. Ed. MOREL

Membre résidant

Le 1er mars 1370 (n. s.) trois hommes, natifs des environs de Troyes, les deux frères Flouri et Hanequin de Flourimont « s'enbatirent (1) en le ville d'Arras, et se hostelèrent » à l'auberge de l'*Ermite* près le *Houce Gillet* (2). Aussitôt, sans s'attarder à leur installation, ils vont par la ville, chacun de son côté, pour écouler de la fausse monnaie. Ils achètent « malicieusement », pour quelques deniers, de menues marchandises, qu'ils paient avec de faux florins et reprennent le change en bonnes pièces. A force de renouveler cette opération frauduleuse, ils attirent sur eux l'attention, sont saisis par les sergents à verge et traduits devant les échevins. En ces temps reculés, la justice était dure et sommaire pour ce genre de crime.

(1) S'enbattre, s'abattre sur... mot énergique appliqué à ces filous.

(2) Deux hôtelleries situées à peu près sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Eglise Saint-Jean-Baptiste (nos 17 et 18 du 2e tour de la paroisse Saint-Nicolas-sur-les-Fossés. (Voir plan d'Arras en 1382, par E. Morel, p. 54).

Digitized by Google

Dès le lendemain, samedi des Brandons (1), Jehan Flouri, l'un des deux frères, avoue que la bande s'approvisionnait à Neufchâtel de faux florins et que récemment ils s'en étaient procuré quatre-vingt-trois sur lesquels il leur en restait vingt-quatre, qui, tous, furent reconnus adultérés. En effet, « ils estoient d'argent couvert de *paile* (housse, couverture, ici pellicule) d'or, en semblanche de (pour imiter les) frans du Roy » et avaient été acquis par les fraudeurs moyennant trois bons florins pour cinq faux. Condamné à être pendu, Jehan Flouri subit immédiatement sa peine. Son frère, ayant invoqué la qualité de clerc, est transféré de la prison du Châtelain à la Cour-le-Comte. Le 8 mars, il comparaît devant ses juges, fait des aveux, est condamné, lui aussi, à la potence et conduit sur-le-champ au supplice. Déjà, il avait le pied sur l'échelle, lorsque, par aventure, le duc de Bourgogne, qui venait défendre Arras contre les chevauchées des Anglais, passa près des fourches patibulaires, « si a point », dit le scribe des Mémoriaux, dont il convient de citer ici le texte, « qu'il fist cesser le justice et aultres et par se signourie (c'est-à-dire, sinon par le droit, du moins par le prestige de son titre) fist ramener des fourques celui que on devoit pendre, et fu remis en prison et *dist Messire le Dus à mons. le Bailliu qu'il en parleroit à Madame* (2).

Il s'agit donc non de l'octroi souverain d'une grâce, mais d'une simple promesse d'intercession.

Voici comment Locrius raconte le fait dans sa *Chronique de Belgique* (3) : « Anno 1370, Philippus Audax, Burgundiæ dux, Atrebatum ingressus, fors fuit ut cuipiam monetæ adulteratori, in crucem jamjam tollendo, occurre-

(1) Le dimanche de la Quadragésime ou des Brandons tombe en effet le 3 mars en 1370 (Mas Lattrie.)

(2) Arch. com. Reg. Mémorial I, 1354-1384, f° 25 r°.

(3) *Ferreoli Locrii Chronicon Belgicum.* Arras, 1616, p. 474.

Digitized by Google

ret. *Fœlix o iniquitas ! Abiit enim,* rogante duce, furcifer iste *liber, sibi suoque juri relictus.* »

« En l'an 1370, le hasard voulut que Philippe le Hardi, à son entrée à Arras, rencontrât un faux monnayeur, au pied même du gibet. O heureuse suite d'un crime ! (c'est-à-dire quelle heureuse chance pour le malfaiteur) (1). Ce pendard, en effet, put, à la demande du Duc, s'en aller en liberté avec la pleine et entière disposition de sa personne et de ses actes. »

La version du chroniqueur diffère déjà sensiblement du récit des Mémoriaux. Elle relate, il est vrai, l'intervention du Duc, *rogante Duce*, mais elle permet au lecteur de la dernière phrase de conclure à l'efficacité de cette intervention. La légende fait son chemin.

Dans son *Histoire d'Arras* (2), M. Lecesne va plus loin : « C'est pendant son séjour à Arras, dit-il, que Philippe le Hardi ayant rencontré un faux monnayeur qui allait être pendu, LUI ACCORDA SA GRACE. *Depuis ce moment, il est,* pour ainsi dire, *passé dans le droit artésien que quand un condamné à mort se trouvait sur le passage des souverains, il était par cela même grâcié.* »

La légende semble maintenant solidement établie et prend figure de vérité historique. Pourtant, si Locrius et M. Lecesne avaient lu les quatre dernières lignes de l'article du Registre mémorial, ils auraient été plus circonspects.

« Depuis [le prétendu gracié] morut en prison, enfouis fu aux camps, demoura VIII jours en terre *et quant Monseigneur li Duc fu retournés en France, li Consaus* (le Conseil) *de Madame fist ledit mort oster de terre et* PORTER AU GIBET ET LA PENDRE » (3).

(1) Souvenir sans doute et imitation maladroite de l'exclamation bien connue : *ô felix culpa* de la Liturgie catholique.

(2) Tome I, p. 217.

(3) Cette pendaison barbare d'un cadavre ne fut peut-être qu'une sorte de protestation de la Comtesse contre l'initiative prise par le Duc. Ce n'est toutefois pas un fait isolé dans notre histoire locale.

Digitized by Google

On peut tout au plus, dans le cas présent, louer l'intention miséricordieuse de Philippe le Hardi, intention qui, non-seulement n'a pas suffi à créer un précédent pour l'avenir, mais n'a même pas épargné la corde au cadavre du condamné. Quant à en faire, par une généralisation hasardeuse, l'origine d'une coutume *passée dans le droit artésien*, c'était d'autant plus téméraire que le duc de Bourgogne n'avait pas, à cette époque, le pouvoir souverain en Artois ; — il ne l'eut qu'en 1384. — Or, les seigneurs justiciers étaient si jaloux de leurs droits, que nos archives sont pleines de conflits de juridictions et que ni la Comtesse d'Artois ni le Magistrat d'Arras ne tolérèrent jamais d'empiètement sur leurs prérogatives judiciaires (1).

« Le IIIe jour d'avril M CCC LIX, jour du boin venredi (Le vendredi saint 1359. L'année 1360 (a. s.) commence le 5 avril, jour de Pâques), fu trouvés mors et pendus en le maison du *Griffon*, en Bauduimont, un varlés, nommés Jehan d'Arras qui y demouroit, et là fu levés par le bailliu et eschevins d'Arras, pour cause de haute justice, fu apportés en hale, et puis de hale fu trainés à se dite maison et de là fu trainés *as fourques de le ville et là fu pendus*. (Reg. mém. I, fo 10, vo).

(1) En voici un exemple typique, pris presque au hasard parmi beaucoup d'autres : Le samedi 4 février 1364, le Gouverneur d'Arras avait libéré Pierre dit Poutrains de Tourothe, détenu à la prison du Châtelain pour avoir rogné des florins d'or. Il prétendait que Madame, et, par voie de conséquence, lui, son représentant *avaient le droit* d'élargir un prisonnier « *sans le consentement des eschevins.* » Le Magistrat protesta énergiquement et soutint « qu'il *n'était mie en Madame ne ens ès gouverneurs* » (qu'il n'appartenait pas à Madame ni à plus forte raison *(ens ès)* au Gouverneur) de délivrer aucun prisonnier, « mais convenoit *que punition ou délivrance en fust faite par le jugement d'eschevins*, au conjurement (à la requête) du Bailliu d'Arras. » Finalement, le Gouverneur remit en prison ledit Poutrain, qui, après audition des témoins, fut acquitté par les échevins. (Reg. mém. I, fo 16 vo .

Le Magistrat s'opposa toujours à ce que les princes souverains, à leur entrée solennelle, prissent sur eux de lever les peines de bannissement prononcées par l'échevinage. Voir à ce sujet le curieux épisode des bannis à l'entrée de Louis XI. (Lecesne. T. I, p. 399).

Digitized by Google

En résumé, il n'y a pas eu et il ne pouvait pas y avoir de *grâce accordée* par Philippe le Hardi. La Comtesse d'Artois n'a pas amnistié le complice avéré d'un malfaiteur puni, le 3 mars, de la hart par les échevins, qui, le 5 avril suivant, condamneront encore Hanequin de Flourimont à vingt ans et vingt jours de bannissement. Madame Marguerite a-t-elle même été étrangère à la mort si opportunément soudaine de Flouri ? Qui sait si ses conseillers, dont on a vu l'empressement à faire accrocher au gibet le corps déterré du coupable, *aussitôt après le départ du duc Philippe*, n'avaient pas imaginé ce moyen pratique mais violent d'éluder l'intercession d'un grand seigneur et de sauvegarder dans leur intégrité les droits de leur Maîtresse ? J'ai cité ailleurs (1) un fait analogue qui donne quelque vraisemblance à cette conjecture.

La légende, née d'une lecture inattentive des Mémoriaux, insinuée d'abord par Locrius dans une phrase plus oratoire que documentaire de sa chronique, se précise chez l'historien d'Arras, influencé, selon toute probabilité, par le souvenir de grâces pareilles, octroyées en certains pays, à l'occasion de la rencontre fortuite ou préméditée d'un prince et d'un condamné. Mais il s'agit alors de *princes souverains*, graciant un coupable frappé *en leur propre nom* et en vertu des pouvoirs qu'ils avaient délégués aux juges. Tel n'était pas ici le cas et je doute que M. Lecesne eût trouvé dans la suite de notre histoire locale un autre

(1) « *Une Mutinerie militaire à Arras en 1373*, p. 54, note 1. » Par lettres patentes du 6 novembre 1381, la Comtesse Marguerite autorise les échevins à aller en appel au Parlement de Paris contre les religieux de Saint-Waast qui avaient fait pendre Jean Guéminart, lequel, d'après eux, s'était pendu de désespoir dans les prisons du Couvent, mais que, en réalité, ils avaient laissé mourir de faim. (Arch. com. AA. 6 n° 124). Ils l'avaient laissé mourir pour ne pas le livrer à la justice échevinale qui le réclamait et ne pas souffrir d'atteinte à ce qu'ils estimaient leur droit de seigneurs justiciers.

Digitized by Google

épisode de ce genre à l'appui de sa thèse. C'est pourquoi peut-être lui-même a introduit dans son assertion une petite formule restrictive qui en atténue singulièrement la portée : « Depuis ce moment, il est, *pour ainsi dire*, passé dans le droit artésien.... »

Assurément l'affaire n'est pas de grande importance, je l'ai rencontrée un peu par hasard au cours de mes recherches. Comme elle m'a semblé présenter quelque intérêt au point de vue de l'administration de la justice en Artois, j'ai cru devoir la soumettre à mes collègues de l'Académie.

Digitized by Google

LE PESSIMISME

dans la Littérature contemporaine

PAR

M. F. LENNEL

Membre résidant

Tout le monde conçoit ce qu'on entend par ce mot : Pessimisme ; et pourtant, il est difficile d'en préciser le sens. Le pessimisme est à la fois une tendance individuelle et un système philosophique. Parmi les hommes, les uns sont naturellement portés à la joie, les autres à la tristesse, et il reste vrai, ce symbole de la philosophie grecque qui nous montre Démocrite, riant toujours, Héraclite pleurant sans cesse. Etre pessimiste, c'est donc être naturellement porté à n'envisager dans la vie que les douleurs qu'elle comporte, dans la nature, que ses imperfections ; et tous, nous le sommes plus ou moins. Mais quelques philosophes vont plus loin. Faisant le bilan des joies et des douleurs humaines, ils proclament que la vie, en elle-même, est mauvaise. A la question fameuse « Etre ou ne pas être » ils répondent sans hésitation que mieux vaudrait pour l'homme n'être jamais né, que le néant est préférable à l'être. Ils déclarent que le monde est le pire des mondes

Digitized by Google

possibles et que nous sommes les dupes de je ne sais quelle puissance occulte.

Le pessimisme ne date pas d'hier. Il a fait le fonds de la religion hindoue et le fondateur du boudhisme, Çakya-Mouni s'écriait déjà : « Le mal, c'est l'existence, ce qui produit l'existence, c'est le désir. Ah ! malheur à la jeunesse que la vieillesse doit détruire ; ah ! malheur à la santé que détruisent tant de maladies ; ah ! malheur à la vie où l'homme reste si peu de jours. » A tant de maux, il ne voyait qu'un remède, anéantir le désir qui les cause et se réfugier dans une impassibilité sereine, dans le nirvana. Comme si c'était vivre encore que de supprimer en nous le ressort même de la vie !

On trouve, à toutes les époques, dans toutes les civilisations, des hommes qui ont souffert, qui ont ressenti plus vivement que d'autres les injustices du sort, le désaccord entre leurs facultés et leurs actes, des hommes que le doute et l'ignorance ont tourmentés et que la crainte de la mort remplissait d'un mystérieux effroi.

Dans l'Ecriture Sainte, Job maudit le jour où il est né. « L'homme né de la femme vit peu de jours tout pleins de misères. »

Les tragiques grecs Sophocle et Euripide, les poètes latins Lucrèce et Virgile abondent en passages touchants ou plaintifs. Nul n'a mieux vu les cruautés de la nature, nul n'a déploré en termes plus forts, la brièveté de la vie et l'horreur de la mort. C'est en Grèce aussi que vécut ce philosophe, Hégésias, surnommé l'Orateur de la Mort. Il était, paraît-il, si persuasif, il faisait de la vie une peinture si noire, qu'on dut l'empêcher de parler, car ses auditeurs, trop convaincus, couraient tous au suicide !

Mais, à les considérer dans l'ensemble, les Grecs et les Romains croyaient que l'homme est né pour être heureux. Ils avaient la foi au bonheur terrestre. Vivre, voir la lumière, tel est pour eux le premier des biens, et Achille,

Digitized by Google

roi aux enfers, aimerait mieux « cultiver comme un mercenaire le champ d'un pauvre homme que de régner sur la foule entière des ombres. » Pour un Grec, les jouissances de la science et de l'art, pour un Romain, le désir de la domination, de la grandeur et de la gloire de la cité, voilà les mobiles essentiels de la vie. Races énergiques et neuves, elles sont pleines de force et de grands espoirs.

Avec le christianisme, des tendances pessimistes semblent s'introduire dans le monde occidental. Ce n'est plus pour elle-même que la vie vaut la peine d'être vécue. L'homme naît corrompu par la faute originelle et le dogme de l'expiation a quelque chose de terrifiant, dont certains grands esprits ont souffert. Les Jansénistes sont malheureux dans leur continuelle terreur de manquer le port du salut ; Pascal et Joseph de Maistre, l'un en proie aux souffrances du doute, l'autre tranquille dans ses affirmations hautaines, nous font également sentir ce côté sombre du christianisme. Mais il ne faut pas s'en tenir aux apparences. La religion chrétienne mettait le remède à côté du mal. Sans doute « la terre est une vallée de larmes », mais elle n'est qu'un passage qui conduit au ciel. Aux infortunés la foi ouvre le trésor des immortelles espérances et ils y puisent la résignation. De la douleur ils se font une joie, et aux pires réalités d'aujourd'hui ils opposent la réalité consolante de toujours. Peut-on dire qu'elle était pessimiste, cette époque regrettée par le poète :

> Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre
> S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre
> Sur l'orgue universel des peuples prosternés
> Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés. »

On peut donc affirmer que le pessimisme est moderne par l'extension qu'il a prise au XIX[e] siècle, par la forme scientifique que lui ont donnée certains philosophes, par les ravages qu'il a exercés en Allemagne, en Italie, en France et en Russie.

Digitized by Google

Dans la première moitié de ce siècle, un mal étrange attaqua toute une génération dont quelques poètes se firent les douloureux interprètes. On l'appela le mal du siècle, mot vague qu'il serait difficile de définir. Il est heureusement inutile de le faire, Alfred de Musset en ayant donné une analyse complète dans le premier chapitre de la *Confession d'un enfant du siècle*. « Ce fut, dit-il, comme une dénégation de toutes choses du ciel et de la terre qu'on peut nommer désenchantement, ou si l'on veut désespérance, comme si l'humanité en léthargie avait été morte pour ceux qui lui tâtaient le pouls. De même que ce soldat à qui l'on demanda jadis : « A quoi crois-tu ? » et qui le premier répondit : « A moi », ainsi la jeunesse de France, entendant cette question, répondit la première : « A rien.»

Quelles furent les causes de cet état d'esprit ? Il y en eut de générales. Une révolution s'était accomplie dans les idées comme dans les institutions. Après avoir cru au triomphe définitif de la raison préconisé par le XVIII[e] siècle, les hommes de ce temps voient la réalité dissiper ces rêves d'or. Entre les vieilles croyances ébranlées et les aspirations vagues et inassouvies des temps nouveaux, ils errent à l'aventure. Ils ont vu s'écrouler l'édifice impérial fait de gloire et de sang. Nés pour l'action, bercés de chansons héroïques, ils traînent dans une existence morne leur oisiveté et leur ennui. Ils cherchent dans la passion un dérivatif et n'y trouvent souvent que déception et souffrance nouvelles.

D'autres causes plus spéciales sont à signaler. Byron, Chateaubriand, Vigny, Musset, Beaudelaire ont, au plus haut degré, des tempéraments d'artistes et de poètes. Ils sont plus délicats. Leur imagination grossit les maux très réels qu'ils doivent à leur sensibilité exaspérée. Ils ont reçu ce don dangereux, « cette rare et redoutable faculté de vivre en un quart d'heure une vie toute entière et d'épuiser en une seule expérience toute la douleur et toute la volupté.»

Digitized by Google

La plupart sont physiquement prédisposés à la souffrance. On sait l'influence que peut exercer le physique sur le moral et qui dira la part que le pied bot de Byron put avoir sur sa misanthropie ? On se représente difficilement Musset bien portant. Tous sont de tempérament plus ou moins maladif. Quelques-uns se sont trouvés aux prises avec des embarras matériels. Ils ont connu les rancœurs de la médiocrité ou l'impossibilité de réaliser leurs rêves d'artistes.

D'ailleurs, cette harmonie entre la sensibilité, l'imagination et la raison qui a valu au XVII[e] siècle ses chefs-d'œuvres classiques, cette harmonie n'existe plus. La sensibilité prédomine, en même temps que la littérature, devient plus personnelle. Le moi n'est plus haïssable. C'est moins l'âme humaine en général que leur âme propre que les poètes et les écrivains étudient alors. Prenez tous les personnages de Byron et de Musset, c'est toujours Byron et Musset que vous entendez gémir. Ils se dissimulent en vain sous des vêtements exotiques. En vain Child-Harold, dans son pélerinage, cherche des sensations nouvelles sous tous les climats ! Sur le sol glorieux et romantique de l'Espagne, dans l'arène où scintillent les broderies des toréadors, à l'ombre des ruines de la Grèce « où peuvent se plaire ceux pour qui la tristesse a des charmes », sur les bords du Rhin héroïque aux burgs démantelés, dans cette Italie dont il déplore les malheurs, c'est toujours Byron que Musset appelait dans sa *Lettre à Lamartine* « Lui, le grand Inspiré de la mélancolie ». *Lara, le Corsaire, Manfred*, c'est lui, et quand ce Manfred, avide comme Faust de tout connaître, hantant comme lui les puissances mystérieuses, proclame le néant de l'ambition et de la science, c'est Byron qui dit par sa bouche :

« Nous sommes les jouets du temps et de nos terreurs. Nos jours coulent inaperçus et chacun d'eux nous enlève quelque chose. Et cependant nous vivons, abhorrant la

Digitized by Google

vie et néanmoins redoutant de mourir. Parmi tous les jours du passé et de l'avenir, car dans la vie il n'y a pas de présent, combien il en est peu, combien moins que peu où l'âme cesse de souhaiter la mort ? »

Et dans « *La Coupe et les Lèvres* » de Musset, Frank, proche parent du Manfred de Byron, ne résume-t-il pas la pensée de l'auteur. N'est-ce pas Musset lui-même qui s'écrie :

> Le doute ! Il est partout et le courant l'entraîne,
> Ce linceul transparent, que l'Incrédulité
> Sur le bord de la tombe a laissé par pitié
> Au cadavre flétri de l'espérance humaine !
> O siècles à venir ! Quel est donc votre sort ?
> La gloire comme une ombre au ciel est remontée.
> L'amour n'existe plus. La vie est dévastée
> Et l'homme resté seul ne croit plus qu'à la mort.

Quand Rolla se plaint, c'est Musset qui soupire. Du reste, c'est en fouillant leur âme que les poètes en tirent les accents les plus sublimes. Il en résulte pour eux souffrance et dégoût. Le Poète des Nuits le dit expressément :

> Poète, c'est ainsi que font les grands poètes,
> Ils laissent s'égayer ceux qui vivent un temps,
> Mais les festins humains qu'ils servent à leurs fêtes
> Ressemblent la plupart à ceux des pélicans.

N'allez pas croire pourtant que ces souffrances soient sans charme. En somme, le mal du siècle est un mal aristocratique dont souffrent seuls des êtres d'exception. Ils ont connu les joies excessives avant de subir des tortures qu'exagère leur imagination enfiévrée. Le seul fait d'être homme expose sans doute les infortunés mortels à bien des peines :

> Hélas ! toujours un homme. Hélas ! toujours des larmes !

mais la poésie est fille de la douleur

> Fille de la douleur, Harmonie, Harmonie !

Digitized by Google

et ce n'est pas payer trop cher l'immortalité que de l'acheter à ce prix.

> Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur.
> Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
> Et j'en sais d'Immortels qui sont de purs sanglots.

Ne les plaignons donc pas trop. A combien de ces jeunes hommes on aurait pu appliquer ces mots de Musset lui-même : « Il est doux de se croire malheureux, lorsqu'on n'est que vide et ennuyé. »

L'influence des idées étrangères se faisait aussi sentir alors. Le Romantisme empruntait à l'Allemagne et à l'Angleterre quelques-unes de leurs conceptions poétiques. Il se produisait comme un désarroi dans les intelligences, au moment où la sensibilité s'exaspérait. Je n'ose pas dire que ce fut une mode, car il y eut alors des souffrances réelles. Un critique, M. de Mazade, regrettait vers 1860 cette époque disparue : « Notre siècle, disait-il, s'est guéri de ce mal. Il ne s'ennuie plus. Il ne se perd plus dans les nuages de la rêverie. Il est devenu positif et ce n'est plus lui qui se laisserait bercer à l'éternelle histoire des tourments intérieurs. Il y eut un jour où ce poème tout pénétrant de la tristesse moderne faisait frissonner tous les cœurs. Ce n'était pas la conception chimérique et maladive de quelques imaginations jetées en dehors de toute réalité. C'était l'expression vivante et fidèle de ce qui se passait au plus profond de l'être moderne remué par l'effroyable tempête des événements humains. »

Il y a quelque exagération dans ce jugement qui ne tient pas assez compte des causes individuelles. Or, je l'ai déjà fait remarquer, le pessimisme est avant tout une disposition d'âme. Lamennais écrivait un jour : « Mon âme est née avec une plaie. »

Il est un poète plus pessimiste que ces écrivains atteints du mal du siècle, c'est l'auteur des *Fleurs du Mal.* Vigny

Digitized by Google

trouvait quelque orgueilleuse joie dans son isolement volontaire, Musset n'est qu'un sceptique tendre, Beaudelaire est, lui, un véritable pessimiste, ayant horreur de l'*Être*, aspirant au repos absolu, à l'anéantissement total. Je ne puis l'omettre dans cette rapide étude, car il est comme un intermédiaire entre les Byron et les Musset, d'une part. de l'autre, le grand poète du pessimisme, Léopardi.

Pourquoi Beaudelaire est-il pessimiste ? Parce qu'il est raffiné et que la vie le blesse. Il lui demande des sensations qu'elle ne peut lui donner. Il les cherchait, vous ne l'ignorez pas, dans l'opium et le hachisch. Les choses ne vont pas toujours au gré de nos désirs ; plus nous nous créons de besoins, moins il est facile de les satisfaire et la souffrance naît de cette disproportion entre nos désirs et leur réalisation. Bourget a dit de lui : « Beaudelaire peut être donné comme l'exemplaire achevé d'un pessimiste parisien. » Ce fut un blasé, las de l'action, ayant perdu tout espoir.

> Morne esprit, autrefois amoureux de la lutte,
> L'espoir dont l'éperon attisait ton ardeur
> Ne veut plus t'enfourcher. Couche-toi sans pudeur,
> Vieux cheval dont le pied à chaque obstacle butte,
> Résigne-toi, mon cœur, dans ton sommeil de brute.

Vous sentez la différence énorme qui sépare déjà Beaudelaire de Musset. C'est que celui-ci n'avait jamais été un croyant. Il regrettait sans doute « d'être venu trop tard dans un monde trop vieux, » mais il n'avait jamais connu la foi, la foi vive, et son cœur souffrait encore moins que son esprit. Beaudelaire, au contraire, avait eu cette foi vive. Mystique, il avait vraiment vu Dieu avec une conviction, avec une intensité d'imagination telles que, cette foi disparue, il ne restait plus rien dans son âme ; point de place pour des illusions moins hautes, rien que du mépris pour la croyance à l'humanité et au progrès. De là, cette sensation de vide que rien ne peut combler. Il a cherché le plaisir sans le rencontrer et ne trouve plus de consolation que dans l'attente de la mort, la Mort !

Digitized by Google

Qui parcourt, comme un prince inspectant sa maison
Le cimetière immense et froid, sans horizon,
Où gisent, aux lueurs d'un soleil blanc et terne
Les peuples de l'histoire ancienne et moderne.

***

Pendant que nos poètes chantaient ainsi, qu'ils disaient leurs souffrances et leur désillusion, un jeune homme plus triste, plus désespéré qu'eux, ciselait, dans sa solitude de Recanâti, dans les Etats Pontificaux, des vers d'une singulière beauté, mais d'un caractère plus désolé encore. Né en 1798, mort à Naples en 1837, Léopardi est le seul poète peut être qui n'ait demandé ses inspirations qu'au pessimisme. Le mal du siècle était celui d'une élite ; or, pour le pessimisme, la douleur n'est pas un privilège, mais une loi. C'est l'existence tout entière qui est un malheur. Précisément ce qui caractérise l'œuvre de Léopardi, c'est qu'il se défend d'exprimer des souffrances personnelles. Certes, nul plus que lui n'a connu ces souffrances. Sa vie si courte ne fut qu'une lutte contre la mort toujours menaçante. Elevé par un père d'une austérité trop rigoureuse, étouffant dans sa petite bourgade, ayant demandé à l'étude des consolations qui ruinèrent à tout jamais sa santé, il avait bien le droit de trouver la vie mauvaise. Mais il va plus loin. Dans ses *Opuscules et Pensées*, c'est un ensemble de conceptions sur la vie humaine qu'il prétend formuler. C'est une théorie qu'il expose, celle de l'*Infélicité*, comme il l'appelle lui-même.

On peut la résumer ainsi : Tout ce qui fait le charme de l'existence, foi religieuse, patriotisme, gloire, amour, croyance au progrès, tout cela n'est qu'illusion et mensonge. Rien à espérer que le néant.

Comme Beaudelaire, Léopardi a commencé par être un croyant, mais il a vite cessé de croire et il prend à tâche de démontrer aux autres hommes l'inanité des espérances fondées sur l'Invisible. Il évite de prononcer le nom même

Digitized by Google

de Dieu. En face de l'homme subsistent seuls la Nature et le Destin, c'est-à-dire des lois aveugles et inexorables. L'homme essaie de les interroger ; elles restent muettes. Dans un dialogue étrange, un Islandais errant qui a fui la société jusqu'au fond du Sahara, y rencontre la Nature et l'interroge.

« Pourquoi m'avoir envoyé sans me consulter dans ce bas monde ? Pourquoi, puisque tu m'as fait naître, ne pas t'occuper de moi ? Quel est donc ton but ? Est-ce méchanceté ou impuissance ? » La nature lui répond qu'elle n'a qu'un souci, « tourner la roue de l'Univers dans lequel la Mort entretient la vie et la Vie la Mort. » — Mais, dit l'Islandais, « à qui plaît donc, à qui est utile cette vie malheureuse de l'Univers qui ne subsiste que par la mort de tous les éléments qui la composent ? » La Nature n'a pas la peine de répondre à cette question embarrassante, car au même instant deux lions affamés se précipitent sur le trop curieux Islandais et le dévorent.

Léopardi avait été un patriote à l'époque où l'idée de l'Unité italienne ne hantait encore que quelques cerveaux de penseurs. En 1817, il écrivait à un ami : « Ma patrie est l'Italie pour laquelle je brûle d'amour, et je rends grâce au Ciel de m'avoir fait naître Italien. » Bientôt il ne voit plus dans le patriotisme qu'une chimère destinée comme les autres à tromper les mortels.

Léopardi avait cru à la gloire. Il avait rêvé de laisser un nom immortel. Il est vite désabusé : « Qu'est-ce qu'un grand homme ? Un nom qui bientôt ne représente plus rien. La gloire est une ombre et le génie dont elle est l'unique récompense, le génie est un présent funeste à qui le reçoit. »

Léopardi avait aimé. Il avait senti son cœur battre plus fort à certaines heures exquises et la beauté ne l'avait pas toujours laissé insensible. Chimère, s'écrie-t-il bientôt : « C'est un couple fraternel que l'Amour et la Mort, le Destin les engendra en même temps. » — « Et maintenant, tu te

Digitized by Google

reposeras pour toujours, mon cœur fatigué. Elle a péri, l'erreur suprême que j'ai crue éternelle pour moi. Elle a péri. En moi, non seulement l'espoir, mais le désir même des chères erreurs est éteint. Repose-toi pour toujours. Tu as assez palpité. Aucune chose ne mérite tes battements et la terre n'est pas digne de tes soupirs. »

Dans plusieurs poésies : *Le Gnome et le Follet, Tristan et son ami*, Léopardi développe cette pensée que le progrès n'est qu'un mot. C'est une thèse chère aux philosophes pessimistes, nous le verrons tout à l'heure, que de prétendre que l'humanité sera de plus en plus malheureuse, la science ne devant servir qu'à accroître ses douleurs. Les peuples civilisés sont les plus à plaindre, car le présent le plus funeste fait aux hommes a été la Vérité. Aussi le dernier mot de Tristan, — c'est le personnage sous les traits duquel Léopardi s'est peint lui-même, — est-il lugubre : « Aujourd'hui, je n'envie plus ni les fous, ni les sages, ni les grands, ni les petits, ni les faibles, ni les puissants. J'envie les morts et ce n'est qu'avec les morts que je changerai. »

Et l'Infélicité ne finira que quand tout finira... Rien de plus amer que cette scène de comédie qui me semble résumer toute la doctrine de Léopardi : C'est le dialogue d'un marchand d'almanachs et d'un passant :

« Almanachs ! Almanachs nouveaux ! Calendriers nouveaux. — Des almanachs pour l'année nouvelle ? — Oui, monsieur. — Croyez-vous qu'elle sera heureuse, cette année nouvelle ? — Oh ! oui, illustrissime, bien sûr. — Comme l'année passée ? — Beaucoup, beaucoup plus. — Comme l'autre ? — Bien plus, illustrissime. — Comme celle d'avant ? Ne vous plairait-il pas que l'année nouvelle fût comme n'importe laquelle de ces dernières années ? — Non, monsieur, il ne me plairait pas. — Combien d'années nouvelles se sont écoulées depuis que vous vendez des almanachs ? — Il va y avoir vingt ans, illustrissime. — Ne vous souvenez-vous d'aucune année en particulier qui vous

Digitized by Google

ait paru heureuse ? — Non, en vérité, illustrissime. — Et cependant la vie est une belle chose, n'est-il pas vrai ? — On sait cela. — Ne consentiriez-vous pas à revivre ces vingt ans et même tout le temps qui s'est écoulé depuis votre naissance ? — Eh ! mon cher monsieur, plût à Dieu que cela se pût ! — Mais si vous aviez à revivre la vie que vous avez vécue avec tous ses plaisirs et toutes ses peines, ni plus ni moins ? — Je ne voudrais pas. — Ainsi, à cette condition vous ne recommenceriez pas ? — Non, monsieur, non vraiment, je ne recommencerais pas. — Quelle vie voudriez-vous donc ? Une vie au hasard dont on ne saurait rien d'avance, comme on ne sait rien de l'année nouvelle ? — Précisément, oui, c'est ce que je voudrais. — Cela signifie qu'il n'est jusqu'à ce jour personne que le hasard n'ait traité mal. Chacun est d'avis que la somme du mal a été pour lui plus grande que celle du bien. Cette vie qui est une belle chose n'est pas celle qu'on connaît, mais celle qu'on ne connaît pas ; non la vie passée, mais la vie à venir. L'année prochaine, le sort commencera à bien nous traiter tous deux et tous les autres avec nous ; ce sera le commencement de la vie heureuse, n'est-il pas vrai ? — Espérons le. — Montrez-moi le plus beau de vos almanachs. — Voici, illustrissime, il vaut trente sous. — Voilà trente sous. — Merci, illustrissime, au revoir. Almanachs, almanachs nouveaux ! Calendriers nouveaux. »

On me pardonnera cette trop longue citation. Elle montre, mieux qu'une minutieuse analyse, ce qu'il y a de triste et de désenchanté dans l'amère ironie du poète ; elle en est aussi la réfutation, car, cette illusion, ne fût-elle que cela, cette inébranlable croyance en un avenir meilleur, n'est-elle pas déjà un bienfait ? L'ignorance des douleurs futures, c'est la condition du bonheur présent ; c'est la porte ouverte sur le jardin de l'espérance aux fleurs trop tôt flétries peut-être, mais dont le parfum est si doux qu'il suffit à embaumer la vie.

Digitized by Google

Léopardi est donc bien, suivant le mot de M. Caro, « le prophète et le poète du pessimisme. » Mais s'il a trouvé d'instinct toute la philosophie du désespoir, du moins il n'a pas prétendu en donner une théorie scientifique.

***

C'est à l'Allemagne qu'il appartenait de formuler la doctrine, de lui donner une base métaphysique et de préconiser les remèdes propres à guérir l'humanité. Tel est, en effet, le rôle qu'ont joué Schopenhauer, de Hartmann et leurs disciples.

Même avec Léopardi on pouvait ne voir dans le pessimisme que l'exagération d'un homme aigri ; avec les philosophes allemands, c'est un système, c'est une tentative d'explication de la Vie et du Monde. Ils affirment que le Monde est mauvais, qu'il y a un mal radical — absolu — invincible, dans la nature et l'Humanité. Cette affirmation, Schopenhauer essaie de l'étayer sur une théorie métaphysique de l'Etre, et sur une théorie psychologique de la volonté. C'est le sujet de son grand ouvrage : *Le Monde comme Volonté et Représentation*, qui eut un très grand succès en Allemagne et qui fut traduit en France par M. Burdeau.

Mon intention n'est pas d'exposer ici cette théorie métaphysique d'ailleurs fort obscure. Selon lui la seule réalité, le principe de toutes choses, c'est la Volonté, le *vouloir vivre*, principe inconscient, ajoutera son disciple de Hartmann.

C'est surtout en analysant la Volonté que les philosophes pessimistes prétendent démontrer que vivre c'est souffrir. Empruntant aux Hindous leur conception du désir, ils déclarent que tout plaisir n'est que la satisfaction d'un besoin, or, tout besoin étant une souffrance, le plaisir est négatif, la douleur seule est un fait positif. — Vivre, disent-ils, c'est faire effort. — Or, tout effort est douloureux.

« Le fond de la Volonté, c'est l'effort ; or l'effort est une

Digitized by Google

douleur... Tout effort naît d'un besoin ; tant qu'il n'est pas satisfait, c'est une douleur, et s'il est satisfait, cette satisfaction ne pouvant durer, il en résulte un nouveau besoin et une nouvelle douleur. — Le vouloir, avec l'effort qui en est l'essence, ressemble à une soif indestructible. La vie n'est qu'une lutte pour l'existence avec la certitude d'être vaincu. Vouloir sans motif, toujours souffrir, toujours lutter, puis mourir, et ainsi de suite pendant des siècles jusqu'à ce que la croûte de notre planète s'écaille en petits morceaux. »

Plus la vie est complète, plus l'organisme est parfait, plus la souffrance est grande. Au premier degré de l'échelle des êtres, cette souffrance s'ignore, l'animal souffre plus que la plante. L'Intelligence, en développant chez l'homme la conscience de l'être, développe aussi sa faculté de souffrir. Plus cette intelligence est grande, plus s'accroît la souffrance. Les grands génies sont les plus malheureux des hommes. Et à l'appui de leur thèse, ils citent les noms des penseurs et des poètes qui ont été torturés par le doute ou par une intuition trop vive des misères humaines.

Deux idées en somme — Toute activité est souffrance — et la souffrance s'accroit avec l'Intelligence. La première assertion est fausse. On n'a qu'à s'analyser soi-même pour s'en convaincre. Dans un organisme sain, l'effort est une joie. Quand tous les organes fonctionnent d'une façon normale, quand notre activité ne rencontre pas d'obstacle, alors, nous nous sentons vivre, suivant l'expression courante et je ne sache pas que cette sensation soit douloureuse. L'effort triomphant des obstacles comporte aussi une large part de joie. Je vous le demande, quand dans votre tâche journalière, vous rencontrez une difficulté et que vous en sortez vainqueurs, la joie du succès, la conscience de l'effort accompli ne sont-elles pas une compensation à votre peine ? Tout travail a ses joies. Depuis le laboureur qui creuse son sillon jusqu'à l'artiste qui s'efforce de donner au

Digitized by Google

beau une expression saisissante, tous goûtent le plaisir très positif de l'œuvre accomplie, de la difficulté vaincue. D'où nous pouvons conclure que, par elle-même, l'activité n'est pas une souffrance. Qu'elle le devienne, quand elle est surmenée ou contrariée, nul ne le conteste et je ne prétends pas que ce soit une joie pour le mineur de rester une journée dans une galerie obscure, le corps courbé, à manier la rivelaine, mais c'est au travail, c'est à la lutte de chaque instant contre la Nature ou contre l'idée rebelle que nous devons nos jouissances les plus nobles et les plus vives.

Certains faits d'observation psychologique et physiologique semblent donner raison à cette seconde assertion que la souffrance croît avec le développement de l'Intelligence. M. le docteur Richet, dans une étude sur la douleur, conclut ainsi : « Il y a entre l'Intelligence et la douleur un rapport tellement étroit que les animaux les plus intelligents sont ceux qui sont capables de souffrir le plus. Dans les différentes races, la même proportion s'observe exactement. La loi semble donc bien être celle-ci : La douleur est une fonction intellectuelle d'autant plus parfaite que l'intelligence est plus développée. »

Eh bien, soit. Mais en même temps que croît la faculté de souffrir, croît aussi la faculté d'éprouver des jouissances. Ceci compense cela. Le disciple de Schopenhauer, Hartmann, en dégageant les conséquences extrêmes de la doctrine du maître en donne la meilleure réfutation par l'absurde. C'est logique : « Qu'on pense au bien-être dans lequel nous voyons vivre un bœuf ou un pourceau ! Qu'on pense au bonheur du proverbial poisson dans l'eau ! Plus enviable encore que la vie du poisson doit être celle de l'huître. » Ainsi nos pessimistes en arrivent là ! Mieux vaut être une huître baillant sur son rocher, un pourceau dans son étable ou un bœuf ruminant dans sa prairie qu'un homme et surtout un homme de génie. Comme si la science et la

Digitized by Google

moralité ne donnaient pas à l'homme des joies qu'il est ridicule de comparer au bonheur tout négatif des êtres inférieurs. Comme si un Newton, un Victor Hugo, un Pasteur ne trouvaient pas dans leur intelligence même, dans leur vue profonde des rapports des choses, ou dans leur imagination ardente, des plaisirs capables de les payer de leurs peines. Qui donc ne voudrait être un de ces privilégiés ?

Un autre argument de Schopenhauer, c'est que nous sommes la dupe d'une puissance occulte, mystérieuse et méchante. Par des ruses sans nombre, la Nature nous conduit à ses fins, nous dissimule notre véritable intérêt, nous fait désirer d'être et de continuer notre rôle dans cette triste comédie qu'est l'existence. Il m'est difficile de citer ici les passages de Schopenhauer qui viendraient à l'appui de cette idée, car c'est surtout dans son analyse de l'Amour qu'il l'a développée. Ce sentiment si poétique est ramené par lui à des proportions bien matérielles. Roméo et Juliette ne sont plus pour lui que des pantins dont dame Nature se moque outrageusement. Toutes les inventions romantiques, échelle de soie suspendue au balcon, guitare ou mandoline, promenade au clair de lune, rêverie dans la nacelle que bercent les flots bleus d'un lac paisible, autant de pièges ridicules où la Nature fait tomber l'humanité pour l'empêcher de rentrer dans le paradis perdu du non être !

On peut, il est vrai, s'étonner que la Nature si habile à duper les pauvres mortels se soit laissée si facilement surprendre par les philosophes pessimistes ! Comment ! Depuis des siècles cette marâtre nature dissimule la fraude qui est à la base de l'Univers et elle laisse ravir son secret par le premier psychologue un peu perspicace ? Et ne peut-on pas dire : Qui trompe-t-on ici ? Est-ce la Nature qui nous dupe ou Schopenhauer qui s'égare ? Je penche plutôt vers cette opinion.

Après Schopenhauer, Hartmann, dans sa *Philosophie de l'Inconscient*, s'efforce de montrer l'irrémédiable malheur

Digitized by Google

de l'être. Il s'attache à le prouver par des arguments empruntés à l'expérience. Il fait le bilan de la vie et en conclut que la somme des maux l'emporte sur la somme des biens. L'humanité a passé, selon lui, par trois états qu'il appelle les trois stades de l'Illusion.

Les hommes ont cru d'abord au bonheur terrestre. Ce fut l'illusion de nos ancêtres et quelques-uns l'ont gardée. On croyait à la joie de vivre, on cherchait dans la splendeur des spectacles de la Nature, dans les jouissances de l'art, un plaisir dont on ne voyait pas encore l'inanité. Mais bientôt on s'aperçut de la monotonie des choses, de l'éternel recommencement engendrant le désespoir. A quoi bon vivre puisqu'il faut mourir, puisque la vie la plus heureuse est assombrie par l'imminence de sa fin, et cette première illusion disparut.

Alors vint une religion qui, renonçant au bonheur terrestre, annonça aux hommes des félicités éternelles dans une autre vie. Ce fut le second stade de l'illusion.

Mais, dit Hartmann, la philosophie moderne a montré la vanité de pareilles espérances. Et cette seconde illusion s'est évanouie.

Puis sont venus les théoriciens modernes du progrès et, avec les positivistes, le culte de l'Humanité. Condorcet et Auguste Comte ont été les apôtres de ces croyances nouvelles plus décevantes encore que les autres. Car que me fait à moi cet âge d'or des générations futures que je ne connaîtrai jamais ? D'ailleurs la science ne fait qu'accroître le désir. Avec le désir naissent de nouveaux besoins et avec ces besoins de nouvelles souffrances. Le sauvage est plus heureux que l'homme civilisé. Avec l'existence moderne, point de repos, point de joie. Ce qu'on appelle le progrès, c'est la lutte pour l'existence où le fort mange le faible. Où donc est le progrès moral ? La guerre n'exerce-t-elle pas encore ses monstrueux ravages ? Les luttes civiles ont-elles cessé ? Non, et cette troisième illusion va rejoindre les deux autres.

Digitized by Google

Eh bien, non, malgré Schopenhauer et Hartmann, ces stades de l'humanité ne sont pas de pures illusions. D'abord il est faux de les représenter comme se succédant dans un ordre rigoureux et déterminé d'avance. Chez les peuples comme chez les individus, ces états d'âme peuvent coexister ou suivre une marche inverse. Parfois on croit au bonheur ici-bas, puis on se réfugie dans la croyance au progrès et dans l'altruisme, pour finir par la charité et la foi à des promesses divines. Parfois, au contraire, le fidèle désabusé d'une religion positive trouve encore dans la pitié pour ses semblables, dans une croyance à un avenir meilleur pour l'humanité, des raisons suffisantes de vivre et de vivre heureux. Que d'hommes enfin se contentent comme les anciens de « cueillir l'heure qui passe » et ne s'estiment pas pour cela plus infortunés ! Peut-on dire que ce fut une illusion cette affirmation de la beauté qui dressa sur l'Acropole les marbres du Parthénon et peupla le monde païen de tant de monuments imposants ou gracieux ? Est-ce une illusion cette foi qui se traduisit dans notre moyen âge par des poèmes de pierre comme nos cathédrales, comme Notre-Dame d'Amiens, de Paris et de Chartres, qui fit tant de saints et tant de martyrs ? Cette illusion n'est pas morte et, malgré le pessimisme, elle est encore aujourd'hui pour des milliers d'hommes la grande consolatrice, elle est un principe d'action en même temps qu'une source de joie. Est-ce une illusion qui a enfanté tous les dévouements d'une inépuisable charité, qui a suscité les merveilles de l'industrie moderne, qui soutient nos savants dans leur lutte de chaque jour contre la Nature à qui ils dérobent ses secrets ? Illusions, soit, mais du moins illusions consolantes et fécondes qui font le prix de la vie.

Et puis, qui peut faire ce bilan des joies et des douleurs humaines ? Quelle balance, quelle mesure employer ? Comment comparer des faits aussi relatifs que le plaisir et la peine ? Car ce qui est pour l'un simple ennui, devient

Digitized by Google

pour l'autre insupportable douleur. Celui-ci s'estimera heureux avec cinq francs dans sa poche, vingt-quatre heures de liberté, un jour de beau soleil et une partie de pêche en perspective. Celui-là, au milieu du luxe, et pouvant satisfaire tous ses caprices, sera rongé par le spleen. « Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans », chantonne avec Béranger l'aspirant poète, frais sorti du collège, ivre de sa liberté nouvelle, riche d'espoirs et de rimes. Maudite soit la vie. Maudite l'espérance, soupirera avec Faust un désabusé mélomane.

Le procédé pessimiste est d'ailleurs commode. Il consiste à exagérer les peines et à diminuer les joies, à montrer dans l'Univers ce qu'il y a de triste et parfois de cruel, à nous dire, par exemple, « Le plaisir que prend le lion à dévorer un mouton est-il comparable aux souffrances du mouton dévoré ? » à nous représenter au contraire la mort comme un simple moment douloureux.

Un philosophe contemporain, M. Janet, dans une étude sur Schopenhauer, en 1877, appréciait en ces termes cette tentative : « Le Pessimisme, comme l'optimisme, ne peut se prouver par l'expérience. On énumère de part et d'autre les biens et les maux ; mais comment prouver que la somme des uns l'emporte sur celle des autres ? C'est là cependant la vraie question. Chacun en juge d'après son humeur ; ceux qui ont l'âme gaie et joyeuse trouvent que tout est pour le mieux, surtout lorsque la fortune leur sourit ; ceux qui ont le caractère mal fait prennent tout au tragique et ne sont contents de rien. »

Quant aux remèdes préconisés par les pessimistes, ils sont radicaux. Il faut supprimer l'être soit par l'ascétisme, soit par un suicide cosmique. Rêve monstrueux de cerveaux germaniques.

***

Telle est, dans ses grands traits, cette doctrine qui semble répugner à toutes les aspirations de notre race et qui,

Digitized by Google

cependant, a son écho dans notre littérature, sinon comme théorie, du moins à l'état de tendance, que l'on retrouve par fragments chez un penseur comme Renan, chez un poète comme Leconte de l'Isle, chez presque tous nos romanciers réalistes-naturalistes ou psychologues, de Flaubert à Bourget en passant par Zola et Guy de Maupassant, qui a inspiré nos jeunes dramaturges plus ou moins féroces, et qu'adoucit chez le Slave Tourgueniew une pitié attendrie.

Il y aurait quelque exagération à prétendre que Renan fut un pessimiste. On a dit souvent de lui et avec raison qu'il fut avant tout un dilettante prenant plaisir à chercher dans tous les systèmes un côté séduisant. Pourtant plusieurs passages des *Dialogues philosophiques* ont une teinte marquée de pessimisme. Il a sans doute trouvé commode l'hypothèse d'une volonté qui nous dupe et il la reprend pour son propre compte. Il y a, dit un des interlocuteurs de ces dialogues, il y a quelque part un grand égoïste qui nous trompe, que ce soit la Nature ou Dieu. La Nature est fourbe et nous fait parvenir à ses fins malgré nous et contre nous. Le dernier mot de son livre est celui-ci : Nous sommes exploités.

Le Devoir lui-même n'est qu'une duperie. « La Nature a évidemment intérêt à ce que l'Individu soit vertueux. Au point de vue de l'intérêt personnel, c'est là une duperie, puisque l'individu ne retirera aucun profit temporel de sa vertu. » Nous sommes dupés savamment en vue d'un but transcendant que se propose l'Univers et qui nous dépasse infiniment. D'ailleurs, à en croire Renan, il est bien plus beau de faire son devoir en se sachant dupe ! Je ne puis, pour ma part, admettre cette proposition et il me paraît difficile que les hommes y trouvent un mobile suffisant d'action. Je ne puis approuver cette parole de Philalèthe, un des personnages : « A la différence de Schopenhauer, je me résigne. » La morale se réduit à la soumission. L'immoralité, c'est la Révolte contre un état de choses dont

Digitized by Google

on voit la duperie. Quelle base chancelante à la moralité humaine ! Mais il faudrait être bien sot pour se priver de la moindre joie, pour se résigner au plus petit sacrifice ! Il en coûte pour faire son devoir et si nous avons cette conviction que nous sommes en le faisant les jouets d'une puissance mystérieuse, il est absurde de s'y soumettre !

Comment expliquer cette théorie de Renan ? C'est en 1871, au mois de mai et à Versailles qu'il écrivait ces dialogues. Etait-il en proie à un morne découragement éprouvé devant les malheurs de la patrie et le triomphe de la Force sur le Droit ? Il avait vu les compatriotes de Schopenhauer entrer en maîtres dans le palais de nos anciens rois et ces nourrissons des Universités germaniques, disciples de Kant, le grand philosophe du Devoir, fouler aux pieds la justice et le droit des gens. Aux horreurs de l'Invasion venaient de s'ajouter celles de la guerre civile et les incendies de Bazeille étaient à peine éteints que rougeoyaient à l'horizon les lueurs plus sinistres encore des incendies de Paris. Et il y avait dans cet effondrement de toutes choses de quoi déconcerter les âmes. Faut-il y voir seulement un caprice d'artiste, amoureux du paradoxe ? J'avoue avoir peine à comprendre, car à côté de défaillances individuelles, que d'actes sublimes auraient dû l'empêcher de juger ainsi le devoir ! Et je ne puis croire que le noble sentiment qui animait alors les âmes, qui arrachait à leurs foyers tant d'hommes dévoués n'était qu'une duperie.

Parmi les grands noms de la poésie contemporaine, il en est un peu populaire et qui, pourtant, le cède à peine à celui de Victor Hugo, de Lamartine et de Musset. Je veux parler de Leconte de Lisle. L'auteur des *Poèmes antiques*, des *Poèmes barbares*, des *Poèmes tragiques* et des *Erynnies*, le traducteur épique des épopées grecques est peu connu du grand public. Epris de poésie pure, dédaigneux de la popularité, il a compris mieux que personne l'âme des anciens peuples et fait revivre pour quelques initiés les

Digitized by Google

croyances et l'état d'esprit des Scandinaves et de la vieille Asie. Son œuvre a un caractère personnel et philosophique en même temps, mais elle reflète malgré tout un peu de l'âme contemporaine. Aussi n'a-t-il pas échappé complètement à la contagion du pessimisme et cela pour deux raisons, l'une philosophique, l'autre personnelle. On sait qu'un certain nombre de philosophes contemporains sont appelés phénoménistes parce qu'ils ne voient dans la Nature qu'une série de phénomènes aussitôt disparus que nés. Point de réalité, rien de durable. Il en résulte une grande tristesse devant ce perpétuel écoulement des choses. Or, Leconte de Lisle est nettement phénoméniste. Il s'indigne parfois de cette impossibilité où nous sommes d'arrêter le cours des choses. Poète, il éprouve le besoin de garder toujours cette sensibilité exquise qui fait le poète et l'idée de la mort lui gâte les meilleures heures de la vie.

« Ah, tout cela, jeunesse, amour, joie et pensée,
Chants de la mer et des forêts, souffles du Ciel,
Emportant à plein vol l'espérance insensée,
Qu'est-ce que tout cela qui n'est pas éternel. »

Puis, par un revirement étrange, cette mort qui l'épouvantait lui apparaît comme un refuge désirable. Elle devient l'objet de son culte et il s'en fait le chantre inspiré dans le petit poème intitulé : *Requies*.

« Rentre au tombeau muet où l'homme enfin s'abrite,
Et là, sans nul souci de la terre et du Ciel,
Repose, ô malheureux, pour le temps éternel ! »

Dans une autre poésie, *Le Runoïa*, le vieux dieu du Nord maudit la Création. Il valait mieux, dit-il,

« Dans le brouillard glacé laisser dormir les cieux.
Quand de l'œuf primitif, j'eus fait sortir les germes,
Battre la mer houleuse et monter les caps fermes,
Gronder les ours, hurler les loups, bondir les cerfs,
Et verdir les bouleaux sur le sein des déserts ;
J'ai vu que mieux valaient le Vide et le Silence ! »

Digitized by Google

Et le Runoïa chassé de son trône par un dieu nouveau, l'enfant que porte une vierge, s'éloigne en lui prédisant qu'un jour aussi viendra où il devra rentrer dans son ciel mystique

« Laissant l'homme futur, indifférent et vieux
Se coucher et dormir en blasphémant les dieux. »

Leconte de Lisle est plus artiste encore que philosophe. Il est avant tout épris de la beauté. Or, on la trouve rarement aujourd'hui. Il est froissé à chaque instant dans ses goûts esthétiques à notre époque triviale et basse, où la recherche de l'utile a remplacé le culte du beau. Représentez-vous un contemporain de Phidias au pied de la Tour Eiffel, un idéaliste lisant certaines pages de Zola. C'est un peu l'impression qu'éprouve Leconte de Lisle dans le Paris contemporain où triomphent la ligne droite, le cube géométrique et les tramways électriques. Il s'indigne de cette pénurie d'idées, de cette laideur universelle, et, dans son *Sonnet aux Modernes*, il leur crie :

« Votre cervelle est vide, ainsi que votre sein
Et vous avez souillé ce misérable monde
D'un sang si corrompu, d'un souffle si malsain
Que la Mort germe seule en cette boue immonde. »

La condamnation est trop sévère pour être tout à fait juste. Mais qu'un souffle malsain s'exhale de quelques œuvres modernes, on ne saurait le nier, qu'on emporte de certains romans réalistes et naturalistes soi-disant vécus, une impression de découragement, ce n'est que trop vrai, et quelques citations ou analyses suffiront à y montrer l'influence des doctrines pessimistes. Pas un de leurs arguments contre la vie, contre l'humanité et contre la Nature, qu'on ne rencontre en un style plus ou moins grossier, avec des développements cruels, dans nos romanciers. Nous retrouvons ici le pessimisme littéraire, mais plus brutal que celui de la première moitié du siècle, fouillant plus avant dans les misères humaines et les étalant plus crûment en pleine lumière.

Digitized by Google

Voici, par exemple, Flaubert, le père du Réalisme. C'est un pessimiste. Son pessimisme procède d'un dédain d'artiste pour la pauvre humanité inapte à savourer les joies esthétiques. Bourget, dans ses *Essais de psychologie contemporaine*, l'a finement analysé. Il est vrai qu'il l'a fait en connaissance de cause et que plus d'un trait est commun à ces deux écrivains.

Flaubert inclinait naturellement vers le pessimisme. Il écrivait à un de ses amis : « As-tu réfléchi combien nous sommes organisés pour le malheur ? C'est étrange comme je suis né avec peu de foi au bonheur. J'ai eu, tout jeune, un pressentiment complet de la vie. C'était comme une odeur de cuisine nauséabonde qui s'échappe par un soupirail. On n'a pas besoin d'en avoir mangé pour savoir qu'elle est à faire vomir. »

Cette tendance naturelle s'est fortifiée par le contraste qu'il constate entre nos désirs et la réalité. On se figure, à propos des événements futurs, de grandes joies ou de grandes douleurs et on ne trouve, quand ils se présentent, que platitude et médiocrité. Tout effort humain aboutit à un avortement lamentable. Les circonstances extérieures sont contraires au rêve. Ainsi l'héroïne du chef-d'œuvre de Flaubert, Madame Bovary, est d'une nature poétique et sentimentale. Elle a rêvé une grande passion, dans un décor de luxe et un milieu très intellectuel. Elle souffre de la banalité, de la pauvreté intellectuelle des personnes qui l'entourent, du lourd ennui qui pèse sur la bourgade où elle est condamnée à vivre, sans autre distraction que les propos du pharmacien Homais ! C'est la stupidité de son mari qui explique sa faute et ses tentatives pour atteindre ailleurs un idéal qui se dérobe sans cesse. Dans l'*Education sentimentale*, Frédéric Moreau a fait de nobles rêves, rêves de gloire et d'amour. Il aspirait à devenir un grand artiste d'une rare puissance, il attendait la femme d'élite qui devait être son guide et son soutien dans la vie. Il l'attend toujours,

Digitized by Google

impuissant à travailler, impuissant à aimer, sans énergie pour réagir contre les conditions extérieures.

Cette chimère fût-elle atteinte que l'on n'en souffrirait pas moins, car la jouissance est toujours en disproportion avec le désir, et la satisfaction même du désir laisse un vide profond. « Quand Salambô s'empare du Zaïmph, ce manteau sacré de la déesse, elle reste mélancolique dans son rêve accompli. »

Dans un perpétuel mirage, nous apercevons un avenir enchanté qui s'évanouit quand nous le touchons.

La puissance d'analyse chez un écrivain est une autre source de désillusions et de souffrance. Le malheur des personnages de Flaubert, c'est qu'ils se sont façonné d'avance une idée de leurs sentiments. » C'est la pensée qui condamne l'homme à un malheur assuré... L'abus du cerveau est la grande maladie. » C'est la thèse même de Schopenhauer, nous venons de le voir. Et c'est à cette occasion le problème de l'intellectualisme poussé à l'extrême, de l'exagération de la vie consciente. N'en résulte-t-il pas une usure physiologique, un surmenage du sentiment et de la volonté ? N'est-ce pas une des causes de la souffrance moderne ? Oui, sans doute, en grande partie, quand on déforme une âme naïve faite pour une vie simple et rustique, et qu'avec une demi-science, on lui ouvre une voie nouvelle qu'elle ne peut suivre jusqu'au bout. Il ne faut cependant pas exagérer. Le *Bachelier* de Vallès et les *Déracinés* de Barrès ne forment pas une majorité.

Flaubert avait, plus que tout autre, l'orgueil de son intelligence et de sa sensibilité d'artiste. Nul n'a eu plus de mépris pour le bourgeois, comme il appelle dédaigneusement l'homme de médiocre intelligence, confiné dans sa besogne journalière aux idées étroites, et combien plus heureux pourtant dans sa béate quiétude que tous les constructeurs de systèmes et les intellectuels à outrance.

Les romanciers naturalistes sont encore plus tristes. Leur

Digitized by Google

œuvre produit sur nous un effet déprimant. « On en sort abattu, découragé, persuadé que la vie se termine par une banqueroute et qu'il y a désaccord entre notre âme et la loi des choses. » C'est cela la vie ! Est-on tenté de s'écrier quand on vient de lire un roman de Zola. On ne peut dénier à cet écrivain une rare puissance d'imagination, un art véritable de la description. Mais ce qu'il voit, et ce qu'il montre c'est la misère humaine dans ce qu'elle a de plus répugnant. M. de Vogüé disait de lui, à propos de *La Débâcle* où il a peint d'une façon si terrifiante les lamentables désastres de l'année terrible : « Que son auteur ait à un rare degré la puissance de faire souffrir, c'est ce que nul ne lui refusera. Un livre de M. Zola est le plus souvent un bagne intellectuel où notre esprit, rompu par le travail de la chiourme, révolté par les promiscuités honteuses, oppressé dans cette nuit morale et vidé de toute espérance, traîne à travers les pages le boulet de la fatalité. »

La Fatalité, telle est, en effet, la maîtresse du monde. C'est elle, cette puissance mystérieuse que Schopenhauer, après Léopardi, dénonçait comme la grande coupable. Toute la dynastie des Rougon, esclave de tares héréditaires, est vouée à l'ivrognerie, à la débauche ou au crime. Du premier des Rougon, dans la conquête de Plassans, au dernier de la race, le triste docteur Pascal, tous sont marqués d'un sceau indélébile. En vain s'efforcent-ils de l'effacer. L'étude de ces tares ataviques relève plus de la tératologie que du roman ! Aussi bien, beaucoup de ceux qui connaissent cette œuvre considérable ont-ils dû ressentir cette impression de découragement moral et de dégoût pour l'humanité qui en suit la lecture. On lui reproche avec justesse d'avoir vu surtout dans l'humanité des êtres d'exception, des monstres, et d'avoir voulu en faire les types d'une race ou d'une catégorie d'individus, comme si tous les mineurs ressemblaient aux brutes dont il nous présente la collection complète dans *Germinal*, et tous les paysans

Digitized by Google

de France aux grossiers animaux à face humaine qu'il a caricaturés dans *La Terre*.

La thèse de Schopenhauer, que le néant vaut mieux que l'être, nous la retrouvons dans Zola. M. Hennebeau, de *Germinal*, déçu dans ses affections, le dit mélancoliquement. Le mieux serait de ne pas être, ou si l'on est, d'être l'arbre, la plante, la pierre ou même le grain de sable qui ne saigne pas sous le talon qui l'écrase.

A la Société M. Zola dit aussi son fait. Le nihiliste Souvarine lui a voué une haine mortelle et, dans une de ses dernières publications, l'anarchiste Salvat, prépare des cartouches de dynamite contre ce vieux monde pourri, représenté par des banquiers véreux, et leur famille gangrenée. De Lourdes à Rome et de Rome à Paris, son abbé Pierre Froment traîne la misère de son esprit, et de son âme qui a perdu la foi. Oh, je sais bien que Zola croit encore au progrès, et qu'il rêve d'une humanité meilleure, d'un je ne sais quel idéal de justice qui germe dans la pourriture du monde actuel. Mais enfin, en attendant, de ce monde actuel il nous donne la nausée, et sur ses traces marche toute une troupe de disciples plus ou moins célèbres, mais d'un pessimisme aussi noir.

Parmi les écrivains de ces derniers temps, Guy de Maupassant s'était placé tout jeune au premier rang. Tous se souviennent de sa fin malheureuse, de cette maladie mentale que laissaient prévoir quelques pages de son œuvre, visions fantastiques d'un cerveau en délire, comme *Le Horla*. Après s'être fait un nom avec des nouvelles d'un réalisme intense, Maupassant était devenu l'un de nos meilleurs romanciers avec *Notre Cœur, Pierre et Jean, Fort comme la Mort, Bel-Ami*. Il était plus pessimiste que quiconque, pour les mêmes raisons qui ont assombri tous les autres écrivains de ce siècle. Prenons par exemple son roman : *Bel-Ami*. L'intrigue en est très simple ; c'est l'histoire d'un sous-officier de hussards devenu journaliste et qui, de

Digitized by Google

femme en femme, grâce à sa moustache conquérante et à ses airs vainqueurs, parvient au plus haut sommet de la considération. Comment ? à force de vilenies, parce qu'il n'a pas de préjugés et qu'il est naïvement cynique. Tous les personnages y sont, comme dans tout roman naturaliste, plus ou moins vicieux et tarés, imbéciles ou gredins. Leur banalité même, la vulgarité des motifs qui les font agir répondent à la conception pessimiste de la vie. Mauvaise, la vie l'est sans doute et elle est surtout médiocre. C'est, avons-nous dit, le principe même du pessimisme de Flaubert. C'est aussi celui de Maupassant.

Cependant ce qui domine chez lui, ce n'est pas tant l'horreur de cette vie mauvaise, parce qu'elle est médiocre, que la crainte de la mort. La perspective de l'anéantissement final gâte seule pour lui la joie d'être au monde.

Dans un charmant volume, *Sur l'Eau*, Maupassant nous découvre les causes dernières de ce pessimisme. Ce sont des notes intimes, des réflexions de l'auteur, dans un court voyage sur la Méditerranée, sur son yacht qui, du nom de son roman, s'appelait le *Bel-Ami*. En voici quelques extraits et quatre idées principales s'en dégagent :

l'inutilité de l'effort de l'humanité, notre impuissance à nous dégager de la Nature animale, l'éternel recommencement des choses et l'impossibilité pour notre pensée de franchir les bornes du monde et d'atteindre la vérité absolue.

« Heureux ceux qui ne connaissent pas l'écœurement abominable des mêmes actions toujours répétées ; heureux ceux qui ont la force de recommencer chaque jour les mêmes besognes, avec les mêmes gestes, autour des mêmes meubles, devant le même horizon, sous le même ciel, de sortir par les mêmes rues, où ils rencontrent les mêmes figures et les mêmes animaux. Heureux ceux qui ne s'aperçoivent pas avec un immense dégoût que rien ne change, que rien ne passe, et que tout lasse. »

Digitized by Google

« On ne voit donc pas que nous sommes emprisonnés en nous-mêmes, sans parvenir à sortir de nous, condamnés à traîner le boulet de notre rêve sans essor. Nous ne savons rien, nous ne voyons rien, nous ne pouvons rien, nous ne devinons rien, nous n'imaginons rien, nous sommes enfermés, emprisonnés en nous. Et des gens s'émerveillent du génie humain ! La pensée de l'homme est immobile. Les limites précises, proches, infranchissables, une fois atteintes, elle tourne comme un cheval dans un cirque, comme une mouche dans une bouteille fermée, voletant jusqu'aux parois où elle se heurte toujours. »

Certes, Maupassant du moins était sincère. Il souffrait dans son tempérament d'artiste de la laideur des choses ambiantes. Voyez ce portrait peu flatté :

« Dieu, que les hommes sont laids ! Pour la centième fois au moins, je remarquais au milieu de cette fête que, de toutes les races, la race humaine est la plus affreuse. Et là dedans une odeur de peuple flottait, une odeur fade et nauséabonde de chair malpropre, de chevelures grasses et d'ail, cette senteur d'ail que les gens du Midi répandent autour d'eux, par la bouche, par le nez et par la peau, comme les roses jettent leur parfum...

« L'homme est affreux ! Il suffirait, pour composer une galerie de grotesques à faire rire un mort, de prendre les dix premiers passants venus, de les aligner et de les photographier avec leurs tailles inégales, leurs jambes trop longues ou trop courtes, leurs corps trop gros ou trop maigres, leurs faces rouges ou pâles, barbues ou glabres, leur air souriant ou sérieux. » Et cela continue pendant des pages.

Et si Maupassant est malheureux, c'est qu'il est doué de cette sensibilité qui torturait Byron et Musset et que, plus qu'eux peut-être, il a l'esprit d'analyse.

« Ah ! J'ai tout convoité sans jouir de rien. Il m'aurait fallu la vitalité d'une race entière, l'intelligence diverse

Digitized by Google

éparpillée sur tous les êtres, toutes les facultés, toutes les forces et mille existences en réserve, car je porte en moi tous les appétits et toutes les curiosités, et je suis réduit à tout regarder sans rien saisir. »

Pourquoi donc cette souffrance de vivre alors que la plupart des hommes n'en éprouvent que la satisfaction ?

« Pourquoi cette torture inconnue qui me ronge ? Pourquoi ne pas connaître la réalité des plaisirs, des attentes et des jouissances ? C'est que je porte en moi cette seconde vue qui est en même temps la force et toute la misère des écrivains. J'écris parce que je comprends et je souffre de tout ce qui est, parce que je le connais trop, et surtout parce que, sans pouvoir le goûter, je le regarde en moi-même, dans le miroir de ma pensée. »

Voilà pourquoi nos romanciers psychologues sont aussi pessimistes. Toute littérature fondée sur l'observation aura forcément ce caractère. Observer ce n'est déjà plus agir. Avec l'action la joie disparaît et à toute diminution de force correspond une tristesse. Chez l'homme, le goût de l'observation naît seulement quand les espérances sont moindres, et chez tous les peuples, la psychologie se développe quand apparaissent des symptômes de lassitude et de découragement. Bourget est foncièrement pessimiste. Pessimisme fait d'un peu de fatalisme et de beaucoup de scepticisme à l'égard du progrès. Il l'était surtout dans ses premières œuvres dont je ne veux dire qu'un mot. Son idée dominante, c'est que nous ne sommes pas les maîtres de ce qui survit en nous d'une ancienne existence. Hubert Liauran semble destiné par son éducation à une vie calme et austère, il succombe à la première tentation. Thérèse de Sauve rêve de se relever moralement, elle retombe aux bras d'un don Juan quelconque ! Cruelle énigme ! Est-il dans la vie autre chose que mensonges ? Je ne sais rien de plus mélancolique que les dernières pages de *Cosmopolis*, cette fin tragique d'une jeune fille que tue la connaissance des fautes mater-

Digitized by Google

nelles et qui cherche la mort dans l'air frais de la nuit sur un lac italien. Son recueil de nouvelles intitulé *Recommencements* ne dit-il pas aussi la monotonie des choses et l'oubli du passé dans un éternel désir et une dernière illusion ?

***

Les romanciers anglais et russes ont souffert du même mal. Eliot, Dickens n'y ont pas échappé. Tolstoï, Dostoiewsky, Tourgueniew en sont atteints. Ce dernier écrivain se distingue pourtant de nos pessimistes par une pitié réelle pour les souffrances matérielles ou morales qu'il dépeint. Toutes ses œuvres, depuis *Dimitri Roudine* jusqu'à *Fumée*. aussi bien, une *Nichée de Gentilshommes* que *Terres Vierges, Pères et Enfants*, *les Eaux Printanières* se terminent sur une impression d'accablement et sont l'histoire d'une illusion qui s'évanouit devant une réalité qui s'impose.

Dans une *Nichée de Gentilshommes*, Lavretsky revient seul dans le jardin où il s'est cru aimé. C'est au printemps, dans la renaissance des choses, quand le ciel est pur et que la Nature se fait caressante. Des jeunes gens s'amusent insoucieusement et, de ce rêve brisé de bonheur qui fut le sien, il ne reste qu'un fantôme qui s'efface, qu'un souvenir rendu plus douloureux encore par le riant contraste de la gaieté ambiante

Soit encore le Roman qui a pour titre : *Fumée*. Le héros de ce Roman, Litvinof, fiancé d'une jeune fille charmante, Tatiana, a rencontré à Bade une ancienne amie d'enfance qu'il avait été sur le point d'épouser. Il se laisse séduire par les souvenirs du passé et renonce à Tatiana pour Irène. Il s'aperçoit bientôt de son erreur et, désespéré, s'enfuit loin de Bade et de tout ce qu'il a aimé. Sa fiancée est perdue pour lui ; du moins il le croit. C'est alors qu'il compare l'existence à cette fumée légère qui flotte un instant devant nos yeux pour se dissiper sans laisser de trace. « Fumée, tout n'est que fumée et vapeur, pensait-il, tout paraît pour

Digitized by Google

éternellement changer. Une image remplace l'autre. Les phénomènes succèdent aux phénomènes, mais en réalité tout reste la même chose, tout se précipite, tout se dépêche d'aller on ne sait où, et tout se précipite sans laisser de trace, sans avoir rien atteint. Le vent a soufflé d'ailleurs. »

Mais, au rebours de nos romanciers, Tourgueniew garde à ses héros une tendre sympathie. Son pessimisme n'aboutit pas à la haine de l'homme. Ce n'est pas un misanthrope. Il aime ses héros et leur est comme reconnaissant d'avoir tenté un effort infructueux pour atteindre l'idéal qui s'est dérobé à leur poursuite. Il les plaint comme des victimes. De là, l'émotion intense et inexprimable qui se dégage de certains passages de ses œuvres. Il est resté le Slave. Selon l'expression de Bourget, « ce qui maintint haute et droite en lui cette flamme de l'Amour, ce fut la pensée continue de sa Russie... dont il a décrit, avec une complaisance émue, les songes obscurs, les rêveries inachevées, les décevantes ardeurs. »

Je pense avoir suffisamment montré par cette trop rapide étude et ces quelques citations, l'influence qu'a exercée sur l'esprit des écrivains, en une fin de siècle plus mélancolique que joyeuse, la philosophie pessimiste. J'ai dû me borner, et pour être complet il aurait fallu nommer presque tous nos dramaturges et beaucoup de nos romanciers, parler de ces jeunes poètes désabusés à vingt ans qui encombrent des Revues obscures de complaintes aussi lamentables qu'incompréhensibles, ou étalent sous les galeries de l'Odéon les brochures comme celles de M. Froment de Beaurepaire : *Pensées d'un homme de Treize ans*. La première page est encadrée de noir et ce penseur de Treize ans proclame la société : « un composé d'infamie, de bassesse, de jalousie, d'hypocrisie. » Il faudrait reproduire aussi quelques scènes de ces comédies réalistes qui ont fait les délices des habitués de l'ancien théâtre libre.

Un des critiques les plus connus de notre époque,

Digitized by Google

M. Adolphe Brisson écrivait, en 1893, à propos des *Opales,* œuvre pessimiste de Karl Boës : « D'où nous vient cette tristesse dont à l'heure présente notre littérature est imprégnée ? Et il n'y a pas que les poètes. Les Romanciers sont tristes, les philosophes sont tristes et les auteurs dramatiques : triste Pierre Loti ; triste Zola ; triste Guy de Maupassant ; triste Paul Bourget ; triste Marcel Prévost. » La gaieté robuste qui brillait comme une Cocarde au front des Lettres gauloises, s'est éteinte en ces vingt dernières années et aucun symptôme ne nous annonce sa résurrection. Faut-il en accuser les progrès de la Science, les défaillances de la Foi ou les exigences de plus en plus dures de la lutte sociale ? »

* * *

On ne saurait contester la justesse de ces réflexions. Et maintenant, comment conclure ? Je n'ai pas caché mon antipathie pour le pessimisme et je ne puis souscrire à l'avis de M. Brunetière qui, tout en se défendant d'être pessimiste, trouvait les conséquences de cette philosophie très acceptables au point de vue moral et social. Qu'il prétende qu'au point de vue esthétique il n'y a guère eu de grand talent sans un peu d'amertume et de pessimisme, soit ! qu'il ajoute : « Les cris que la douleur arrache à mes semblables m'ont procuré quelques-unes de mes joies littéraires les plus pures, » j'y consens volontiers. Encore pourrait-on dire que ce plaisir goûté dans les larmes est peu naturel et témoigne d'un certain raffinement intellectuel. Normalement les gens simples se plaisent mieux aux lectures optimistes et les fournisseurs habituels du rez-de-chaussée des journaux populaires laissent toujours leurs lecteurs sous une impression consolante. On s'est assez moqué de ces bons mélodrames d'autrefois où la vertu était toujours récompensée et le vice toujours puni. N'exagérons rien.

En tant que prédisposition à la tristesse, le pessimisme

Digitized by Google

existera toujours, si on veut lui donner ce nom, et nous nous plaisons, suivant notre humeur du moment, à des lectures ou à des spectacles gais ou tristes. Sommes-nous disposés à nous réjouir, nous serons choqués par cette exhibition de monstruosités morales et d'affirmations désolantes. Sommes-nous tristes ? Nous goûterons un plaisir amer à écouter les plaintes d'un poète, mais si l'élégie moderne est fille de la douleur, du moins peut-on donner à ses plaintes, comme l'ont fait Chénier et Millevoye un ton moins âpre et plus consolant, et bercer la souffrance humaine au lieu de l'exaspérer par des cris et des malédictions.

Enfin, si le pessimisme littéraire se comprend jusqu'à un certain point, si le pessimisme en tant que doctrine métaphysique est tout aussi indémontrable que les autres conceptions systématiques de la nature et de la vie, je crois que les conséquences de cette doctrine sont funestes. Oui, l'on a voulu voir dans le génie une névrose et dans les tendances artistiques et littéraires les symptômes d'une maladie mentale. A en croire Lombroso, les hommes de génie ne seraient que des dégénérés supérieurs et Marc Nordau déclare que « nous assistons à une sorte de crépuscule des peuples, dont les principaux symptômes sont l'absence de sentiment moral, l'émotivité, l'impuissance de vouloir, l'amour de la rêverie creuse, enfin, et surtout le mysticisme. »

Cette condamnation n'est-elle pas un peu sévère ? Sans tomber dans un optimisme béat, ne peut-on reconnaître que le monde moderne, s'il est différent, n'est ni meilleur ni pire que le monde d'autrefois ? A côté des rêveurs épris d'un idéal chimérique et qui, tombés du haut de leurs rêves, n'ont plus que haine et dégoût pour la réalité, n'y a-t-il plus d'hommes énergiques et sachant tirer de la vie, par un heureux effort, le bien qu'elle nous offre à nous-mêmes et qu'elle nous permet de faire aux autres ?

Aussi bien, depuis quelque temps, le pessimisme ne jouit

Digitized by Google

plus de la même faveur, même dans les milieux littéraires. Nous sommes saturés de plaintes et de tristesses. M. Marcel Prévost est devenu moins lamentable et M. Paul Bourget a, dans ses derniers livres, fait luire aux yeux de ses lecteurs un rayon d'espérance. A l'appel de Cyrano, la gaieté gauloise a tenté de répondre et les romans de Bazin comme ceux de Bordeaux réconfortent les âmes au lieu de les affaiblir.

Pour moi, aux théories décevantes des pessimistes, je pense qu'il faut opposer ces vieux remèdes éprouvés par l'expérience des siècles : croire, espérer, agir, dont un seul suffit à rendre la vie supportable et dont l'union rend l'homme aussi heureux qu'il lui est possible de l'être. Union féconde : la Foi qui soutient ; l'Espérance qui console et l'Action qui constitue l'essence même de la vie, l'action bienfaisante qui engourdit nos douleurs, qui chasse les rêveries décevantes et qui condamne l'utopie pessimiste du Non-Etre.

Digitized by Google

CHANSONS

PAR

M. Edmond PILAT

Membre résidant

SOUS LES POMMIERS

Et sur les fleurs et sur les vierges indécises
Il neige lentement d'adorables pâleurs.

SAMAIN.

C'est une chanson
Qui vient de toi, ma mie,
Surprise au doux frisson
De ta lèvre endormie ;
J'ai deviné les mots
Qu'elle exhalait à peine,
Rêves blancs, frais éclos
Au souffle de ton haleine.

I

Dans le gai verger qu'Avril a fleuri,
Tu dormais sereine, emmi les pervenches,
Des pommiers joyeux, flot jamais tari,
Il neigeait partout des corolles blanches.

Digitized by Google

Et ce fut sur toi comme un blanc réseau
Brodé finement : guipure ou dentelle,
Tu te vis bébé dormant au berceau
Qu'un ange tout blanc gardait sous son aile !

II

Ce furent après de blancs papillons
Voltigeant partout dans la clarté blonde,
Tes rires fusaient, joyeux carillons,
Fillette, en chassant leur vol à la ronde
Et tu t'apparus, le front incliné
Marchant à pas lents, en communiante,
Vers l'amour saint que ton cœur devinait,
Blanche comme un lys, pure et souriante !

III

Voici que soudain le blanc tourbillon
S'enfle, s'élargit, devient une voile ;
Un esquif sur l'eau trace un blanc sillon ;
Ton œil inquiet cherche aux cieux l'étoile
Qui doit te guider vers l'île d'amour !
Dieu ! Le passager que ta voix appelle,
C'est moi ! Mon nom vit et meurt tour à tour
Dans les bruits confus de ta barque frêle....

IV

Au retour du beau départ enchanté,
Silencieux, nous voguons au rivage,
Mais d'un rêve obscur ton esprit hanté,
N'est pas revenu vers moi du voyage
Oh ! Sur le verger, vois le blanc linceul....
Et comme il fait froid.... Où sont les pervenches ?
Méditerais-tu de me laisser seul,
Eployant aux cieux tes deux ailes blanches !

Digitized by Google

V

Ferme ton aile, ô mon ange gardien !
Ce ne sont là que rêves et chimères ;
Je tiens à garder mon unique bien
Et ne veux pas croire aux heures amères !
Vite ! Eveille-toi ; voici qu'au verger
Un doux voile blanc flotte sur les branches....
Viens avec moi ! C'est l'heure du berger !
Au ciel vont fleurir les étoiles blanches !

LA CANTINIÈRE

(Au régiment d'Artois)

Un jour, dans la petite ville
Vint à passer le régiment,
Chacune pour se rendre utile,
Offrit son coquet logement.
On plaça le beau capitaine
La faridondaine
Chez la douce et tendre Ninon
La faridondon.

La jeune et gentille personne
L'accueillit très aimablement ;
L'hôte ainsi que l'honneur l'ordonne,
Se conduisit fort galamment.
Ninon ne mit pas de mitaines.
La faridondaine
Pour répondre au joli garçon
La faridondon.

Digitized by Google

Et lorsqu'il fallut que s'en aille
Le régiment partout vainqueur,
Le soldat la prit à la taille
Et lui dit tendrement « Mon cœur,
De te quitter que j'ai de peine
La faridondaine » —
« Monseigneur est vraiment trop bon
La faridondon. » —

« De te laisser ainsi seulette,
Ninon, j'aurais trop de regret,
Suis-moi donc, je te ferai fête,
Et je veux t'offrir à ton gré
Robe de soie ou de futaine
La faridondaine
Et mettre à ton doigt un chaton,
La faridondon. » —

Monseigneur, je ne puis promettre
Ce que vous me demandez là ;
Ici j'ai mon seigneur et maître
Qu'il faut que je serve, oui dà !
L'avoir est une bonne aubaine,
La faridondaine
Qui l'a connu l'a trouvé bon
La faridondon. » —

« Alerte et la taille bien prise,
Je suis beau cavalier, je crois,
Gentiment ma moustache frise ;
Je suis fier et tendre à la fois.
Et tu ne veux être ma reine.....
La faridondaine
Tu pers, je pense, la raison
La faridondon. » —

« Mon maître est vieux et sans allure,
Lourd, ventru, chauve comme un œuf,

Digitized by Google

Il ne peut sortir qu'en voiture ;
Pourtant, doux et fort comme un bœuf,
Il plaît. Sa grâce souveraine,
La faridondaine
Tourne les têtes sans façon
La faridondon ! » —

« Assez ! Ton vieux barbon m'agace !
Cesse tes compliments trop longs.
Il lui faudra céder la place,
Ou je veux perdre mes galons ;
Je lui percerai la bedaine
La faridondaine,
Je lui percerai le bedon
La faridondon ! » —

« Hé ! La chose n'est plus à faire,
C'est fait.... Gentil seigneur mignon ;
Ninon la belle est cantinière.
Son maître est un fut bourguignon ;
Aux beaux cadets à coupe pleine
La faridondaine
Je verse son jus à foison
La faridondon ! » —

« Soit ! n'en fais point le sacrifice ;
Dans mon beau régiment d'Artois,
Tu rempliras le même office !
Servir deux maîtres à la fois
N'est pas une grave fredaine,
La faridondaine
Tu seras sûre du pardon
La faridondon ! »

Digitized by Google

NOTES

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES VOIES NAVIGABLES

dans la Région du Nord avant la Révolution

PAR

M. E. PLOCQ

Membre résidant

TOUJOURS et de tous temps les difficultés administratives ont été grandes dans l'exécution des travaux publics. C'est là une vérité bien connue que nous voudrions mettre en évidence pour la période qui précède 1789, en ce qui concerne l'établissement des voies navigables de Paris vers la mer et vers les frontières de la Belgique actuelle. Il n'est pas question pour nous de faire un historique complet de chaque voie navigable naturelle ou artificielle, mais de donner un certain nombre d'exemples puisés aux meilleures sources.

Une étude de ce genre doit être précédée d'un exposé historique et géographique, et indiquer d'abord les sources générales de documentation sans préjudice des documents d'archives qui seront rappelés chaque fois qu'il sera nécessaire.

Les ouvrages plus spécialement consultés ont été :

DE LALANDE. — *Des Canaux de navigation et spécialement du canal du Languedoc.* — Paris, 1778.

BÉLIDOR. — *Architecture hydraulique.* — Paris, 1739.

Digitized by Google

DUTENS, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées. — *Histoire de la navigation intérieure de la France.* — Paris, 1829.

VIGNON, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. — *Etudes sur l'Administration des voies publiques en France avant 1790.* — Paris, 1862.

DE LA RIVE. — *Canaux et Rivières navigables du Nord de la France et de la Belgique.* — Paris, 1835.

L. LEGRAND. — *Sénac de Meilhan, Intendant du Hainaut et du Cambrésis sous Louis XVI.* — Valenciennes, 1864.

DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE. — *Les Intendants de la généralité d'Amiens.* — Paris, 1865.

COURTIN. — *Travaux des Ponts et Chaussées depuis 1800.* — Paris, 1812.

BLANCHARD. — *La Flandre* (publication de la Société Dunkerquoise). — 1906.

DEMANGEON. — *La Plaine Picarde.* — Paris, 1905.

LE TACONNOUX. — *Les voies de communication en France au XVIII^e siècle.* — Vierteljahrschrift, Stuttgard, 1909.

LA RIVIÈRE et BERTIN. — *Notice sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.* — Arras, 1900.

AUCOC. — *Conférences de droit administratif à l'Ecole des Ponts et Chaussées.* — Paris, 1878.

P. LABITTE. — *Projets d'amélioration de la Somme et de ses ports.* — Amiens, 1874.

DEBAUVE. — *Les Travaux Publics depuis le XVII^e siècle.* — Paris, 1893.

C^te DE LUÇAY. — *Les Secrétaires d'Etat jusqu'à la mort de Louis XV.* — Paris, 1861.

PAUL VIOLET. — *Le roi et ses ministres pendant les derniers siècles de la monarchie.* — Paris, 1912.

DE SAINT-LÉGER. — *La Flandre maritime.* — Lille, 1909.

MARCHAND. — *Un Intendant sous Louis XIV.* — Paris, 1889.

ARDASCHEFF. — *Les Intendants des Provinces sous Louis XVI.* — Paris, 1889.

Digitized by Google

Paul Boiteau.— *Etat de la France en 1789.*— Paris, 1861.
Léon Aucoc. — *Le Conseil d'Etat avant et depuis 1789.* — Paris, 1876.

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, on voit les rivières et cours d'eaux utilisés comme moyens de transport et l'on trouve que l'idée vint très vite à l'homme de créer des canaux ou voies navigables artificielles.

Dès la plus haute antiquité, les cours d'eaux sont utilisés pour faire tourner des moulins ou pour former par des retenues d'eau des viviers destinés à la conservation du poisson. Notons de suite que les moulins et les retenues d'eau constitueront plus tard des entraves à la navigation. Les difficultés entre les propriétaires ou les tenanciers des moulins et des viviers, et les concessionnaires des navigations ou les bateliers seront les premiers obstacles d'ordre administratif ou judiciaire à la navigation.

Tout de suite se présente à l'esprit l'idée de définir ce qu'est une voie navigable. Plus les routes s'améliorent, plus elles sont susceptibles de porter de lourds charrois, moins on compte de rivières naturellement navigables : on ne se sert plus de celles ne portant que de trop petits bateaux pendant une période trop courte de l'année. Un exemple très net fait ressortir la navigabilité relative des cours d'eau. En 1613, on projeta de réunir la Manche à la Méditerranée par un canal de trois lieues de longueur entre la rivière d'Ouche, affluent de la Saône, et l'Armançon, affluent de l'Yonne. Depuis, il fallut pour réaliser cette jonction, créer un canal absolument artificiel de la Saône à l'Yonne, l'Ouche et l'Armançon ne pouvant plus être considérés comme navigables. Ce canal, qui n'est autre que le canal de Bourgogne, a environ 243 kilomètres et comprend 191 écluses à sas et un souterrain de plus de 3 kilomètres. Il ne correspond plus à l'époque actuelle aux conditions de navigabilité exigées des voies d'eau à grand trafic.

Dans la région de Paris à la mer et à la frontière actuelle

Digitized by Google

de la Belgique, on se préoccupe plus encore qu'ailleurs d'utiliser pour les transports les voies d'eau existantes et d'en créer de nouvelles.

L'alimentation de la capitale, l'approvisionnement des armées sans cesse en campagne rendaient la question des transports primordiale dans un pays où à chaque pas les noms des villes, des villages rappellent encore les événements, sièges, batailles, traités des guerres de la France avec l'Angleterre et avec les puissances qui lui disputèrent la possession de la Flandre, de l'Artois, du Cambrésis et du Hainaut.

La nature du sol peu accidenté, les bassins peu séparés ont souvent été la cause des guerres, les traités ne créant guère que des frontières conventionnelles. Les mêmes éléments physiques ont partout facilité la création des voies d'eau. En Picardie, nous dit M. Demangeon, l'eau bien souvent ne parvient pas à s'écouler. Incertaine, elle s'attarde en de larges méandres. Les affluents ne se décident pas à rejoindre les rivières. Une simple digue suffit parfois à les rejeter d'un bassin dans l'autre.

Dans le canton du Nouvion, a dit l'éminent géologue Gosselet, tous les cours d'eau sont parallèles et coulent de l'Est à l'Ouest. Cependant, les uns vont se jeter dans la Sambre et les autres dans l'Oise. Les géographes, s'il en existe encore, qui font passer une chaîne de montagne entre chaque bassin seraient obligés d'en faire passer une au milieu du canton du Nouvion. M. Briquet, élève de M. Gosselet, a montré, du reste, dans le tome XXXVII des *Annales géologiques du Nord*, comment s'est constitué le cours de l'Oise aux dépens de celui de la Sambre.

En Flandre, nous montre Blanchard, c'est par les rivières Lys, Escaut, Dendre, Deûle que pénètrent les marchandises et le réseau serré des affluents et des watergands de la plaine maritime, vient déposer sur les places des villages, les denrées agricoles, les matériaux de construction et de

Digitized by Google

chauffage. Les watergands, rappelons-le, sont les artères de dessèchement des marais, des polders, que naturellement on a utilisé de suite pour les transports. Les bateaux, analogues à ceux que nous voyons encore circuler dans les marais d'Amiens et de Saint-Omer, constituaient le principal moyen de transport. La pente naturelle des cours d'eau était peu considérable : pour la rendre moins sensible, on barra les rivières et comme l'écluse à sas n'existait pas encore, on s'avisa de faire passer les bateaux d'un bief dans l'autre au moyen d'un overdrach, plan incliné en bois sur lequel on faisait glisser les embarcations en se servant de treuils actionnés par des hommes ou des animaux. Les overdrachs, dont Bélidor nous a laissé le dessin, précédèrent les biefs, fermés par des barrages à poutrelles ou par des grandes vannes qu'on appelait des trappes. Tous ces engins rendirent de grands services en attendant les portes busquées des écluses à sas. Les plans inclinés en bois à treuil mû par un âne, sont, n'en déplaise à la technique moderne, les ancêtres directs des élévateurs hydrauliques et des plans inclinés gigantesques de l'Amérique du Nord, par lesquels on a projeté un moment de remplacer les écluses du canal maritime de Panama. Ces dernières, exécutées pour un tirant d'eau de $12^{m}50$, paraissent déjà insuffisantes avant l'ouverture du canal.

Blanchard (1) nous montre avec Bertin que la pente est si faible dans nos régions que l'Oise, affluent de la Seine, qui par une rigole d'alimentation, donne une partie de ses eaux au canal de Saint-Quentin et par suite à l'Escaut, à la Scarpe et à la Deûle, envoie de l'eau à Dunkerque dans la mer du Nord par deux chemins différents. L'eau de l'Oise amenée à la Deûle, puis à la Lys, arrive à Dunkerque soit par l'Aa et le canal de Bourbourg, soit par la voie Belge du canal de Gand à Bruges, de Nieuport et du canal de Furnes.

(1) P. 108.

Digitized by Google

Partout, dans ce pays ravagé par les guerres, on s'ingéniait à se servir des voies d'eau pour ravitailler les armées; de Lalande (1) raconte qu'en 1712, les munitionnaires avaient fait faire des écluses provisoires entre Landrecies et Maubeuge pour faciliter la navigation de la Sambre. Elles étaient trop peu solides pour que les bateaux chargés de plus de 20 milliers y puissent passer. A l'origine de la navigation de l'Oise prolongée jusqu'au Nouvion, se montre l'idée d'Henri de Lorraine et de Mazarin d'envoyer à Paris les bois de leurs forêts de Marles et du Nouvion. Dans les travaux de l'ancien canal de Picardie, nous trouverons le munitionnaire Crozat, ancien associé des frères Paris. L'idée dominante du canal de Saint-Quentin est de ravitailler les places du Nord et notamment d'y amener les munitions de l'arsenal de La Fère.

En Flandre, les travaux d'assèchement, ceux des fossés servant à la défense, et ceux de canalisation proprement dits, se confondent, s'entrecroisent, au point qu'il est difficile d'un siècle à l'autre de se reconnaître sur la carte d'une même région. Il en est de même jusque dans l'Artois où, à l'heure présente, l'on discute encore pour savoir si telle ou telle partie du cours de la Scarpe est naturelle ou artificielle entre Arras et Douai.

Quoi qu'il en soit, le système de navigation de Paris à la mer, se présente sous la forme d'un tronc à plusieurs branches, aboutissant à des voies parallèles à la mer s'étendant, pour ainsi dire, de l'embouchure du canal du Ruppel dans l'Escaut jusqu'à Calais.

Blanchard (2) a résumé ce que furent ces voies avant le XVI^{e} siècle. A cette époque, l'antique accès de Bruges à la mer disparaissait peu à peu. Le golfe de Bruges, qui avait vu la bataille de l'Ecluse, subissait déjà le sort de celui de

(1) P. 313.
(2) P. 452.

Digitized by Google

Saint-Omer où, peut-être autrefois, s'embarquèrent partie des légions de César. On voulut alors établir une communication latérale à la mer par l'Escaut.

Gand fait recreuser un vieux canal qui, dès 1552, atteint le Sas. En 1556, Philippe II octroie la concession d'un canal entre Stekem, Hulst et l'Escaut. Bruges, de son côté, creuse sa communication jusqu'à Sluis. Mais la grande guerre survient. En 1572, les écluses du Sas sont détruites. Sluis et Hulst deviennent Hollandais. Plus tard, le traité de Westphalie empêche toute communication de la Flandre vers le Hont. Les grands estuaires sont condamnés à mort et les voies qui y aboutissent désertées par le commerce.

La Flandre retourne alors son système de navigation et vient chercher un débouché vers Dunkerque : en 1662, après la remise de Dunkerque à la France, le débouché se fait par Ostende.

Cet exposé sommaire terminé, nous pourrons esquisser rapidement les communications actuelles de Paris vers la mer et la Belgique (voir la carte).

Le canal de Saint-Denis, la Seine, l'Oise et le canal latéral à cette rivière forment jusqu'à Chauny le tronc commun où viennent aboutir toutes les voies navigables du nord de la France.

A Chauny, une branche se détache et se dirige vers Reims, Châlons et Mézières. C'est le canal de l'Oise à l'Aisne qui va rejoindre la rivière d'Aisne, dont le confluent est à Compiègne.

Une autre branche se détache du tronc principal à Tergnier. C'est le canal de l'Oise à la Sambre qui va gagner la Sambre, puis Charleroi. Cette branche est à l'origine latérale à l'Oise.

Le tronc principal continue par le canal de Picardie qui date de la première moitié du XVIII[e] siècle. Ce canal joint, d'abord, l'Oise à la Somme, et établit la communication avec la mer jusqu'à Saint-Valéry. Nous aurons plus tard à reve-

Digitized by Google

nir sur cette voie de la Somme bien déchue du rôle qu'on lui destinait à l'origine où l'on prévoyait un grand port dans la baie de Somme actuellement en voie de comblement. Le canal de Picardie se prolonge par le canal de Saint-Quentin jusqu'à l'Escaut. L'Escaut est réuni par le canal de la Sensée à la Scarpe, à la Deûle et au réseau des voies navigables de la Flandre et de l'Artois.

Le canal de Saint-Quentin n'a été terminé qu'en 1812 : mais il fut projeté au XVIII^e siècle et entrepris sur une vaste échelle à cette époque, comme prolongement du canal de Picardie. Les auteurs du XVIII^e siècle désignent souvent sous le nom de canal de Picardie, l'ensemble formé par l'ancien canal de Picardie et son prolongement.

La jonction de la Sambre à l'Oise, et le canal latéral à l'Oise sont l'œuvre du XIX^e siècle, mais dès 1662 on avait tenté la régularisation de la navigation de l'Oise et même amorcé la jonction de l'Oise à la Sambre.

Nous ne pouvons avoir la prétention de faire l'histoire précise et détaillée de ce qui a été fait avant 1789. Il faudrait pour cela des connaissances de la technique et du droit ancien que nous n'avons pas la prétention de posséder.

Nous nous proposons seulement de donner des exemples détaillés de quelques-uns des procédés administratifs en usage.

Il nous faut débuter par un chapitre donnant une idée sommaire de l'administration des provinces du Nord, depuis le règne de Louis XIV jusqu'en 1789, de façon à situer les organes administratifs et judiciaires qui vont se trouver en présence.

Le travail sera ensuite divisé en trois parties qui parfois empiéteront un peu l'une sur l'autre.

1° Essai de navigation de l'Oise et de la Sambre. Ancien canal de Picardie ou canal Crozat.

2° Prolongation de la navigation du canal de Picardie sur la Somme. Canal de Saint-Quentin. Canalisation de l'Escaut. Canal de la Sensée.

3° Navigation de la Scarpe et de la Deûle. Navigation de la Lys et de l'Aa. Canaux de la Flandre.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

Notions sommaires sur l'Administration des Provinces de la Région du Nord avant la Révolution.

La région du Nord comprenait les généralités ou Intendances de *Soissons*, de *Picardie*, du *Hainaut* et des *Flandres*.

Il y eut pendant la période glorieuse du règne de Louis XIV deux Intendances de Flandres. L'Intendance de la Flandre Maritime avait son siège à Dunkerque, celle de la Flandre Wallonne avait son siège à Lille. Après les revers des dernières années du règne, il n'y eut plus qu'un Intendant de Flandre à Lille : il garda néanmoins un subdélégué général chargé de la Flandre Maritime à Cassel.

L'Artois dépendit jusqu'en 1754 de l'Intendance de Picardie et passa ensuite à celle de Flandres.

Il y avait trois ressorts judiciaires, celui du Parlement de Paris, celui du Parlement de Flandres et celui du Conseil supérieur d'Artois. Les sentences de ce dernier en certaines matières civiles étaient susceptibles d'appel au Parlement de Paris. Ses sentences en matière financière pouvaient être portées à la Cour des Aides.

Il n'entre pas dans notre cadre de faire une étude détaillée des pouvoirs de l'Intendant ou commissaire départi. Après Taine, MM. Violet, de Luçay, Ardascheff, ont étudié avec détail les attributions générales de ces agents du Pouvoir Royal. MM. Boyer de Sainte-Suzanne pour la Picardie, Louis Legrand pour le Hainaut, de Saint-Léger pour la Flandre Maritime, Croquez, pour les deux Flandres, ont fait revivre en détail la vie administrative des Intendants dans nos provinces.

Il doit nous suffire de dire qu'ils incarnaient l'autorité royale sous leur titre d'Intendant de justice, police et finances, auquel s'ajoutait la plupart du temps dans les Provinces frontières la qualité d'Intendant des armées du roi.

Les Provinces étaient réparties entre les divers Secrétaires d'Etat. Les généralités de Paris, de Soissons et de Picardie, dépendaient du Secrétaire d'Etat de la maison du roi.

Digitized by Google

Le Hainaut et les Flandres dépendaient du Secrétaire d'Etat de la guerre.

Dans une note précédente nous avons montré les Intendants correspondant à la fois avec le Contrôleur général des finances et avec le Secrétaire d'Etat chargé de l'Administration de leur Province. En fait pour les travaux publics ils correspondaient toujours avec le contrôleur général dont dépendait le service, sauf pour la période de 1764 à 1770 où les canaux de navigation furent rattachés à un Secrétariat d'Etat spécial, dont Bertin fut titulaire, et que certains auteurs ont voulu considérer comme une sorte de ministère du commerce et de l'industrie.

L'Intendant avait pour ainsi dire tout pouvoir dans les pays de l'ancienne France, dits pays d'élection. Il en avait un peu moins, en apparence du moins, dans les pays d'Etats.

Dans les pays d'élection, l'Intendant, maître de tous les services, faisait la répartition de l'impôt par ses subdélégués ou par les Elus, officiers royaux dont le titre rappelait celui des agents réellement élus par les Etats généraux de 1356.

Les généralités de Soissons et de Picardie étaient pays d'Election.

Les Intendants avaient des pouvoirs un peu différents dans les pays d'Etats. Ils étaient commissaires du roi auprès des Etats qui, en fait, ne consentaient pas l'impôt mais le répartissaient. Les Etats avaient des droits spéciaux en certaines matières : en matière de travaux publics dont ils avaient la charge financière, le pouvoir central leur laissait le droit de les exécuter à leur mode et par leurs agents.

Etaient pays d'Etats l'Artois et le Cambrésis, administrés par un bureau permanent de députés ordinaires, choisis dans les tiers ordres constituant l'Assemblée générale des Etats. Les Etats avaient de plus des députés à la Cour, résidant à Paris ou Versailles, chargés de suivre les affaires et de présenter les doléances en cas de dissentiment avec l'Intendant ou les Secrétaires d'Etat.

Digitized by Google

Tout ce mécanisme ne marchait pas sans frottement. Nous en tirons un exemple entre mille des Archives du Nord (1).

Le 1er octobre 1772, l'éclusier de Douai, sorte de fonctionnaire qu'on pourrait appeler maintenant un Conducteur de la navigation, adresse un rapport à l'Intendant de Flandres pour lui faire savoir que les gens de loy, baillis, syndics, etc., d'Oisy-le-Verger et autres lieux, refusent d'exécuter l'ordonnance de l'Intendant relative au curage de la rivière, attendu qu'ils n'ont d'ordre à recevoir que des Etats d'Artois.

Le 11 octobre, les dits gens de loy sont condamnés par l'Intendant à 50 livres d'amende.

La Flandre Wallonne était encore un pays d'Etats. Les Etats étaient composés des Magistrats des villes de Lille, Douai, Orchies et des baillis des quatre principaux seigneurs hauts justiciers de la Chatellenie de Lille. Dans ces Etats, le Magistrat de Lille avait une sorte de primauté et une indépendance presque complète en ce qui concernait la ville (2).

Dans la Flandre maritime, M. de Saint-Léger nous montre les attributions du Magistrat de Dunkerque et des Magistrats des villes Chef Collège.

La ville de Valenciennes, la Chatellenie de Bouchain, les villes de Calais et d'Ardres avaient aussi une sorte de vie administrative propre dont nous verrons plus tard des exemples.

Dans une telle organisation, le conflit était permanent : on en appelait au roi dans chaque espèce. En fait, l'Intendant rédigeait un projet d'arrêt du Conseil et le roi en son Conseil, suivant la formule, l'adoptait. Dans chaque carton

(1) *Cambrésis*, C. 121.

(2) *Comm. hist. du Nord.* Tome 10, pages 389 et 485. Desplanques. Analyse des Mémoires des Intendants.

Digitized by Google

des Archives départementales de nos pays figurent des arrêts de ce genre réglant des difficultés d'ordre minuscule.

Disons en ce qui concerne les voies de communication avec MM. Vignon, Aucoc et Debauve que, jusqu'au XVI[e] siècle, les travaux publics furent des œuvres purement locales. Les villes, les concessionnaires de péage, réglaient à leur gré leur administration intérieure et choisissaient pour la direction de leurs travaux telle personne qu'il leur plaisait. Les moines, à qui l'on doit la plupart des Eglises du moyen âge, furent chargés de construire les premiers ponts parce qu'ils avaient la pratique de la construction des voûtes. Nous verrons même en 1716, le P. Sébastien de l'Académie des Sciences, chargé par le Régent des premières études du canal de Picardie.

Les Trésoriers de France sont, au XVI[e] siècle, chargés de la surveillance des Ponts et Chaussées. En 1599, Henri IV crée pour Sully la charge de Grand Voyer de France. Le budget spécial qui lui est attribué ne dépasse pas 600.000 livres en 1605. Il disparaît et ne reparaît plus que sous Colbert en 1661. Colbert commissionne comme Ingénieurs du roi, des architectes, des Ingénieurs militaires. Ils ont le droit de vaquer à leurs occupations en dehors du service public. Ce fut l'origine du corps des Ponts et Chaussées, dont l'organisation ne fut complète qu'en 1750.

Il n'y eut, du reste à l'origine, d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées dans la région du Nord que dans les généralités de Soissons et de Picardie. Il y en eut plus tard un dans la généralité de Lille, quand les ports de commerce, après avoir passé de la marine à la guerre, furent remis au contrôle général.

Partout ailleurs, les travaux ordinaires sont faits par les Etats, les Magistrats des villes pour leur compte et sous la direction de leurs agents.

Les travaux de navigation sont faits de diverses façons

Digitized by Google

que nous détaillerons plus tard, mais qui peuvent se ramener à trois ou quatre types différents.

1° Système des Concessions.

Le concessionnaire, moyennant certains droits, exécute les travaux ou parfois dans les pays d'Etats les fait exécuter par les agents des Etats. Dans la région frontière, il a de plus à se soumettre au contrôle du Directeur des Fortifications. L'édit ou les lettres patentes portant concession et autorisation de percevoir des péages sont précédées d'études faites par les personnalités les plus variées. Elles sont envoyées à l'enregistrement du Parlement. Nous verrons dans la navigation de l'Oise le Parlement de Paris faire procéder à une véritable enquête d'utilité publique par le lieutenant général du bailliage et de la maîtrise des Eaux et Forêts de La Fère.

L'Intendant envoie les intéressés en possession des terrains, rend les ordonnances, règle les indemnités, tranche les difficultés ou provoque des arrêts du conseil du roi après avoir pris l'avis des intéressés, de ses subdélégués ou de toute autre personne qu'il juge bon de consulter. Nous essaierons de faire revivre ce mécanisme très compliqué dans les chapitres relatifs à l'Oise, aux canaux de Picardie et de Saint-Quentin, et à la navigation de l'Escaut.

2° Exécution directe des Travaux par les Etats ou les Magistrats des villes.

La navigation de la Scarpe et de la Deûle offrent des exemples de ce système. Le rôle de l'Intendant pour la police de la navigation est le même que dans les canaux à concession. Si certains agents sont à la nomination du Magistrat des villes, l'Intendant a la nomination des autres soit qu'il doive se concerter avec l'Intendant de la Généralité voisine ou avec l'autorité militaire.

Dans le dossier C. 121 Cambrésis déjà cité des Archives

Digitized by Google

du Nord, nous trouvons quelques exemples, qui montrent l'accord ou le désaccord.

Le 10 novembre 1777, Taboureau, Intendant du Hainaut, renvoit, revêtue de sa signature, une nomination de baillides eaux de la Scarpe à M. de Caumartin, Intendant de Flandres, qui l'avait établi.

Le 9 janvier 1776, le subdélégué de Douai écrit à l'Intendant qu'à la mort du Sieur de Roubaix éclusier des forts d'Escarpe et de Douai qui avait été nommé par l'Intendant, le Sieur Durand a été installé en sa place par M. de Blacquetot, Directeur des fortifications en vertu de lettres enregistrées du Secrétaire d'Etat de la guerre. Le subdélégué estime qu'il n'y a pas lieu d'arrêter les effets de la nomination, mais de protester pour l'avenir. Le Génie, suivant lui, a mal interprété une ordonnance de 1759 qui autorise le Magistrat de Douai et *à fortiori* l'Intendant, à faire les nominations au nom du roi.

A côté de ces deux systèmes nous verrons des canaux dans les Flandres exécutés par la Direction des Fortifications avec la main-d'œuvre militaire. Les troupes arrivent en régiments placés sous les ordres d'un officier général. Les archives du Pas-de-Calais nous montreront les luttes entre le commandement avec les Ingénieurs militaires d'une part, et l'Intendant chargé des approvisionnements et du couchage des hommes.

En se rapprochant de la mer, le problème se complique. Les canaux servent aux transports, au desséchement et à la défense. Dans les travaux hydrauliques du Calaisis, se trouveront en présence les Etats d'Artois, la Picardie qui a un Ingénieur en chef du roi, les Ingénieurs militaires, les syndicats de desséchement et les agents des villes de Calais et d'Ardres.

Après bien des tâtonnements, l'Ingénieur militaire de Saint-Omer reçoit une commission d'Ingénieur en chef du roi et correspond en cette qualité avec tous les intéressés.

Digitized by Google

Il a à se concerter avec les Etats d'Artois, les Magistrats de Calais et d'Ardres. Il faut qu'il se conforme aux instructions des Intendants de Flandre et de Picardie, sans cesser d'être le représentant direct du Pouvoir militaire.

Ce résumé un peu trop net, car rien n'est net dans l'administration à cette époque était nécessaire pour donner un peu de cohésion aux détails des chapitres suivants.

CHAPITRE II

Essai de navigation de l'Oise vers la Sambre. Ancien canal de Picardie ou canal Crozat.

Nous ne parlons du canal de Saint-Denis, origine actuelle de la navigation de Paris à la mer du Nord, que pour mémoire. De Lalande nous dit (1) que les naufrages survenus en Seine et les inondations ruineuses de la rivière, ont fait désirer depuis longtemps de pouvoir faciliter la décharge des eaux de la Seine où un grand nombre de détours ralentit l'écoulement. Les inondations de 1910 doivent remettre cette phrase en mémoire.

Quoi qu'il en soit, en 1724, MM. Le Roy de Jumelles et Daudet, de Nismes, Ingénieur géographe du roi, firent un projet de canal de Paris à Saint-Denis, qu'on espérait prolonger jusqu'à l'Isle-Adam. La Compagnie formée en 1733 ne put réunir les fonds.

Les projets furent examinés par MM. Belidor, de la Jonchère, de Senne, de l'Académie des Sciences. On en resta à la période des études avant la Révolution. Le canal ne fut commencé qu'en l'an X.

On travailla à l'Oise bien antérieurement. Le duc de Guise (2) obtint des lettres patentes qui lui permettaient de rendre cette rivière navigable depuis Noyon *(sic)* jusqu'à

(1) P. 365.
(2) Lalande, p. 396.

Digitized by Google

La Fère et de La Fère à Chauny et à Sempigny. Pour l'indemniser des grandes dépenses qu'il était obligé de faire, le roi lui fit don en entier du fonds et de la propriété de la rivière et lui accorda un tarif des droits qu'il serait permis de recevoir. « On travailla, en effet, dit Lalande, aux répa- « tions de l'Oise ; mais ensuite, suivant l'usage, on perdit « de vue les charges que l'on avait contractées et on ne « s'occupa plus que de la perception des droits. »

De Lalande passe ainsi très légèrement sur la période qui précéda la construction de l'ancien canal de Picardie au canal Crozat. Il a même commis une erreur matérielle en disant que le duc de Guise obtint l'autorisation de rendre l'Oise navigable de Noyon à La Fère et de La Fère à Sempigny, alors que Sempigny est en face de Noyon.

La concession fut accordée de faire les travaux nécessaires au perfectionnement de la navigation de l'Oise jusqu'à Guise et au Nouvion.

L'édit porte permission de rendre la rivière d'Oise navigable depuis le bourg du *Novion* jusqu'au pont de Sempigny.

Comme le montre la carte, Le Novion ou Nouvion est sur un affluent de l'Oise au Nord de la Fère. Noyon est au Sud en face de Sempigny sur l'Oise et à quelque distance de la rivière.

Cette concession avait été précédée d'études faites par l'Ingénieur de Bourgneuf et d'enquêtes ordonnées aux trésoriers de France de la généralité de Soissons. L'avis très favorable de ces trésoriers contient cette erreur assez singulière suivant Vignon, pour des gens du pays, que par ce bourg du Nouvion qu'on paraissait croire, dit-il, sur l'Oise, et par la rivière d'Escaut qui n'est qu'à quatre kilomètres, on porterait facilement la navigation jusqu'aux Pays-Bas.

Cette erreur géographique qui paraît considérable à Vignon, s'explique très bien sur les lieux dans les conditions géologiques si bien définies par M. Demangeon (1).

(1) P. 327.

Digitized by Google

Douvres
C. Gris Nez
Calais
Gravelines
Guines
Ardres
Ambleteuse
Selaque R.
Boulogne
Liane R.
Etaples
Montreuil-s/Mer
Canche R.
Hesdin
Ternoise R.
Nampont
Authie R.
Maye
Rue R.
Crossy
Le Crotoy
Somme R.
St Valery
Lardon R.
Abbeville
Doullens
Ault
Le Tréport
Eu
Pont-Remy
Nièvre R.
Ayraines R.
Picquigny
Montières
AMIENS
Blangy
Selle R.
Epte Riv.
BEAUVAIS
Terrain
Bresche Riv.
Clermont
Gisors
Méra R.
Oise Riv.
Rieux
Creil
Gouvieux
Pont Ste Maxence
Seine
Epte Riv.
Fleuve
Mantes
Pontoise
l'Ile-Adam
Conflans
St Denis
Canal
St Denis
PARIS
Marne Riv.
Meaux
Dunkerque
Mardick
Canal de Bourbourg
Bergues
Basse
Canal de Furnes
Colme
Haute Colme
Watten
Canal de Calais
Pont sans Pareil
Aa R.
Canalisée
Penne R.
Furnes
Ct de Nieuport
Canal de Loo
Loo
Yser R.
Rousbrugge
Ct de Roesingue
Ypres
Nieuport
Ct de Flasschendal
Flasschendal
Ostende
Ct d'Ostende
Blankenberge
Ct de l'Ecluse
l'Ecluse
Damme
Canal de la Lieve
BRUGES
Ct de Bruges
Escaut Occidental
Canal de Terneuze
Canal du Moervaert
Ct de Stekenen
ANVERS
GAND
Nevele
Deynze
Escaut Fl.
Termonde
Dyle R.
Louvain
Wer Ken
Dixmude
Lys R.
Gavre
Audenarde
Courtray
Escaut Fl.
BRUXELLES
Canal de Willebroek
Bruxelles
Dender R.
Senne R.
Canal de
Genappe
Ath
Dender R.
Tournay
Pte Dender
Antoing
Mortagne
Vx Condé
MONS
Haine R.
La Trouille
St Amand
Condé
Fresnes
Anzin
Valenciennes
Denain
Abscon
Honelle R.
Escaillon R.
Sambre Riv.
Maubeuge
Sambre
Pont-sur-Sambre
Bouchain
Selle R.
Canal de la Sensée
Sensée
Gache R.
Cambray
Marcoing
Landrecies
Canal de la Ct d'Avesnes
Avesnes
Pte Helpe R.
Gde Helpe
Eau Blanche R.
Eau Noire R.
Virgon R.
Grande
Meuse Fl.
Source de la Sambre
Nouvion
Voireau
Le Catelet
Crèvecœur
Le Câteau
Quentin
Escaut
Source de l'Escaut
Source de la Somme
Omignon R.
St Quentin
Canal de la Somme
Crozat
Somme R.
Huppencourt
Ham
Roye
Avre R.
Don R.
Montdidier
Canal de l'Oise à la Sambre
Ribemont
Guise
Oise Riv.
Tan Riv.
Vervins
Vilpion
Marle
Serre Riv.
La Fère
Ct de la Fère
Chauny
Manicamp
Ct de Manicamp
Pont-Lévêque
Ct de Janville
Janville
LAON
Aisne Riv.
Compiègne
Soissons
Aisne R.
Sinière Riv.
Port-aux-Perches
Ourcq Riv.
Mareuil
l'Ourcq
Marne Riv.
Château-Thiery
Sormonne
MÉZIÈRES
Vence Riv.
Serre Riv.
Lys. Riv.
Armentières
Ct de la Bte Deule
Canal de Roubaix
Marquette
Gorgue
Merville
Lys R.
Canalisée
Ct du Neuf Fossé
les Fontinettes
Canal d'Aire à la Bassée
Ct de la Nieppe
Ct de la Bourre
Aire
St Venant
Nave R.
Lillers
Clarence R.
Béthune
Bassée
La Bassée
Ct de la Haute Deule
Haubourg
Dons
Beauvin
Vendin
Lens
Souchez ou Deule R.
Courcelles
Canal de la Haute Deule
Marchiennes
Ct du Dérivoirs
Scarpe R.
Ft de Scarpe
Douay
Courcelles
Corbehem
Vitry
ARRAS
Scarpe R. Canalisée
Source de la Scarpe
Canal de la Sensée
Bailleul
Aa R.
Source de l'Aa
Lys R.
Source de la Lys
Authie R.
Crossy
Somme R.
Lardon R.
Nièvre R.
Alberl
Miraumont R.
Corbie
Somme R.
Bray
Cléry
Peronne
Omignon R.
Source de la Somme
Source de l'Escaut
Le Catelet
Quentin
Escaut
Crèvecœur
Le Câteau
Landrecies
Cambray
Marcoing
Sensée
Gache R.
Bouchain
Selle R.
Canal de la Sensée
Ct d'Avesnes
Avesnes
Pte Helpe R.
Gde Helpe
Eau Blanche R.
Eau Noire R.
Virgon R.
Meuse Fl.
Source de la Sambre
Nouvion
Voireau
Guise
Oise Riv.
Tan Riv.
Vervins
Vilpion
Marle
Serre Riv.
La Fère
Ct de la Fère
Sormonne
MÉZIÈRES
Vence Riv.
Chauny
Manicamp
Ct de Manicamp
Pont-Lévêque
Ct de Janville
Janville
LAON
Aisne Riv.
Compiègne
Soissons
Aisne R.
Sinière Riv.
Port-aux-Perches
Ourcq Riv.
Mareuil
l'Ourcq
Marne Riv.
Château-Thiery
Meaux
Canal de
Ct de la Haute Deule
Haubourg
Dons
Beauvin
Vendin
Lens
Souchez ou Deule R.
Courcelles
Canal de la Haute Deule
Marchiennes
Ct du Dérivoirs
Scarpe R.
Ft de Scarpe
Douay
Courcelles
Corbehem
Vitry
ARRAS
Scarpe R. Canalisée
Source de la Scarpe
Canal de la Sensée
Bailleul
Aa R.
Source de l'Aa
Lys R.
Source de la Lys
Authie R.
Crossy
Somme R.
Lardon R.
Nièvre R.
Alberl
Miraumont R.
Corbie
Somme R.
Bray
Cléry
Peronne
Omignon R.
Source de la Somme
Source de l'Escaut
Le Catelet
Quentin
Escaut
Crèvecœur
Le Câteau
Landrecies
Cambray
Marcoing
Sensée
Gache R.
Bouchain
Selle R.
Canal de la Sensée
Ct d'Avesnes
Avesnes
Pte Helpe R.
Gde Helpe
Eau Blanche R.
Eau Noire R.
Virgon R.
Meuse Fl.
Source de la Sambre
Nouvion
Voireau
Guise
Oise Riv.
Tan Riv.
Vervins
Vilpion
Marle
Serre Riv.
La Fère
Ct de la Fère
Sormonne
MÉZIÈRES
Vence Riv.
Chauny
Manicamp
Ct de Manicamp
Pont-Lévêque
Ct de Janville
Janville
LAON
Aisne Riv.
Compiègne
Soissons
Aisne R.
Sinière Riv.
Port-aux-Perches
Ourcq Riv.
Mareuil
l'Ourcq
Marne Riv.
Château-Thiery
Meaux
Canal de
Ct de la Haute Deule
Haubourg
Dons
Beauvin
Vendin
Lens
Souchez ou Deule R.
Courcelles
Canal de la Haute Deule
Marchiennes
Ct du Dérivoirs
Scarpe R.
Ft de Scarpe
Douay
Courcelles
Corbehem
Vitry
ARRAS
Scarpe R. Canalisée
Source de la Scarpe
Canal de la Sensée
Bailleul
Aa R.
Source de l'Aa
Lys R.
Source de la Lys
Authie R.
Crossy
Somme R.
Lardon R.
Nièvre R.
Alberl
Miraumont R.
Corbie
Somme R.
Bray
Cléry
Peronne
Omignon R.
Source de la Somme
Source de l'Escaut
Le Catelet
Quentin
Escaut
Crèvecœur
Le Câteau
Landrecies
Cambray
Marcoing
Sensée
Gache R.
Bouchain
Selle R.
Canal de la Sensée
Ct d'Avesnes
Avesnes
Pte Helpe R.
Gde Helpe
Eau Blanche R.
Eau Noire R.
Virgon R.
Meuse Fl.
Source de la Sambre
Nouvion
Voireau
Guise
Oise Riv.
Tan Riv.
Vervins
Vilpion
Marle
Serre Riv.
La Fère
Ct de la Fère
Sormonne
MÉZIÈRES
Vence Riv.

IMP. TYPO. & LITHO. F. GUYOT. ARRAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

La Sambre et l'Oise coulent en sens inverse dans la même dépression. La démarcation de leurs bassins y demeure assez imprécise pour qu'on ait pu autrefois détourner sans peine vers l'Oise, la Haute Sambre.

Vers 1684, dit-il, les ducs de Guise détournèrent en effet par une digue construite au moulin du Boûé, la rivière qu'on appelle l'ancienne Sambre et jetèrent ses eaux dans le Noirieu affluent de l'Oise. Le seuil était donc facile à franchir par un canal. Une fois la Sambre atteinte à Oisy, on l'aurait jetée dans l'Escaut par un canal. Il ne faut pas oublier que par la Meuse, la Sambre atteint les Pays-Bas Hollandais.

M. Demangeon se rapporte aux travaux géologiques de M. Gosselet et au travail de M. Matton : *Canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre sous Louis XIV* (1).

M. Matton, archiviste de l'Aisne, a fait une étude remarquable de la qnestion en se documentant aux sources qu'il avait près de lui et surtout aux archives des baillages de Chauny et de la Fère, aux archives communales de la Fère et à celles de la Maîtrise des Eaux et Forêts du même siège. Son travail qui date de près de cinquante ans présente déjà tous les caractères des travaux d'érudition moderne. Qu'il nous soit permis de lui rendre un respectueux hommage.

Nous puiserons largement dans son ouvrage en y renvoyant pour la désignation des pièces d'archives. Il nous faut d'abord revenir sur la date de 1684 que M. Demangeon avec Dutens, avec Melleville dans son histoire du canal de Saint-Quentin, assignent au détournement de l'ancienne Sambre ou Boué dans l'Oise. A cette époque, il n'y avait déjà plus de navigation en amont de Chauny. Dans les notes de Froidour lieutenant-général de la Maîtrise des Eaux et Forêts dont le rôle sera défini plus bas et qui datent de 1662, il signale comme ancien le détournement.

(1) Bulletin de la Société académique de Laon. Tome XVI, 1864-65.

Digitized by Google

« Nous avons vu, dit-il, un reste d'ancien fossé que les « habitants du lieu nous ont dit avoir été le cours du « ruisseau qui se rendait autrefois dans le Hainaut, mais « que les Seigneurs ducs de Guise, maîtres de la source et « du fond en avaient détourné le cours. »

Ceci dit, nous résumons d'après M. Matton, l'histoire de la navigation de l'Oise avec l'idée d'en dégager surtout l'action du Parlement de Paris qui, on le verra, a été de tous les instants.

On nous a demandé, quelquefois, sur quelle législation s'appuyaient les décisions du Parlement de Paris ou de ses agents que nous aurons à rappeler plus bas. Il nous est fort difficile de répondre à cette question. Si nous avons quelques notions de droit administratif moderne, nous en avons fort peu de droit civil. Avant la Révolution, les deux droits se confondaient. Il n'y avait pas à l'époque qui nous occupe de juridiction civile et de juridiction administrative. Ce n'est que plus tard que les Intendants et le Conseil du roi formèrent l'embryon de ce que nous appelons maintenant la juridiction administrative. En 1660, la législation des Eaux et Forêts était fort vague et fort variable. Ce n'est que vers 1669, que Colbert se préoccupa de la codifier et de l'unifier. S'il y avait déjà eu quelques concessions de canaux, il n'y avait pas eu encore de rivières rendues artificiellement navigables par cette même voie de concession. Dans l'un et l'autre cas, nous verrons le roi créer, en quelque sorte, le droit par l'édit de concession, par lequel il accordait en général la propriété de la rivière au concessionnaire substitué à ses droits souverains. Cette propriété venait se heurter à des droits féodaux, à des servitudes. Chercher sur quels principes de droit se fondent les décisions du Parlement dans la navigation de l'Oise, plus tard, des Intendants dans les autres navigations, est une tâche au-dessus de nos forces. Après avoir lu bien des décisions, nous sommes tentés de croire qu'il n'y avait aucune juris-

Digitized by Google

prudence et que l'on jugeait au mieux.... ou au plus mal. Le roi avait décidé une œuvre jugée d'utilité publique ; il n'y avait plus d'autre loi que sa volonté interprétée par les Parlements, Intendants ou par son Conseil.

Pour en revenir à la navigation de l'Oise, Anne d'Autriche et Mazarin étaient successivement devenus maîtres du comté de Marles, la reine par assignation de douaire (1643), le ministre par engagement (1652). Les paysans réfugiés dans les bois à la suite des pillages et des rapines des armées en guerre, croyaient pouvoir s'emparer impunément de ce qui s'y trouvait. Le cardinal privé de ses revenus s''aboucha avec de Faverolles, ancien échevin de la ville de Paris, et lui afferma pour six ans le domaine du comté de Marles : la coupe annuelle de 415 arpents de la forêt de Saint-Gobain en était le meilleur revenu et de Faverolles comptait la faire servir à l'approvisionnement de Paris. La navigation qui commençait alors au pont de Beautor en aval de La Fère, était interrompue au pont de Chauny où l'on transbordait les bateaux dans un bassin attenant aux moulins. Suivant les stipulations intervenues avec de Faverolles, le cardinal fit, moyennant 48.000 livres, creuser un canal en amont de Chauny pour maintenir et élever les eaux jusqu'à Beautor. Ce canal, notons-le en passant, suivait le tracé du canal Crozat tel que nous le trouvons dans Belidor (1). Le canal fut bien utilisé pendant le bail. Ensuite, la navigation se désorganisa. D'abord les mariniers manœuvrèrent l'écluse eux-mêmes et la manœuvrèrent mal. Ensuite le meunier la manœuvra suivant les stipulations intervenues avec l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine. Ici, nous trouvons un exemple de ce que pouvait un meunier mal intentionné. Il ouvrait l'écluse du côté de la vantellerie, moyennant finance et cadeaux et laissait échapper l'eau nécessaire pour franchir le gué de Manicamp en aval de

(1) Tome IV, page 424.

Digitized by Google

Chauny. Il la refermait trop tôt et ne la rouvrait que moyennant nouvelle rançon.

Le gué de Manicamp ainsi passé, on trouvait de grosses difficultés à Sempigny où un barrage formé de sable se rattachait à un banc de gros grès et formait un tournant fort dangereux immédiatement au-dessous de ce banc. On faisait pour ainsi dire passer les bateaux à bras d'hommes au-dessus de cet obstacle. On devait ensuite les retenir à bras d'hommes encore, pour passer sous le pont où se formaient des rapides.

Il fallait ordinairement six à huit journées de quarante à cinquante hommes pour faire passer un bateau de l'aval à l'amont.

Les agents de Faverolles prièrent de Froidour de communiquer leurs plaintes au cardinal et de lui faire connaître l'inutilité du canal de Chauny, si on ne réparait pas le passage de Sempigny.

Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails ici, sur de Froidour qui a joué un rôle important dans toute l'affaire de la navigation de l'Oise.

Matton le qualifie lieutenant-général du Baillage et de la Maîtrise des Eaux et Forêts de la Fère. La fonction principale des lieutenants généraux des baillages et des maîtrises des Eaux et Forêts était de présider les tribunaux de ces offices à pouvoirs très étendus. M. de Froidour était de plus un technicien. Il publia en 1672 (1) à Toulouse, une lettre sur des visites faites par lui, sur ordre de Colbert, aux travaux du canal de Languedoc. Cette lettre adressée à M. Barillon Damoncourt, Intendant de Picardie, est signée par de Froidour qualifié lieutenant général du Baillage de la Fère, commissaire délégué pour la réformation générale des Eaux et Forêts de la grande Maîtrise de Toulouse. De Froidour était donc à la fois chargé de la justice du

(1) Lalande, préface page VII.

Digitized by Google

Baillage et de celle de la Maîtrise des Eaux et Forêts de la Fère toutes deux relevant du Parlement de Paris, la dernière en la chambre siégeant à la table de marbre. Il était de plus un technicien écouté chargé de missions par Colbert. Toutes ces fonctions réunies sur une seule tête s'expliquent par le fait que le Cardinal de Mazarin était bailli, gruyer et maître des Eaux et Forêts de la Fère, comte de Ham, Marles, etc. (1).

Mazarin, soucieux de ses intérêts, avait choisi pour le représenter en toutes choses, un homme compétent aux points de vue technique, juridique et administratif.

Colbert qui était alors l'homme de confiance de Mazarin, avait apprécié de Froidour, s'il ne l'avait choisi lui-même, et le chargea ensuite en connaissance de causes de missions à Toulouse et au canal de Languedoc.

A la suite des démarches de Faverolles et de Froidour, Colbert et de Chatillon, ingénieur et intendant des fortifications de Picardie, visitèrent à diverses reprises le passage de Sempigny. Ils apprécièrent l'utilité des travaux, mais laissèrent les choses en l'état. Ce n'est du reste qu'au XIX^{e} siècle que la création du canal latéral à l'Oise, dénommé canal de Manicamp, a fait disparaître les difficultés des passages de Manicamp et de Sempigny.

Notons bien qu'il s'agit dans ce que nous venons de dire du grand Colbert, alors homme de confiance de Mazarin. Il ne faut pas le confondre avec son parent Colbert de Saint Pouange qui fut intendant de Picardie seulement en 1662, après la mort de Mazarin survenue en 1661.

Quand Louis XIV vint à La Fère, il visita aussi le passage de Sempigny. Cette visite resta également sans résultat. Les bateliers et les commerçants essayèrent de faire faire les travaux par de Faverolles en lui offrant de lui payer un péage : celui-ci n'avait que le désir d'arriver au terme de

(1) Inventaire de la fortune de Mazarin dressé par Colbert en 1658. — (Paul Violet : *Le roi et ses ministres*. Paris, 1912).

Digitized by Google

son bail qui ne lui laissait pas de bénéfices et qui expirait le 1er octobre 1662. Réduits à leurs propres ressources, les marchands et les bateliers durent se contenter de faire enlever, à diverses reprises, les sables gênant tellement la navigation à l'entrée du pont, que les mariniers de la Fère seuls avaient la hardiesse de s'y risquer.

Avant sa mort, le cardinal de Mazarin et son neveu Ch. de Mazarin, étaient entrés en pourparlers avec le duc de Guise Henri de Lorraine, qui, manquant d'argent, voulait assurer des débouchés aux produits de la forêt du Nouvion et de la verrerie du Garmouset qu'il se proposait d'établir près de la Fontaine Malène, et qui fut construite en vertu d'un arrêt du Conseil du 1er juillet 1662. Le canal de Chauny fut cédé par Armand Ch. de Mazarin, sous la condition de le réparer et même d'en établir un nouveau si l'ancien construit sur sable mouvant venait à manquer. Le canal devait être introduit à frais communs par le cessionnaire et le cédant. Ce dernier se réservait l'exercice de la justice et l'exception des droits pour ce qu'il tirerait des domaines de Marles et de la Fère.

L'Ingénieur de Bourgneuf remit en état le canal et le pont de Chauny, puis s'occupa de la forêt du Nouvion. Il fit creuser en amont du moulin, un fossé très large maintenu par des vannes pour faire arriver l'eau dans un canal communiquant au ruisseau de l'ancienne Sambre. Ce ruisseau, séparait la forêt et les prairies qu'il côtoyait jusqu'aux étangs et moulins à eau détruits, du Moulin-lointain et du Boué sur l'ancienne Sambre. Son cours détourné depuis longtemps en aval du dernier moulin, traversait le parc de bois du Gard où se trouvait un dépôt de bois et de charbon et rejoignait le Noirieu, affluent de l'Oise, où il se jette à Vadencourt.

L'Ingénieur de Bourgneuf indiqua les travaux à effectuer du Nouvion à Sempigny. Son devis fut adressé au Conseil d'Etat le 21 novembre 1661.

Une enquête se terminant par des conclusions très favorables fut faite par Colbert de Saint Pouange Intendant de

Digitized by Google

Picardie et par Charmolue de la Garde, au nom des Trésoriers du roi ses confrères.

Sur le vu de ces enquêtes, le Conseil du roi donna sa pleine et entière approbation le 1er juillet 1662. Les lettres patentes furent expédiées le 27 du même mois. Henri de Lorraine était autorisé à rendre la rivière d'Oise flottable et navigable en élargissant son lit et ceux de ses affluents du Nouvion à Sempigny, à s'emparer de trois perches de terrain de chaque côté des eaux courantes et stagnantes, à abattre les moulins et autres obstacles à la navigation. Les îlots et atterrissements étaient abandonnés au concessionnaire, avec toute justice ressortissant directement du Parlement de Paris comme franc alleu noble.

Les lettres patentes assuraient à la fois au duc de Guise, le monopole des forges et des verreries et la faculté de détruire les anciennes dans un rayon de dix lieues des bois de son duché. Elles l'autorisaient de plus à s'emparer des bois nécessaires aux constructions.

Tous ces octrois, y compris ceux des droits de justice étaient faits sous condition d'indemnité aux intéressés à titre d'experts.

Les lettres patentes conféraient la noblesse héréditaire à deux des entrepreneurs du canal. Elles octroyaient au duc de Guise un péage perpétuel sur les personnes et marchandises usant de la navigation.

Avant d'enregistrer les lettres patentes, le Parlement de Paris prescrivit une enquête. Il ordonna le 16 décembre 1662 au Lieutenant général et au Procureur du roi du Baillage et de la Maîtrise des Eaux et Forêts de la Fère, de visiter les cours d'eaux, d'en dresser état et d'indiquer les travaux à effectuer, et enfin, de faire une enquête sérieuse et approfondie où seraient consignés les dires et observations des maires échevins et intéressés.

Louis de Froidour reçoit la commission le 23 décembre à Compiègne, se rend à la Fère et commence son voyage

Digitized by Google

d'enquête dès le 27 décembre avec le mandataire du duc de Guise, Henri Cousin de Senneville, qui venait d'être annobli par les lettres patentes de juillet.

Du 27 décembre au 12 janvier il parcourt le pays remontant jusqu'au Nouvion, pour revenir à Compiègne. Il serait fastidieux et inutile de donner tout l'itinéraire du voyage. Notons à titre d'exemple et pour montrer la manière de procéder, que le 27 décembre après avoir consulté les habitants rassemblés de Brissy et d'Hamégnicourt, il arriva à 6 heures du soir à l'hôtellerie de Saint-Louis de Ribémont. Il y manda aussitôt Baschet maire et le pria de convoquer le lendemain le conseil de la ville et les habitants. Le lendemain, en rentrant à l'hôtellerie, il confère avec Furcy Beaurain, prieur de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés de Ribemont. Le même jour, il se rend à Origny-Sainte-Benoite et le lendemain 29, au couvent des Bénédictins. Le soir il se rend à Guise. Il y confère le matin et va le soir au Nouvion. Le 31, il part à 7 heures du matin, après avoir entendu les offices ; il visite le même jour Etreux, Venérolles, Verly, d'où il emmène à Vadencourt le lieutenant du maire et les Echevins. Les journées du 1er et du 2 janvier sont aussi occupées et le 3, il travaille à la Fère. Cet itinéraire montre de quelle façon rapide l'enquête est menée. Bourgeois, représentants des abbayes, des seigneurs, des communes, tout le monde est entendu en détail.

Partout les réclamations sont les mêmes.

Les seigneurs, les abbayes se plaignent de la suppression des droits de justice. On ne veut pas que les gués cessent d'exister là ou il y en a. On réclame des indemnités pour l'établissement des chemins de halage et le passage. La question du droit de pêche se pose en maints endroits ainsi que celle des moulins.

La question économique se pose aussi. Les habitants craignent que la navigation sur Paris fasse renchérir tout ce qui est nécessaire à la vie.

Digitized by Google

Les gentilshommes verriers existant, se plaignent de la concurrence que va leur faire le duc de Guise. Les riverains jouissant d'un pont devant être démoli en demandent le rétablissement.

Les droits du concessionnaire sont vigoureusement défendus par Hugues de Senneville, qui n'hésite pas pour refuser un pont, à s'appuyer sur l'autorité militaire du duc de Guise opposé à de trop faciles communications du pays frontière avec l'intérieur.

A la Fère, l'enquête devenait tout particulièrement délicate. Le duc de Mazarin, gouverneur de la place, demandait que la navigation ne nuisît en rien à la défense. Il y eut une véritable enquête contradictoire à laquelle prirent part M. de Bourgneuf, ingénieur du concessionnaire et M. de Châtillon, ingénieur et intendant des fortifications de Picardie et Champagne, qui trouvait que M. Bourgneuf avait trop négligé les intérêts militaires au profit de ceux du concessionnaire.

Sans entrer dans de longs détails techniques, disons que Louis de Froidour adoptait la façon de voir de Châtillon qui exigeait un canal de navigation contournant les fortifications, de façon à ne pas détruire l'effet des écluses, principale défense de la place.

Là, comme ailleurs, de Froidour, commissaire du Parlement, représente en fait le pouvoir central et tranche des difficultés que plus tard, au moment de leur toute puissance, les Intendants eux-mêmes ne pourront régler facilement.

De Froidour, reconnaissait que le règlement des indemnités, la suppression des gués et des ponts, et la nécessité de construire de nouveaux ponts pour remplacer les anciens et les gués, enfin la fixation du tarif des droits à percevoir engendraient les principales difficultés. Il n'osait se prononcer sur l'application aux rivières rendues navigables par industrie, des dispositions des ordonnances qui affectaient à la navigation les 24 pieds de chaque bord des rivières navi-

Digitized by Google

gables naturellement. Il voulait que les moulins fussent payés avant leur destruction pour mieux en connaître l'état et le produit. Suivant lui, le bras principal de la rivière d'Oise devait être libre sans le moindre dédommagement. Il laissait au concessionnaire, le soin d'élargir l'arche principale des ponts en garantissant leur solidité, et, aux intéressés, celui de rétablir ceux qui avaient été détruits par la guerre sans cependant nuire à la navigation. Il n'était pas d'accord avec le duc de Guise auquel il voulait imposer des ponts ou des bacs en rétablissement des gués supprimés. Le duc de Guise s'y opposait, non seulement parce que la dépense de construction et d'entretien était trop élevée, mais aussi à cause de la défense du pays au delà de l'Oise. De Froidour était partisan de la réduction du tarif accordé et faisait ressortir les grands avantages résultant de l'établissement de la navigation pour le public et pour le roi.

Quoi qu'il en soit, les lettres patentes furent enregistrées et nous allons voir à chaque instant le Parlement intervenir en quelque sorte, comme autorité supérieure d'exécution.

Le 1er juin 1663, le Parlement ordonne la continuation des travaux, enjoint aux meuniers de Chauny de donner les clefs pour ouvrir les écluses, sauf paiement de leurs droits dont ils justifieront devant le lieutenant général du baillage de la Fère, à peine de 10.000 livres d'amende et même de prison. Cet arrêt autorisait de plus les entrepreneurs à s'emparer de tous les terrains nécessaires.

Nouvelle intervention par l'arrêt du 21 octobre 1663 qui ordonne la continuation des travaux, autorise les entrepreneurs à enlever les arbres dans les 24 pieds de l'ordonnance, à creuser les gués et enjoint aux meuniers de lever leur vantaux, ouvrir les écluses au passage des bateaux.

Un autre arrêt décida le 10 janvier 1664, que les entrepreneurs laisseraient un pont par village et renouvela les prescriptions des arrêts précités.

Le pouvoir central est encore si peu organisé, que les

Digitized by Google

résistances ne cessent de se manifester malgré la puissance du duc de Guise. A sa mort, elles augmentent encore quoique Marie de Lorraine, tutrice honoraire de son neveu, ait fait enregistrer à son profit à la chambre des comptes, le 20 avril 1665, les lettres patentes de 1662. Les travaux n'avancent pas.

L'histoire de la navigation n'est plus que celle des procès entre Hugues Cousin de Senneville et les intéressés.

1.500 à 2.000 cordes de bois de flottage sont arrêtées peu de temps après à Vadencourt. De Senneville assigna le Seigneur devant la Maîtrise de Chauny et obtint un jugement par défaut. Le 21 mai 1665, de Froidour se présente à la porte du château où se trouvait M. d'Abancourt. Nous citons, à titre d'exemple, les dires des deux parties. De Senneville expose qu'il avait promis l'indemnité au denier 30 des emprises faites par le canal de navigation, qu'Abancourt ayant prétendu que ce dernier prenait l'eau du bief et faisait chômer le moulin, faute d'eau, il avait pris ledit moulin à bail et payé toutes indemmités pour péage du pont de Vadencourt et droits de pêche.

En fait, d'Abancourt n'autorisait pas le passage par le canal du moulin que de Senneville réclamait en prétendant, que ce canal était le cours naturel de la rivière que l'enquête prescrite par le Parlement de Paris, admettait devoir être libre. L'abbé des Essarts réclamait à cause de la destruction d'un pont qui le privait d'une partie de ses revenus et les habitants d'Hamégicourt et le Seigneur de Brissy se plaignaient des travaux qui les ruinaient.

Le 27 mai, de Froidour, de retour à La Fère, rendit une sentence ordonnant le passage et le flottage par le bief et la vantellerie du moulin à peine de 1.000 livres d'amende sauf indemnité raisonnable exigible de M^lle^ de Guise ou de M. de Senneville.

Un an après de Senneville reçut d'Armand de Mazarin, seigneur de Marle et La Fère, une somme de 3.000 livres destinée au rétablissement de l'écluse de Chauny.

Digitized by Google

De 1663 à 1673, des délits nombreux sont commis. La famille de Guise s'est en fait désintéressée de l'affaire et l'a laissée entre les mains de Senneville qui s'est associé Simon Mazier et Noël Rogier. Il y a lutte continuelle entre le concessionnaire et les riverains. Ceux-ci s'opposent au passage des marchandises et les pillent. De Senneville ne travaille guère. Le passage de Sempigny est toujours aussi difficile. En août 1670, les habitants de La Fère adressent des remontrances au Parlement sur ce passage où un transbordement est devenu nécessaire. Partout on se plaint d'inondations produites par les retenues, portes et pertuis. Les bateaux et les trains cessèrent d'arriver du Nouvion. On se contenta d'un flottage rudimentaire. En 1660, il n'arrive même plus de bois de flottage (1).

Le canal de Chauny, était dans un état tel que la ville de La Fère ne pouvait plus rien expédier sur Paris.

Elle décida que Marie de Lorraine et de Senneville seraient sommés de remettre le canal en état. La sommation fut faite par le sergent Buhot, le 1er décembre 1681. Ici, intervient une discussion entre Marie de Lorraine, qui voulait faire exécuter les travaux par son architecte Antoine Lotin et de Senneville qui préférait avoir recours à une adjudication. Une sentence arbitrale intervint le 24 juillet 1682 et donna raison à de Senneville qui chargea le 8 août, François Lemaire de faire les travaux indiqués.

Il paraît bizarre qu'une sentence arbitrale ait été nécessaire entre Marie de Lorraine et de Senneville son fondé de pouvoirs. Nous n'avons pu trouver trace des conventions qui liaient les deux parties. De Senneville avait évidemment une sorte de droit d'associé très considérable, puisque l'édit de concession lui avait conféré la noblesse, ainsi que nous l'avons dit. Quoi qu'il en soit, il changea encore d'avis au dernier moment et des travaux sommaires furent faits par

(1) Arch. de l'Aisne, B. 970. Baillage de La Fère, B. 769.

Digitized by Google

Claude Guérain et Henri Colnet. Ces travaux suffirent jusqu'au moment où on eut la fâcheuse idée de faire passer par le canal des arbres flottants destinés aux châteaux de Versailles et Saint-Germain. Ils ruinèrent le canal en détruisant la maçonnerie.

Les réclamations succèdent aux réclamations. Nous trouvons dans le mémoire de 1698 de Samson, intendant de la généralité de Soissons, faisant partie de la collection des mémoires des Intendants faits pour rendre compte au Dauphin de la situation de la France que l'on n'avait pas même pu, en résumé, rendre la rivière navigable de Sempigny à La Fère.

Nous passons sur l'arrêt du Conseil qui, à défaut d'argent accorda à la ville de La Fère, la coupe du bois du Parc pour l'aider à rétablir le canal. Suivant le devis de Peyronnet, Ingénieur ordinaire à Soissons, le devis s'élevait à 21.000 livres. La ville était dans un tel dénûment qu'elle ne pouvait avançer les 600 livres demandées pour l'enregistrement de cet arrêt du 21 avril 1705.

De cet exposé, il résulte que les efforts isolés, le manque d'organisation, avaient fait échouer le premier essai de navigation de l'Oise et de prolongement de cette navigation sur la Sambre.

Une lettre de Colbert du 31 octobre 1681, à l'Intendant de Picardie (1), montre que l'on avait songé à l'établissement de la jonction de l'Oise à la Somme. Ce projet, comme bien d'autres, se heurta à des difficultés techniques et plus encore aux difficultés financières causées par les désastres des dernières années du règne de Louis XIV. L'idée de la communication de Paris à la mer par l'Oise et la Somme avait pris naissance et prit corps peu à peu. Par ordre du régent, le duc d'Antin, chef du Conseil du dedans du

(1) Vignon, tome I., p. 111.

Digitized by Google

Royaume envoya en Picardie le père Truchet, qui avait dirigé les travaux du canal d'Orléans (1).

Ce savant ingénieur, connu aussi sous le nom du P. Sébastien, nous a laissé le journal de son voyage d'exploration qui dura du 7 octobre au 16 novembre 1716. Il se trouve à la bibliothèque Mazarin dans un portefeuille coté 1609, portant ce titre « Inventaire général des papiers, cartes « et mémoires qui ont été faits pour rendre compte à S. A. R. « le duc d'Orléans, régent, de ce qu'il est possible de faire « pour joindre la rivière d'Oise à celle de la Somme et pour « rendre cette dernière navigable depuis Ham jusqu'à la « mer ».

La jonction de l'Oise à la Somme était projetée par un canal à point de partage partant de Noyon et aboutissant vers Ham d'où l'on construisait dix-huit écluses jusqu'à Amiens. A partir de ce point, on estimait la Somme navigable sans écluses. L'auteur du projet estimait le travail à 2.519.000 livres. Il y eût eu sans doute de graves mécomptes à l'exécution.

Ces études à peine terminées, d'autres furent entreprises par Caignart de Marcy, doyen des conseillers au baillage de Saint-Quentin, pour établir la jonction propre entre St-Quentin et La Fère. Le projet en fut présenté au contrôleur général des finances le 15 janvier 1720. Law, alors contrôleur général des finances, le renvoya à M. de Chauvelin le 12 avril en le priant d'en conférer avec l'Ingénieur en chef de sa généralité. L'Intendant, dit Vignon, au lieu de s'adresser à l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées l'envoya le 19 avril à M. Demus, brigadier des armées du roi et Directeur des fortifications de Picardie. Nous pouvons à cette occasion insister sur l'absence de règles administratives fixes. La province de Picardie ne dépend pas de l'administration de la guerre. Le contrôleur général, en

(1) Vignon, tome II, p., 92.

Digitized by Google

l'espèce Law, jouissant du plus grand crédit, prescrit à l'Intendant de conférer avec l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées dépendant du contrôleur général. Malgré cela, l'Intendant saisit un ingénieur dépendant de l'administration de la guerre. Celui-ci donna le 3 avril 1721, communication de son mémoire au Directeur général des fortifications. La lettre et le mémoire se trouvent aussi au carton 1609 de la bibliothèque Mazarine. Le service des Ponts et Chaussées était bien organisé dans la généralité d'Amiens ainsi qu'il appert d'un arrêt du Conseil du Roi en date du 16 août 1720 augmentant les appointements de l'Ingénieur en chef à partir du 1er janvier. Quoi qu'il en soit, Caignart de Marcy obtint ses lettres patentes en 1724. Avant de les analyser, observons qu'Henriette, palatine de Bavière, héritière de Marie de Lorraine, s'opposa à leur vérification en se fondant sur la concession de 1662. Le 15 août 1725, Caignart de Marcy s'engagea à lui payer une indemnité de 50.000 livres et l'enregistrement fut fait le 27 septembre 1725. Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, obtint une égale indemnité du chef de sa femme, Anne de Bavière, 23 août 1729. Les instructions générales pour les intéressés au canal de Picardie (1) en donnent le texte et les pièces accessoires. Elles donnèrent lieu à des procès dans lesquels Belidor, auteur de l'architecture hydraulique, alors Directeur des fortifications à La Fère, fut expert. Il eut ainsi l'occasion d'étudier les lettres patentes existantes pour la concession des canaux, se rendit compte des difficultés et procès de tous genres auxquels elles pouvaient donner lieu, et donna un modèle type de formule à adopter pour les éviter le plus possible. Ce modèle qui constitue ce que nous appellerions de nos jours un cahier des charges type se présente sous la forme d'une requête détaillée à adresser au roi par les demandeurs en concession (2).

(1) Bibliothèque d'Amiens, no 3546.
(2) Livre IV, chap. II, p. 376.

Digitized by Google

L'édit permet à Paul-Henry Caignart de Marcy et à ses associés de construire un canal de l'Oise à la Somme, d'élargir la rivière d'Oise, de Sissy à Chaumy et de rendre la Somme navigable de St-Quentin à Amiens et d'Amiens à Picquigny. Le canal devait passer à Herly, Homblières, Marcy, Regny et Sissy puis côtoyer l'Oise jusqu'à La Fère.

L'idée maîtresse est de relier Paris à la mer à St-Valéry, port que l'on juge susceptible d'amélioration et qui suffit alors aux navires de mer en usage qui ne dépassent guère 200 tonneaux. Dans les projets précédents, on n'avait prévu des travaux que jusqu'à Amiens, car on estimait la Somme navigable jusqu'à ce point à partir de la mer. On estime alors qu'il faut améliorer jusqu'à Picquigny.

La navigation de la Somme et l'amélioration de son embouchure vont jouer un très grand rôle pendant plus de cent ans en ce qui concerne l'approvisionnement de Paris. Nous auront plus tard à parler du projet de M. Advyné, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Amiens qui, avant le Consulat, proposa de joindre la Somme à la Seine par la vallée du Thérain. Il cite ce fait d'un convoi de grains parti de Hollande, qui, en 21 jours arriva à Paris où les farines furent mises en vente le 15 juillet 1789. Les bateaux de mer avaient été transbordés sur des gribanes à St-Valéry. On avait arrêté les gribanes aux divers moulins de la Somme, pour faire du blé farine et la farine arrivée à Amiens avait été mise sur charrette et transportée en poste à Paris. Sans vouloir nous livrer à des considérations de philosophie historique, nous rappelons seulement quel rôle a joué la question des subsistances dans les événements qui précédèrent la Révolution.

Pour en revenir au canal, les terrains, disent les lettres patentes, devront être payés à titre d'experts dont les parties conviendront ou qui seront nommés par des commissaires désignés par le roi. Les indemnités accordées aux possesseurs de biens de main-morte donneront lieu à réemploi.

Digitized by Google

Les intérêts dus et échus seront payés sur le pied du denier trente. Les intéressés auront droit à deux perches de terrains de chaque côté du canal. Les propriétaires des marais desséchés donneront quarante sous par fauchée ou abandonneront moitié des marais. La propriété du canal est concédée absolument : le canal est exempté des droits de justice des Seigneurs, moyennant indemnité. Les propriétaires ont droit de justice moyenne et basse par un juge, un lieutenant et un procureur fiscal avec appel au Parlement de Paris. Les gardes et agents de perception pourront être armés de pistolets.

Les propriétaires sont autorisés à faire entrer franc de droit 40.000 razières de charbon à forges. Il leur est concédé la franchise des droits à travers Paris pour les marchandises à destination de la généralité de Soissons, de la Picardie, du Boulonnais, de l'Artois, des Flandres ou du Cambrésis.

L'édit est rendu après rapport de M. Demus, sur avis de MM. de Chauvelin et Turgot, Intendants d'Amiens et de Soissons.

Le devis monte à 5.680.000 livres. Le roi accorde 4.000 hommes de troupes pour aider au travail. L'édit et le tarif des droits sont contresignés Phélipeaux.

Le 11 septembre 1725, un arrêt du Conseil nomme commissaires du roi les Intendants de Picardie et du Soissonnais et le sieur de Valles, grand maître des Eaux et Forêts du Haynaut. M. de Valles est chargé de faire les rapports aux Intendants qui nommeront les experts et jugeront chacun dans leur département.

Comme l'on voit la procédure administrative se précise : on peut voir l'importance qu'ont acquis les Intendants.

Les principes généraux des édits de concession sont posés, et Belidor dans son livre précité, daté de 1790 ne fera que les préciser, et les détailler dans le modèle de requête à adresser au roi par les demandeurs en concession de façon à

Digitized by Google

éviter les difficultés auxquelles ont donné lieu les diverses applications des principes de l'édit.

Le 12 décembre 1727, le roi homologua en son Conseil le traité conclu entre le sieur de Marcy et onze de ses associés parmi lesquels il faut retenir le nom du sieur Crozat, commandeur des ordres du roi, sous le nom duquel est souvent désigné l'ancien canal de Picardie. M. de Marcy sera Directeur avec eux, il sera remboursé de tous ses débours y compris la somme payée aux héritiers de Marie de Lorraine.

Après prélèvement des frais de régie, d'entretien et les intérêts à 10 %, il restera au sieur de Marcy et à ses hoirs à perpétuité un sixième du surplus.

Les Directeurs mettront chacun 100.000 francs dans l'affaire. Les associés fourniront six millions par part de 1.000 francs au moins.

Le traité règle le régime des assemblées générales, les formalités de transmission des parts, la nomination des Directeurs qui se remplacent eux-mêmes.

Les Directeurs touchent 3.000 livres par an. Le sieur de Valles, commissaire du roi, touche 8.000 livres pour lui et son secrétaire.

Le 27 décembre 1727, à la requête des Directeurs et intéressés et sur l'avis des commissaires, le roi en son Conseil nomme les agents d'exécution :

Ingénieur en chef : M. de Régemorte, directeur du canal du Loing pour S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, contrôleur général des Turcies et Levées de la Loire ;

Ingénieur en second : M. de Préfontaine, ingénieur du département de Cambray. Le notaire de la Direction est M. Besnier.

Au moment de l'exécution, M. de Préfontaine, assisté de M. Charbize fit prévaloir un tracé partant de l'Oise à Chauny, remontant la vallée jusqu'à Fargniers et à la bifurcation de St-Simon se dirigeant d'une part sur St-Quentin et d'autre part sur Ham et Amiens. Le canal de jonction

Digitized by Google

proprement dit entre Chauny et St-Quentin fut alors seul exécuté et livré à la navigation en 1738. Tous les détails du tracé et de l'exécution se trouvent dans Bélidor (1).

L'exécution ne s'était pas faite sans difficultés de tous genres. Un fois le deuxième million dépensé, la désunion s'était mise dans la Compagnie. Il n'était plus resté en présence que de Marcy et Crozat qui écrasa le premier sous les procès.

De Boyer de Ste-Suzanne (2) et Vignon (3) ont raconté les épisodes de cette lutte dans laquelle de Marcy n'était pas de force. Crozat, qui avait collaboré avec les frères Paris, avait acquis une grande fortune, et jouissait d'un grand crédit qui devait plus tard le faire anoblir sous le nom de marquis du Chatel ; il était déjà intéressé dans le canal de Provence et arriva facilement à ses fins.

Le 4 juin 1732 (4), le roi révoqua le privilège du sieur de Marcy et en fit don au sieur Crozat et à ses hoirs. Un autre édit autorisa la mise en actions (5), nomma les Directeurs et régla le fonctionnement de la nouvelle Société, 14 avril 1733. Il était créé 10.000 actions de 500 livres. L'édit convertissait en intérêts sur le canal de Picardie, la somme de 1,082.000 francs restant due sur celle de 1.500.000 francs payable à Crozat et à ses co-intéressés dans le canal de Provence. Crozat était autorisé à payer en actions du canal de Picardie les co-intéressés consentant.

Pour ceux-ci, le premier versement des actions du canal de Picardie était composé de 100 livres en argent et d'une action du canal de Provence estimée 100 livres.

Quant à l'indemnité due à Caignart de Marcy et à ses ayants droits, nous verrons qu'il en était encore question

(1) Tome IV, page 366.
(2) Page 411.
(3) Tome II, p. 93.
(4 Arch. nation., E 1092, nº 40.
(5) Arch. nation., E 1092, nº 38.

Digitized by Google

lors du rachat du canal qui fut fait lors de la concession du canal de St-Quentin (1).

Quoi qu'il en soit le canal fut achevé.

De Lalande (2) résume ainsi la situation :

Le canal fut exécuté suivant les plans de MM. de Régemorte, Charbize et Préfontaine désignés pour les travaux en 1729, 1730, 1731. Son privilège fut confirmé par lettres patentes du 10 mai 1735, enregistrées seulement le 14 mai 1739. Le canal fut mis en pleine navigation en 1738. Crozat y avait dépensé 4 millions 1/2.

Nous avons montré par quels liens le canal Crozat tenait à la première concession de la navigation de l'Oise.

Nous verrons dans un chapitre suivant la liaison de la prolongation du canal Crozat et de la navigation de la Somme aux travaux que nous avons analysés ; cette liaison s'étendant aussi bien au but à atteindre qu'aux personnalités en cause.

(1) Arch. nation., E 2438, n° 51.
(2) P. 306.

(A suivre).

Digitized by Google

II

ÉLOGES FUNÈBRES

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION

Prononcée dans la Séance du 13 décembre 1912

PAR

M. G. ACREMANT

Président.

MESSIEURS,

Nous ne sommes pas encore remis de l'émotion que nous a causée la mort de M. Pagnoul, que, déjà demain, nous sommes conviés à conduire jusqu'à sa dernière demeure M. Jules Guérard, Chevalier de la Légion d'honneur, Président honoraire du Tribunal civil d'Arras, Président honoraire de la Caisse d'épargne, ancien Président de la Société philharmonique, ancien Président du Bureau d'Assistance judiciaire, etc., etc.

Ce magistrat modèle, par sa naissance et ses alliances, était un enfant de notre ville.

Par sa science et son intelligence, il fut l'un des membres les plus goûtés et les plus recherchés de notre bonne société.

Il commença par être une des gloires du barreau d'Arras.

Ensuite, il exerça pendant de nombreuses années les fonctions de Juge d'instruction près le Tribunal civil, fonctions dont il s'acquitta avec le soin qu'il mettait en

Digitized by Google

chaque chose et le jugement fin et sûr qu'il est indispensable de rencontrer surtout dans cet emploi. Il devint en même temps l'un de nos collègues.

M. Jules Guérard n'avait pas atteint sa 40e année, lorsqu'il fut élu membre de l'Académie d'Arras.

Moins d'un an après, il prononça son discours de réception, et eut l'honneur d'avoir M. A. Paris comme parrain. Il y eut, dans cette séance, un vrai tournoi d'éloquence qui démontra l'exactitude de la dernière phrase du Président Paris : « Vous avez fait naître des espérances que vous tiendrez à réaliser. »

M. Jules Guérard succéda à M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, nommé dans un autre département. Aussi, n'ayant aucun sujet de discours imposé, il choisit celui qui lui était cher entre tous et prit pour texte : « De l'origine du Juge d'Instruction, de ses principales fonctions sous les législations antérieures »

Je voudrais en quelques mots vous présenter l'analyse de ces belles pages d'histoire, qui furent remarquables d'un bout à l'autre, quoiqu'elles ne comprennent pas les dimensions que nous leur voyons parfois de nos jours.

L'Auteur remonte jusqu'au Droit romain.

Il nous montre ensuite l'organisation de la justice sous les rois francs et sous la féodalité où les comtes et les ducs avaient un pouvoir égal à celui de la royauté.

Il arrive enfin aux baillis et aux sénéchaux.

Ces sénéchaux furent remplacés par les conseillers du roi. Mais, ceux-ci agissaient dans tous les cas et il s'en est suivi des retards aussi préjudiciables en matière civile qu'irréparables en matière criminelle.

L'amélioration fut réalisée par la création dans chaque bailliage d'un lieutenant au civil et d'un lieutenant au criminel.

Telle a été la procédure avant 1789, vous savez ce qu'elle fut ensuite.

Digitized by Google

M. Paris lui répondit avec ce tact et cette habileté qui en ont fait un des ministres les plus distingués de la République.

Il attribue à M. Guérard (avec raison du reste) les qualités nécessitées par les délicates fonctions qu'il occupe à l'admiration de tous, et, il en emprunte l'énumération à un éminent criminaliste : « La connaissance des lois pénales, la science du cœur humain, la sagacité de l'esprit, l'indépendance de caractère. »

A toutes ces vertus, il y a lieu d'adjoindre la gaîté de l'esprit, car M. Guérard savait plaisanter facilement, je dirai même : naturellement !

Un autre jour, il fait un rapport sur le Concours des Beaux-Arts et nous fait assister élégamment et spirituellement à l'installation de la Musique militaire en Perse. Après nous avoir montré les péripéties de M. J.-B. Lemaire, né à Aire, et la création par lui de cours spéciaux au Collège impérial de Téhéran, il procède à la nomenclature peu harmonieuse des instruments de musique.

M. Guérard s'y connaissait surtout dans cette science et dans l'histoire de la Musique à Arras, il occupera la première place, à laquelle il a droit.

Pendant de très nombreuses années, en effet, il est resté à la tête de notre Société philharmonique. Et tous les vrais musiciens, tous les amateurs de bonne musique pleurent avec nous, car ils l'ont connu et aimé.

Je ne parle que de ceux qui restent, car sur la tombe de chacun de ceux qui sont aujourd'hui disparus, il a prononcé des paroles d'adieu.

Pourtant, que reste-t-il de ces oraisons funèbres ?....

Rien ! La modestie en a épars les morceaux déchirés çà et là, au hasard du vent, car chaque fois il a jeté dans le caveau les quelques mots émus qu'il a prononcés.

Depuis longtemps déjà, la vieillesse retenait M. Guérard à son foyer, cependant son souvenir affectueux subsistera dans nos cœurs et nous le reverrons toujours en pensée,

Digitized by Google

avec sa physionomie gaie, assis dans un fauteuil académique.

Je me fais volontiers l'interprète de tous en présentant à M. Paul Guérard l'expression de nos sincères sympathies et en le priant d'agréer nos plus profondes condoléances

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE LE 24 JANVIER 1913

PAR

M. G. ACREMANT

Président

Messieurs,

J'ai la douleur de vous faire part d'un nouveau décès survenu parmi nous : celui de M. Jules Chavanon.

Il a été terrassé, notre pauvre collègue, dans la plénitude de ses forces et dans le rayonnement de sa brillante carrière.

Sa belle mort frappera d'effroi tous ceux, j'en ai l'intime conviction, qui ont connu, c'est-à-dire aimé et estimé notre ancien archiviste départemental.

L'horrible destin, auquel il était voué, l'a enlevé tout jeune à l'âge de quarante-sept ans; il laisse une veuve et trois enfants.

Je me souviens que bien des fois il m'a dit qu'il aimerait à mourir sur la brèche, comme la sentinelle frappée au front par une balle ennemie, en haut d'une escarpe de forteresse. Je crois qu'il a vu son rêve réalisé, car c'est en pleine activité qu'il a rendu le dernier soupir.

Permettez-moi, je vous prie, d'ajouter quelques mots à ceux que le *Courrier du Pas-de-Calais* a consacrés à sa mémoire, car, pendant les trop courtes années qu'il a passées

Digitized by Google

au milieu de nous, il a su être le plus charmant collègue, le plus sociable.

Ses loisirs lui ont permis d'écrire sur notre département divers mémoires.

Je ne citerai que le *Pas-de-Calais au XIX^e^ siècle*, le *Port de Calais avant la domination anglaise*, son mouvement, ses droits, ses recettes, son transit et ses comptes, la *Bibliographie de l'Artois*, enfin l'*Administration du Pas-de-Calais sous le premier Empire*.

Je ne rappelle pas son *discours de réception*, bien qu'il y donne d'excellents conseils à ceux qui se passionnent pour l'histoire d'Arras et qui aiment à rechercher l'inédit : « L'inédit ! s'écrie-t-il ; à ce mot, est-il un seul écrivain qui ne tressaille ? Trouver quelque chose, si peu que ce soit, que personne encore n'a connu, c'est un plaisir que tout chercheur ressent vivement.... »

Je laisse aussi de côté son *rapport sur le prix Braquehay* qui, en véritable et grand philosophe « employait les loisirs que lui laissait la pratique des œuvres de bienfaisance, à l'étude de l'histoire de son pays natal... »

Je n'ai cité parmi les œuvres que nous a léguées M. Jules Chavanon que celles qui nous concernent spécialement...

C'est après de si nombreuses et si brillantes promesses d'avenir que M. Chavanon est parti d'Arras. Nos vœux unanimes l'accompagnèrent. Il s'était tant intéressé à nos travaux, qu'il ne pouvait pas nous quitter tout-à-fait.

Aujourd'hui, hélas ! il nous a quittés pour toujours, nous laissant le regret de l'avoir connu et possédé si peu. Malgré tout, son image restera vivace dans nos cœurs et nous nous souviendrons de lui, comme de l'homme aimable par excellence.

Je crois être l'interprète de l'Académie toute entière, en envoyant à la veuve de notre ancien collègue, l'expression de nos sincères condoléances et de notre sympathie émue.

Digitized by Google

III

Séance publique du 23 Octobre 1913.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. G. ACREMANT

Président

MESDAMES, MESSIEURS,

Les allocutions d'ouverture sont, dit-on, aux séances publiques ce que sont les levers de rideau au théâtre.

Rien n'est plus exact.

De tous temps, en effet, l'on a jugé à propos d'offrir aux personnes exactes un certain passe-temps de manière à ne pas avoir l'air de trop abuser de leur patience.

De tous temps, l'on a compris la nécessité de leur servir un hors-d'œuvre plus ou moins quelconque, de façon à laisser aux retardataires le temps d'arriver assez tôt pour entendre complètement la pièce principale.

Par fatuité, je pourrais essayer de me dissimuler la situation, mais je ne le veux pas. Je préfère en prendre mon parti. Je joue le rôle du lever de rideau, et je m'en contente.

C'est à moi qu'il appartient de créer l'atmosphère.

Vous ne vous doutez pas de l'utilité que l'on recueille d'avoir une atmosphère aimable dans les réunions de toutes

Digitized by Google

sortes, académiques, littéraires, archéologiques, politiques, et autres. Il est donc indispensable que quelqu'un vienne avertir le public de ce qu'il lui sera donné d'entendre.

Au théâtre jadis, en l'Hôtel de Bourgogne, devant que les chandelles ne fussent allumées, le régisseur général ne manquait jamais de s'avancer au bord de la rampe pour adresser aux nobles seigneurs et aux gentes dames un prologue de sa façon.

Il commençait par leur

. . . . . faire la révérence

en décrivant

. . . . . une circonférence
Du pied gauche à l'entour du droit
Et cela d'un air tant adroit
Que sa mère en pleurât de joie... (1).

Il agitait ensuite son feutre de telle manière que la plume palpitât. Il dépêchait enfin sa harangue de façon à ce que l'auditoire ne fût pas tenté de ne pas y assister, ou bien il trouvait les mots rigoureusement nécessaires pour que l'auditoire fût le mieux du monde disposé à l'égard des illustres écrivains dont on allait interpréter les œuvres.

Excusez-moi, Mesdames, Messieurs, de ne pas imiter entièrement cet aimable discoureur et de n'entourer ce préambule d'aucun mouvement de tête ni de jambe.

C'est inutile d'ailleurs, car l'atmosphère est créée par votre seule présence, Mesdames. Votre sympathie nous est acquise depuis longtemps. Vous nous en avez donné maintes preuves. Je m'en voudrais d'insister, mais je tiens à vous en exprimer nos remerciements et à vous présenter nos hommages.

(1) *Le Virgile travesti,* par Scarron, liv. Ier.

Digitized by Google

Vous savez avec quel esprit d'application, l'Académie d'Arras mène ses travaux. Notre Assemblée est fière de compter parmi ses membres, de grands savants, qui enrichissent chaque jour, par leurs patientes et difficiles études, le patrimoine artistique, littéraire et scientifique de notre pays.

Soyez persuadés que votre assiduité à nos séances est pour eux le plus précieux et le plus cher des encouragements.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

(1912-1913)

PAR

M. le Bon CAVROIS DE SATERNAULT

Secrétaire-Général

MESDAMES, MESSIEURS,

Jean-Jacques Rousseau, qui a médit des Académies, — nous avons la grandeur d'âme de ne point lui en tenir rigueur ! — a fait couronner, on le sait, par l'Académie de Dijon, sa critique paradoxale des méfaits de la civilisation ; ce fut le point de départ de sa notoriété. J'avoue que je ressens parfois, (une fois n'est pas coutume), la tentation d'adhérer à la thèse du Genevois. A quelles horreurs par exemple, ne sommes-nous pas condamnés sous prétexte de vulgarisation d'art ? Jadis nous avions le doux orgue de Barbarie, qui n'avait de barbare que son nom ; je me souviens d'un bon vieil homme qui, tous les jeudis, arrivait sous ma fenêtre d'étudiant à 3 heures 44 exactement, et repartait ponctuellement à 4 heures 18, après avoir automatiquement réjoui le quartier de la série immuable de ses morceaux. Ce n'était pas très artistique, j'en conviens, encore que l'on pût tirer quelque parti du modeste instrument : on raconte de Rossini, si je ne me trompe, qu'horripilé d'entendre un de ses airs d'opéra outrageu-

Digitized by Google

sement défiguré par une main inhabile, il descendit dans la rue, prit lui-même la manivelle et apprit au miséreux à moudre son chef-d'œuvre dans un rythme élégant. Qu'eût-il fait en présence des monstrueux pianos mécaniques dont les sons discordants, accompagnés du bruit de timbales et de castagnettes, sortent des portes de nos cabarets, chaque fois qu'un client fait tomber un décime dans le tronc de l'appareil ?

Qui frappe l'air, bon Dieu, de ces lugubres cris ?

Et que dirait Boileau s'il revenait dans nos rues modernisées ?

Nous avons cependant des procédés de vulgarisation plus distingués, et le phonographe est admis dans nos salons. Les artistes des grands théâtres, les solistes de la Garde Républicaine, ne dédaignent pas de se faire entendre devant les appareils enregistreurs ; on dit qu'ils s'enferment dans des caveaux spécialement aménagés pour l'acoustique et que là, dans le plus strict huis-clos, ils jouent pour les centaines et les milliers de personnes auxquelles les rouleaux reproducteurs iront répéter leurs mélodieux accents. Hélas ! la copie ne vaut jamais l'original ; *tradutore, traditore*, constate-t-on depuis longtemps ; le vulgaire n'écoute que des voix nasillardes et des sons plus ou moins aigrelets.

Mesdames, le salon municipal que vous honorez en ce moment de votre présence ne peut accueillir la brutalité d'une bruyante machine ; aucun tronc n'y sollicite votre libéralité que la discrète sébille des huissiers du vestiaire. Mais voici l'instant du phonographe. Dans l'intimité de nos réunions, nos collègues nous ont fait des communications, tantôt savantes, tantôt gracieuses, tantôt pittoresques ; aujcurd'hui je dois les traduire dans l'éclat d'une séance publique et vais les trahir en les défigurant par une sèche analyse. Si votre intelligente curiosité ne se veut point contenter d'une audition ainsi tronquée, vous lirez dans les *Mémoires* de l'Académie d'Arras le texte intégral des tra-

Digitized by Google

vaux qu'il me faut résumer, ainsi que les cylindres phonographiques abrègent les plus belles productions des maîtres et, pour les réduire à leurs insuffisantes dimensions, les amputent souvent de leurs plus agréables ornements, sinon même de quelque motif essentiel.

C'est une voix émue qu'il me faudrait pour redire après M. le Président l'affectueux souvenir et la respectueuse sympathie que nous gardons pour nos confrères défunts. M. Acremant a eu cette année à rappeler la mémoire de notre vénéré doyen, le savant M. Pagnoul, dont l'extrême modestie n'avait pu éloigner les hautes distinctions qui vinrent couronner son mérite, — de M. Chavanon, l'aimable autant qu'érudit collègue, qui nous quitta jadis pour aller jeter sa plume chevaleresque avec son cœur dans la bataille des idées et dans la défense sacrée de ses religieuses convictions, — de M. Guérard, le serviteur éclairé du droit et l'amant fidèle de la musique, dont la longue vie fut consacrée au culte de la justice et de l'art. Le Souvenir Académique pouvait-il être confié à meilleur interprète que le Président du Souvenir Français ?

C'est une voix inspirée qu'il me faudrait pour vous dire les poésies de M. Pilat. Me risquerai-je à vous citer quelques-uns de ses vers, comme il le fera tout à l'heure pour les lauréats du concours de poésie ? Je n'ai pas le temps de vous narrer l'aventure d'un officier au régiment d'Artois logeant en passage dans une petite ville :

On plaça le beau capitaine
La faridondaine
Chez la douce et tendre Ninon
La faridondon.

La romance *Sous les pommiers*, traduit en « rêves blancs » les étapes de la vie :

Dans le gai verger qu'Avril a fleuri,
Tu dormais sereine, emmi les pervenches,

Digitized by Google

Des pommiers joyeux, flot jamais tari,
Il neigeait partout des corolles blanches.
Et ce fut sur toi comme un blanc réseau
Brodé finement : guipure ou dentelle,
Tu te vis bébé dormant au berceau
Qu'un ange tout blanc gardait sous son aile !

Et c'est une voix bien mélodieuse aussi que je voudrais avoir pour vous chanter les vers de nos vieux ménestrels septentrionaux. L'un de nos collègues a eu l'heureuse idée de condenser en une agréable notice ce que l'on sait des principaux d'entre eux : quelques détails sur leur biographie, la liste de leurs œuvres et l'indication des ouvrages imprimés où l'on peut lire leurs poésies plus commodément que sur les anciens manuscrits. Des citations heureusement extraites de pièces parfois difficilement intelligibles donnent beaucoup de charme à cette anthologie que l'auteur appelle trop modestement une compilation.

On y trouve par exemple les strophes d'adieu adressées par Jean Bodel et par Baude Fastoul, devenus lépreux, à la Chandelle des Ardents qu'ils ne pourront plus baiser ni porter. Voici une jolie chanson à la Vierge par Gilebert de Berneville :

Reine de paradis
Je m'octroie en vo baillie, [protection]
Se j'ai en fais et en dis
M'ame de Dieu eslongie, [éloignée]
Dous cuers, pleins d'umilité,
J'ai fiance en vo bonté
Que vos priéres por mi,
Car j'ai trop dormi
Et en péchié séjourné ;
Et la mort est au dégré [au seuil de la porte]
Qui me deffie.

Ecoutez encore ce tableau du malicieux chanoine Herman de Valenciennes :

Et les dames et les pucieles
Qui ont or sous lour gavieles, [gorges]

Digitized by Google

Qui souvent sont encoulourées
Et affublées au roet,
Cascune tout son poour met [son pouvoir]
En lui acesmer cointement, [à se parer coquettement]
N'est pas pour Dieu mais pour la gent,
Quand elles sont apparillées
Estroit viestues et cauciés,
Si vont devant lor huis séoir
Pour çou con les puist miex véoir.

Ce n'est pas de vous, Mesdames, qu'il s'agit, mais des gentes demoiselles du Moyen-Age, bien que la robe fourreau ci-dessus décrite ne doive guère différer de la jupe entravée inventée par la mode actuelle.

...Mais j'oubliais de vous dire que l'auteur de l'étude sur les Trouvères du XIII[e] siècle était M. Blondel. J'avais l'habitude de vous le présenter comme le professeur de hautes études scientifiques de notre Compagnie; voici que l'ingénieur s'est mué, non seulement en historien, ainsi qu'il l'avait déjà fait plusieurs fois avec le plus grand succès, mais en critique de littérature.

Cette heureuse transformation nous est d'autant plus profitable que M. Blondel n'a point pour cela renoncé aux sciences et à la vocation spéciale que sa compétence lui a déterminée parmi nous. Cette année encore il nous a donné une leçon, documentée, claire et précise, selon sa méthode coutumière, sur la transmission de la force lumineuse, calorifique ou électrique. Comment la lumière, la chaleur, l'électricité se propagent-elles ? Les physiciens en ont donné des explications diverses. L'hypothèse de l'émission de corpuscules infiniment petits, partant de la source pour venir frapper nos appareils ou impressionner nos organes, fut d'abord admise grâce à la haute autorité de Newton ; puis les études de Fresnel ont consacré la victoire de la théorie de l'ondulation, d'après laquelle ces diverses énergies nous sont apportées par un mouvement vibratoire, semblable à celui des cercles concentriques qu'une pierre lancée dans

Digitized by Google

un étang fait avancer en vagues successives à la surface de l'eau ; on croyait cette formule définitive, lorsque les découvertes des rayons cathodiques par Crookes, du radium par Curie, ont fait apparaître son insuffisance à rendre compte des phénomènes nouvellement observés. On en est revenu aujourd'hui à l'émission selon un mouvement hélicoïdal. La décomposition d'un atome en millions d'ions autour desquels gravitent des milliards d'électrons donna à M. Blondel l'occasion de s'élever avec Pascal aux plus hauts sommets de la philosophie.

Un autre ingénieur, M. Plocq, nous a entretenus des recherches sur la navigation dans le Nord de la France auxquelles il consacre ses laborieux loisirs. Il commença par analyser une curieuse étude faite en 1845 par l'économiste Coquelin ; celui-ci, préoccupé de l'établissement des chemins de fer que l'on commençait à créer, établissait par des chiffres précis la supériorité du transport par canaux et rivières sur l'emploi de la voie ferrée. On sourit aujourd'hui d'une telle prophétie quand on connaît la souplesse du chemin de fer qui va chercher ou porter partout les denrées diverses. Il est juste d'ajouter que si les développements de son trafic ont atteint des proportions inattendues, celui des canaux a prospéré de façon analogue, grâce à l'extension imprévue de l'industrie.

Quant à l'histoire de la navigation elle-même, à la fin de l'Ancien Régime, il m'est bien difficile de vous en présenter une analyse fidèle. Comment reproduire en quelques lignes un véritable cours de droit administratif sur les attributions des divers pouvoirs, une leçon d'hydrologie sur la rivière de l'Oise, des notes biographiques sur les personnages intéressés... et quelquefois intéressants, le compte-rendu très instructif d'une enquête faite au XVII[e] siècle auprès des riverains menacés de la suppression des gués, des moulins, de certains ponts, de nombreux droits de justice, par le projet de canal concédé en 1662 au duc de Guise dans

Digitized by Google

la vallée de l'Oise ? Après l'échec de cette entreprise, on reprit plusieurs fois l'idée de faire communiquer Paris avec la mer au moyen de l'Oise et de la Somme ; elle aboutit à la création du canal de Picardie.

Le même collègue, au retour d'un voyage en Tunisie, a bien voulu nous communiquer les observations personnelles qu'il y avait faites ; passant rapidement sur les curiosités pittoresques et archéologiques que les revues illustrées ont popularisées, il s'est occupé plus particulièrement de l'état d'esprit des habitants du pays et son patriotisme ardent s'est ému des difficultés que rencontre là-bas l'expansion française : la mentalité musulmane demeure obstinément réfractaire à la civilisation européenne ; le chauvinisme de la colonie italienne est exalté par la récente annexion de la Tripolitaine. Entre ce double danger de la haine et de la convoitise, notre situation reste précaire et nécessite, dit M. Plocq, la plus attentive vigilance de la part du Gouvernement français.

Puisque je parle voyages, il me serait facile cette fois de vous faire entendre, de la bouche même de l'auteur, les récits du Secrétaire-Général, essayant de revivre ses visites aux pays balkaniques que les événements contemporains ont mis à l'ordre du jour. Mais au phonographe, il faudrait ajouter l'appareil à projections. Nous arriverions à Constantinople par le Bosphore et la Corne d'Or, nous visiterions les mosquées et Sainte-Sophie, nous irions aux tekkés des derviches tourneurs ou hurleurs, nous assisterions aux cérémonies du Sélamlik où nous verrions défiler les différents soldats de l'armée turque, nous n'oublierions pas le bazar et les boutiques des vieilles rues de Stamboul, nous accorderions un regard amusé aux curieux chiens des rues, aujourd'hui disparus, pauvres victimes de la modernisation de la Jeune Turquie. Passant brusquement à l'autre côté de la péninsule, nous remarquerions, en allant de Raguse et Cattaro à Cettigné, le contraste saisissant entre la riante

Digitized by Google

Dalmatie et les montagnes sauvages de l'Herzégovine, nous admirerions l'horreur des rochers nus du Monténégro, l'allure martiale autant que dédaigneuse et le costume superbe de ses habitants ; nous nous étonnerions de la pauvreté de ses cultures misérables réfugiées aux creux des monts et de l'aspect modeste de ses petites bourgades ; enfin nous pourrions entrevoir en fond de panorama le lac et la ville de Scutari vers laquelle toute l'Europe tournait naguère les yeux.

Mais mon rouleau descriptif est épuisé et je dois passer au cylindre de l'histoire locale. Il est presque rempli par les causeries de M. Morel, qui nous a donné la primeur d'un vaste travail entrepris par lui et mené à bonne fin sur le plan de la ville d'Arras au XIV^e^ siècle Il a compulsé un très grand nombre de documents, particulièrement un rentier de 1382 et le registre dit aux embreuvures, et il en a extrait une foule de détails topographiques qui lui ont permis de reconstituer chacune des rues, avec les noms variés qui leur ont été successivement attribués, et de noter, maison par maison, les enseignes souvent pittoresques des façades, les noms des propriétaires et leurs professions. A la suite de M. Morel, nous avons exploré le quartier de l'ancienne paroisse Saint-Géry, c'est-à-dire les environs de l'Hôtel-de-Ville, celui de l'Hôpital Saint-Jean et l'espace qui s'étend entre les rues Héronval, Ernestale et des Capucins. Dans ces promenades rétrospectives, nous avons constaté quelles modifications profondes certaines parties de notre ville avaient subi au cours des âges. L'étude de M. Morel, qui s'étend à toute l'ancienne Ville à l'exception de la Cité, est une mine inépuisable pour les chercheurs, d'autant plus précieuse qu'elle établit la physionomie exacte d'Arras deux siècles avant le plus ancien plan topographique qui ait été conservé. Il n'est donc pas étonnant que le Conseil municipal, accueillant généreusement la demande de notre Compagnie, lui ait alloué une subvention de mille

Digitized by Google

francs pour l'aider à la publication de cet important ouvrage. Nous l'en remercions vivement, nous félicitons M. Morel, et nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'assurer le succès d'une édition à laquelle tous les amis d'Arras ne peuvent que s'intéresser.

C'est encore à l'histoire locale qu'il faut rattacher une note de M. Sion sur l'église abbatiale de La Chaise-Dieu, dans la Haute-Loire, car on y conserve une ancienne tapisserie d'Arras. M. Sion a aussi continué ses études sur le mouvement de la population dans le Pas-de-Calais et tout particulièrement sur l'accroissement considérable de l'arrondissement de Béthune depuis que le développement des mines de houille y a attiré des travailleurs de tous les points de la France, on pourrait dire aujourd'hui de tous les Etats de l'Europe, voire presque de tous les pays du monde. Des tableaux et graphiques enregistrant ces données statistiques synthétisaient les multiples détails qui échappent malheureusement à l'analyse d'un simple rapport.

La littérature et la philosophie se réclament à la fois des lectures de M. Lennel sur le pessimisme. C'est un genre qui sévit dans les temps modernes. Sans doute il y a toujours eu de la douleur dans le monde et l'on rencontre dans les auteurs anciens des expressions de désespérance; mais on n'y voit point un système. Notre Grand Siècle avait établi un heureux équilibre entre les diverses facultés intellectuelles ; le XIX^{e}, au contraire, affirma la prépondérance de la sensibilité : le moi y cessa d'être haïssable et chacun voulut s'analyser et se décrire. Chez les uns, le pessimisme est une disposition d'âme qui leur fait envisager surtout les côtés pénibles de l'existence; chez d'autres, c'est tout simplement un procédé commode de littérature. M. Lennel applique ces idées aux œuvres de Byron, de Musset, de Baudelaire ; il décrit l'impression de tristesse qui se dégage des écrits de Renan, de Leconte de Lisle, de

Digitized by Google

Flaubert, de Zola, de Guy de Maupassant, de Bourget ; il étudie les théories de Schopenhauer et de Hartmann qui ont érigé le pessimisme en doctrine. Il en démontre la fausseté et conclut qu'au lieu d'exaspérer la souffrance humaine par le décevant tableau des misères de l'humanité, comme le fait trop complaisamment l'école réaliste, il est préférable de réconforter les âmes en les incitant à croire, à espérer, à agir. M. le chanoine Duflot ajouta un bref épilogue à ces conclusions en observant qu'après la joie de vivre toute matérielle des Grecs, le Christianisme a apporté au monde les joies plus profondes de l'esprit et du cœur, même les béatitudes de la pauvreté, de la mortification, de la persécution ; si donc les jansénistes ont été tristes, c'est parce qu'ils se sont écartés de la vérité catholique pour qui la rédemption a rendu bonne la souffrance, sanction du péché.

Il ne me reste plus, pour être complet, qu'à signaler le compte-rendu par M. Sens du Congrès jubilaire de la Société royale d'archéologie de Bruxelles auquel nous avons eu l'honneur d'être représentés par lui, — un article de M. Tierny, que plusieurs d'entre vous auront lu dans un journal local, sur la recherche de la paternité, exposant et approuvant les dispositions d'une loi récente, — et une notice de M. le chanoine Rambure sur les anciens curés de la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne-sur-Mer, ses prédécesseurs. L'un d'eux, M. Dissaux, fut membre titulaire de notre Académie avant son départ pour Boulogne et en redevint membre honoraire à son retour à Arras comme vicaire-général. Sa carrière n'est pas sans analogie avec celle de notre cher collègue, dont la récente promotion nous a fait autant de plaisir qu'elle nous a causé peu de surprise. Il y a tant de vicaires-généraux parmi les membres ecclésiastiques de notre Compagnie, qu'on ne saurait dire si elle se recrute dans le haut Conseil épiscopal ou si Monseigneur l'Evêque vient chercher de préférence parmi nous les meilleurs de ses auxiliaires.

Digitized by Google

Mesdames, Messieurs, le phonographe brusque ses finales. Au risque de terminer sur une note peu harmonieuse, je m'arrête donc sans autre transition ; ne craignez pas d'applaudir : l'instrument serait bien fat de prendre pour lui les bravos qu'on donne aux artistes dont il a joué les œuvres.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. l'Abbé DUFLOT

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Manibus date lilia plenis ! C'est une brassée de fleurs qu'au nom de l'Académie il me faut aujourd'hui donner aux historiens, essayistes ou déjà passés maîtres dès leur premier coup, qui ont affronté l'épreuve du Concours d'histoire. La mission est agréable assurément, et j'aurais mauvaise grâce à ne point remercier la Commission de me l'avoir confiée ; elle serait même enviable, n'étaient le travail qu'elle impose et le danger qu'elle fait courir au rapporteur d'exciter la bile de plusieurs, malgré le très sincère désir sinon de plaire à tous, au moins d'être équitable envers tous.

J'avoue, sans forfanterie, que seule la tâche à remplir m'effraya : *tantæ molis erat !* A la disette de travaux historiques trop souvent déplorée succède, cette année, une extraordinaire abondance à peine diminuée par le retrait motivé de deux manuscrits. Il en reste quatre : trois sont

Digitized by Google

d'apparence imposante ; le dernier, plus modeste d'aspect et de tenue, provoque davantage la sympathie et attire la première attention. Regardons-le, s'il vous plaît.

***

Il porte en vedette ce double titre : UNE RÉGION AGRICOLE. — LE PAYS DE LICQUES. Il a pour épigraphe cette parole de Méline : « La prospérité est semblable à un arbre : l'agriculture en est la racine ; l'industrie et le commerce en sont les branches et les feuilles ; si la racine vient à souffrir, les feuilles tombent, les branches se dessèchent et l'arbre meurt. » (*Retour à la terre.*)

Un avant-propos révèle l'intention de l'auteur et sa manière de comprendre l'histoire. « Une commune, y est-il « dit, n'est pas un continent isolé ; elle fait partie d'un « ensemble géographique qu'il importe de bien étudier si « l'on veut avoir la connaissance raisonnée du climat, du « relief du sol, du régime des eaux, des productions et « même de l'histoire locale. C'est pourquoi je ne me suis « pas borné à la seule commune de Licques ; j'ai très « souvent considéré toute la région d'ailleurs bien délimitée « et fort homogène. »

En effet, l'auteur suit fidèlement le programme qu'il s'est tracé. Il décrit d'abord l'aspect général de la région. C'est la vallée supérieure de la Hem, dans le Haut-Boulonnais, Licques en occupe à peu près le centre. Le paysage est admirable, et, s'il faut en croire notre historien, c'est « une véritable Suisse en miniature. » Le sol y est accidenté et mamelonné ; le climat plutôt dur y change au gré des vents. Maints cours d'eaux sillonnent la contrée, font mouvoir de nombreux moulins et n'en sont pas moins poissonneux. On y pêche la truite, la perche, la tanche, l'anguille et même le brochet. Des bois étendus et touffus couronnent les hauteurs. Les rives de la Hem et de ses affluents sont bordées de gras et frais pâturages où croissent

Digitized by Google

à l'envi les arbres fruitiers. Le reste du terroir est livré à la culture. L'élevage du bétail paraît constituer une des sources principales de la richesse du pays. Aucune industrie ne s'y rencontre, à part la fabrication de sabots à Licques et un découpage de dentelles. Le commerce y a pour objet surtout les produits des champs, des étables et des basses-cours.

Les travaux agricoles sont généralement exécutés par des ouvriers indigènes ; mais parfois la main-d'œuvre fait défaut. La population licquoise ne cesse de décroître : l'exode continuel d'ouvriers vers le bassin houiller ou les carrières de Rinxent et d'ouvrières vers les villes de Boulogne et de Calais est, avec l'affaiblissement de la natalité, la cause principale de cette regrettable dépopulation. Ceux qui demeurent attachés à la terre ont conservé l'honnêteté des mœurs, l'amour du travail, les traditions religieuses de la vieille France.

Licques, en effet, a une histoire qui remonte loin dans le passé. Notre auteur, incapable sans doute de lire et de comprendre les vieilles chroniques écrites en latin, ne la fait commencer qu'au XII^{e} siècle, et il lui suffit de quinze pages pour la raconter tout entière.

« Du douzième siècle à la Révolution, écrit-il, l'histoire « de Licques se confond avec celle de l'abbaye, fondée par « Robert le Barbu, seigneur de Licques, à l'époque des « Croisades. En 1132, Milon I^{er}, évêque de Thérouanne, y « installa les Prémontrés ». Plus tard, Licques dut à son monastère de devenir un bourg. Cela n'empêcha pas qu'en 1792, le monastère, avec ses dépendances, fût vendu au profit de la nation. De l'ancienne abbaye il ne reste plus que l'église, « ou plutôt, selon l'expression de M. Haigneré, c'en est un vestige mutilé, grandiose encore ».

Cette notice historique trop brève a aiguisé notre curiosité sans la satisfaire, et la Commission se trouva partagée quand il s'agit d'apprécier le mérite de l'auteur du « Pays

Digitized by Google

DE LICQUES ». L'indulgente bienveillance coutumière à notre Compagnie l'emporta sur l'austère justice. On finit par convenir que l'écrivain, sans forcer son talent, a fait un travail honnête et consciencieux ; que son style simple et sans prétention, assez correct dans l'ensemble, est à la hauteur du sujet traité ; que l'Académie a le devoir d'encourager tout essai intelligent de vulgarisation. Pour ces motifs, notre Commission, Messieurs, a décerné à l'historien de Licques une médaille d'argent de petit module.

***

Sous ce titre : BLANGERMONT, nous est présentée l'histoire d'une petite commune de 90 habitants et de 112 hectares de superficie, perdue au milieu de l'arrondissement de St-Pol, et qui fit partie autrefois du Comté du même nom.

La devise : « *Oncques ne veulx fallir* » dénonce chez l'auteur le très louable souci d'atteindre en ses récits à l'exactitude parfaite. L'Avertissement qui prélude à l'ouvrage confirme cette impression. Là sont indiquées les sources diverses d'où va jaillir une documentation abondante et précieuse. Ce sont, avec les travaux antérieurs concernant Blangermont, les Archives nationales, départementales et communales, maintes Archives particulières et les Archives des Notaires de Saint-Pol. L'examen des documents a permis à l'historien d'élargir le plan de son travail et d'essayer « la reconstitution de la physionomie générale du Blangermont d'autrefois ». De là le sous-titre de l'ouvrage : *Essai d'histoire générale, économique et sociale d'un village du Comté de Saint-Pol.*

Cet essai est bien près d'être un coup de maître. On admire ce qu'il a fallu de recherches patientes, d'études minutieuses, de science et d'art tout ensemble, pour écrire, bien vivantes, deux cents pages in-4°, à propos d'un minuscule village.

Digitized by Google

On ne constate son existence certaine qu'à partir du XIII^e^ siècle. Il partage ensuite les destinées du Comté de Saint-Pol. Il est plusieurs fois brûlé ou saccagé au cours des guerres qui mettent aux prises Louis XI et Charles le Téméraire, François I^er^ et Charles-Quint, Henri IV et les Espagnols. Il devient territoire français en 1659, par le traité des Pyrénées.

Deux seigneuries, dont l'une était en quelque sorte la vassale de l'autre, après avoir été détenues du XV^e^ au XVII^e^ siècle par diverses familles, se réunissent en 1642 pour n'être plus que la propriété du Collège des Jésuites de Béthune, jusqu'au jour où, après l'expulsion des bons Pères, les biens du Collège de Béthune sont rattachés à ceux du Collège d'Arras (1768). Quelques années plus tard (1778) Blangermont passe entre les mains des Oratoriens de Béthune et finalement il subit le sort de tous les biens nationaux.

Son histoire religieuse est peu compliquée. Dès le XIII^e^ siècle, Blangermont fait partie du doyenné d'Hesdin, au diocèse de Thérouanne. En 1560, il est attribué aux bénéficiers du Chapitre d'Ypres et dépend de l'évêché de Boulogne. Il est, en ce temps-là, paroisse annexe de Linzeux, condition qu'il a toujours gardée depuis.

Telle est, Messieurs, en raccourci, l'histoire générale de Blangermont. L'analyse de son histoire économique et de son histoire sociale comporterait de plus amples développements : ils me sont interdits par les limites imposées à ce rapport. Très intéressants en eux-mêmes et assurément à leur place dans l'ouvrage présenté au concours, ils ne révèlent rien ou presque rien que déjà ne nous aient appris les « Coutumes générales d'Artois » et « la Vie agricole » du Baron de Calonne. Je dois excepter cependant un paragraphe du chapitre intitulé : Les conditions sociales et les rapports sociaux. Sous la rubrique : *Varia*, on lit : « Blan- « germont a été avare de grands hommes. Le seul personnage

Digitized by Google

« marquant est Charles Labitte (1816-1845), dont la famille « est originaire de Blangermont, mais que le hasard de la « carrière de son père, qui était magistrat, a fait naître à « Château-Thierry. Il fit ses études au collège d'Abbeville, « puis s'installa à Paris, où il se lia d'amitié avec Sainte- « Beuve et Philarète Chasles. A dix-neuf ans, il collaborait « à la *Revue des Deux-Mondes* et lui donna par la suite, « ainsi qu'à la *Revue de Paris* et à d'autres périodiques, de « nombreux articles de critique littéraire. Docteur ès-lettres « en 1842, sa thèse : *De la Démocratie chez les Prédicateurs « de la Ligue*, eut un certain retentissement. Professeur de « littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Rennes, « il devint, peu de temps après, à moins de vingt-six ans, « suppléant de Tissot qui occupait, au Collège de France, « la chaire de poésie latine. Il mourut subitement en « septembre 1845 à Paris, et ses restes furent par la suite « ramenés à Blangermont. Ses principaux articles ont été « réunis et publiés sous le titre d'*Etudes littéraires*. »

Ces détails historiques ont leur prix, Messieurs. Ils projettent sur Blangermont comme un rayon de gloire : l'historien a bien fait de les rapporter. En revanche, il a été mal inspiré d'intercaler dans ses récits trop de documents qui en ralentissent le mouvement ; il aurait dû plutôt les rejeter en appendices comme pièces justificatives. Son style généralement facile gagnerait à être plus châtié ; il s'y rencontre de regrettables impropriétés d'expressions, voire quelques fautes de langage. Néanmoins l'*Essai d'histoire de Blangermont* demeure un excellent travail, sagement conçu, conduit avec méthode, et digne par conséquent des faveurs de l'Académie. Votre Commission, Messieurs, a décerné à son auteur une médaille d'argent de grand module.

***

De l'Artois, retournons dans le Boulonnais. Nous y sommes rappelés par l'auteur d'un manuscrit considérable

Digitized by Google

qui porte cette épigraphe : *Majores cogitate.* Où trouver ces ancêtres dont il faut se souvenir ? On s'empresse de nous le dire : « A l'extrémité de la jetée de Boulogne les prome-« neurs, en regardant vers Calais, aperçoivent au delà de « Wimereux, derrière la falaise grise de la pointe aux Oies, « une large baie environnée de sables clairs, dont les dunes « sont couronnées de villas joyeuses et que garde, au bord « de l'eau, un vieux fort. C'est l'antique rade Saint-Jean, « et les blanches maisons dans les sables dorés forment la « petite ville d'Ambleteuse.

« Cette commune de 800 habitants et qui semble à peine « née d'un siècle possède une longue et glorieuse histoire ».

Elle nous est racontée depuis l'expédition de Jules César dans la Grande Bretagne jusque vers la fin du second Empire français. Elle tient tout entière en ces quelques lignes : « La rade Saint-Jean, la rivière la Slack et les « sables résument toute l'histoire d'Ambleteuse. La rade « offrirait un abri sûr contre toutes les bourrasques du « Nord, la rivière alimenterait les bassins d'un grand port : « ce fut le projet de chaque siècle, mais la marée et le vent, « faisant monter les sables, enlizèrent toutes les espé-« rances ».

Etait-ce Ambleteuse que ce *Portus Itius* du pays des Morins où par deux fois, comme ses « Commentaires » nous l'apprennent, César s'embarqua pour aller faire campagne contre les Bretons ? Il n'importe. « Au rebours de toutes les localités qui se disputent exclusivement l'une à l'autre l'honneur d'avoir été le port Itius, écrit M. Haigneré, Ambleteuse joue dans l'expédition de César un rôle indiscutable. Si le Portus Itius est à Boulogne, Ambleteuse est le port ultérieur où César avait mis sa cavalerie pour la faire profiter des pâturages abondants qu'offraient la plaine de la Slack et les prés de Marquise ; si au contraire, par impossible, le Portus Itius était acquis à Wissant, Ambleteuse deviendrait le port citérieur et conserverait à ce titre

Digitized by Google

le droit d'être toujours nommée dans les récits de la conquête de la Grande Bretagne ».

Quelques siècles après César, Ambleteuse acquérait une célébrité nouvelle. Un moine bénédictin, premier abbé du monastère de Cantorbéry, envoyé d'Angleterre par le roi Ethelberg comme ambassadeur à la Cour de France, périt dans un naufrage, et son corps vint échouer sur la plage d'Ambleteuse, le 6 janvier 608. Le naufragé inconnu fut enterré sans honneur. Mais sur son tombeau éclatèrent des prodiges qui manifestaient la sainteté du défunt. Une enquête révéla ses vertus et son nom : on l'appela dès lors saint Pierre d'Am bleteuse. Son corps exhumé fut transféré à la cathédrale de Boulogne, le 30 décembre 608. Ambleteuse ne garda comme relique qu'un bras du saint. Au siècle dernier (1857), une petite chapelle fut érigée en l'honneur de saint Pierre ; elle remplace celle que la Révolution avait détruite, et des pèlerins y vont encore solliciter, par l'intercession du saint abbé, la guérison des fièvres et autres maladies.

Au XIII^e^ siècle (1209), Ambleteuse devint tout à coup ville privilégiée par le bon plaisir de Renaud de Brie, comte de Dammartin, époux d'Ide, comtesse de Boulogne. Elle reçut de Renaud une charte communale, dont les privilèges furent confirmés sans interruption, sauf pendant l'occupation anglaise, jusqu'à la Révolution.

Durant tout le moyen-âge, Ambleteuse, qui commandait la vallée de la Slack, fut une position importante dans toutes les guerres maritimes.

Au XVI^e^ siècle, les Anglais en firent, selon l'expression d'un chroniqueur, « une place merveilleusement forte ». Elle n'en fut pas moins reprise par les Français en 1549, et dans la crainte qu'elle ne retombât au pouvoir des Anglais, Henri II ordonna en 1554 d'en détruire les fortifications.

Plus tard, Louis XIV médita de les relever et de construire à Ambleteuse un port des plus beaux et des plus sûrs

Digitized by Google

de l'Europe (1680). On dépensa en pure perte des sommes énormes : les vents et les sables opposèrent d'irréductibles obstacles à l'exécution des plus beaux projets. Les gouvernements qui suivirent Louis XIV s'obstinèrent à renouveler la tentative du grand roi. Ce fut avec le même insuccès. Bonaparte lui-même, malgré tout son génie, ne put réussir. Enfin Napoléon III rêva, lui aussi, de la création d'une rade à Ambleteuse. Un projet fut élaboré, adopté, revêtu de toutes les approbations hiérarchiques. Il fut jeté aux oubliettes après les succès des armées Anglo-Françaises en Crimée. Quelques vieux canons, derniers témoins de l'Ambleteuse guerrière, furent transportés à Boulogne. C'était l'abandon définitif de chimériques espoirs.

Ne croyez pas, Messieurs, que cette rapide analyse vous ait fait entrevoir tout ce que contient l'histoire d'Ambleteuse. On y rencontre encore l'exposé de ce que j'appellerais volontiers la vie intime du pays ; des études sur la propriété privée et sur le communal, sur le régime fiscal, sur la vie paroissiale, des anecdotes piquantes mêlées à de sèches nomenclatures ou à des rapports financiers. Il manque une table des matières, mais ce défaut est compensé par une surabondante collection de pièces justificatives que l'auteur a sagement rejetée *ad calcem operis*.

Il a paru à votre Commission, Messieurs, qu'un travail si consciencieux et si riche de documents mérite au moins la médaille de vermeil qu'elle est heureuse de lui décerner.

Si l'auteur publie quelque jour son ouvrage, il fera bien cependant de le remettre d'abord sur le métier, d'en polir le style et, suivant le conseil de Boileau, « d'ajouter quelquefois, et souvent d'effacer. »

*
* *

Maintenant rentrons chez nous, Messieurs, dans notre bonne ville d'Arras. Un livre nous y attend, dont l'épigraphe nous avertit qu'il remet en nos mains ses destinées, *habent*

Digitized by Google

si a fata libri. Tout de suite je lui prédis qu'elles seront heureuses et non sans gloire. Il les devra à son mérite bien plus qu'à notre faveur.

C'est en effet un livre fait de main d'ouvrier que celui intitulé : LOMBARDS. — MONT-DE-PIÉTÉ A ARRAS. Que le titre n'évoque chez personne de tristes et douloureuses visions : notre Mont-de-Piété ouvre ses trésors à tout venant ; il donne largement, sans exiger de l'emprunteur d'autres gages que le désir de savoir et la volonté d'apprendre.

Apprenons d'abord l'histoire du prêt à intérêts. Au moyen-âge cette sorte de prêt se nomme l'usure ; il est un crime condamné par les lois civiles et religieuses. Interdit aux chrétens, il est cependant toléré de la part des Infidèles et surtout des Juifs. Les nécessités économiques assurèrent ainsi aux Juifs un semblant de monopole, qualifié, il est vrai, de méprisable à l'époque, mais fructueux pour les bénéficiaires qui, entraînés par la force des choses, repoussés des carrières administratives, se spécialisèrent de plus en plus dans le négoce en général, et en particulier dans le commerce d'argent. Les plus fortunés d'entre eux ouvrirent de véritables banques ; d'autres se contentèrent de pratiquer le prêt à intérêts, et de préférence le prêt garanti par des gages mobiliers, plus faciles à soustraire à la convoitise des pillards excités par de rancuniers débiteurs. C'est ainsi qu'au Moyen-Age, le Juif est devenu le banquier nécessaire et unique des seigneurs ou de la bourgeoisie.

Au cours du XII^e^ siècle, des marchands d'argent, venus du nord de l'Italie, se répandent en France et en Europe. Ce sont les Caorsins et les Lombards. On les rencontre partout pratiquant l'usure, surtout dans les villes importantes qui, dès cette époque, ont presque toutes leur « rue des Lombards ». Les appellations de Caorsins, de Lombards. devinrent vite injurieuses, et pour le peuple qualifièrent l'espèce entière des usuriers. C'était justice. Suivant les années, le taux de l'intérêt a varié en France de 43 % (1218)

Digitized by Google

à 86 % (1390) l'an ; dans les Pays-Bas, de 80 à 130 %. On s'explique que de pareilles exactions aient amené une réglementation sévère du prêt à intérêts, parfois l'expulsion des marchands d'argent ou la confiscation de leurs biens.

Arras, capitale de l'Artois et des Flandres, renommée pour ses richesses et l'amour du lucre,

> ..... *plena*
> *Divitiis, inhians lucris et fœnore gaudens,*

devait, semble-t-il, attirer les Lombards et leur fournir un centre important d'opérations. Il n'en fut rien cependant. Notre ville comptait de vieille date, parmi ses riches bourgeois, de nombreux et importants prêteurs d'argent. A en croire certains écrivains du moyen-âge, entr'autres Adam de la Halle, Arras aurait été le centre d'une association d'usuriers avides, éhontés et puissants dont les coffres garnis valaient à leurs possesseurs les faveurs des rois et des princes, et permettaient même de braver parfois les foudres de l'Eglise. La vérité paraît être moins odieuse. En réalité, les riches bourgeois vendaient, achetaient et pratiquaient le change réel, soit directement soit par lettres. Ils exerçaient un métier qui, pour être très lucratif, n'en était pas moins licite et autorisé. A côté d'eux se glissèrent de véritables usuriers secrets ou publics contre lesquels sévirent souvent les pouvoirs ecclésiastiques ou laïques. Cette catégorie d'usuriers se composa surtout de Juifs, de Caorsins et de Lombards. Ces derniers pénétrèrent dans nos régions en passant par Bruxelles et le Brabant. Ils jouirent d'une situation relativement heureuse jusqu'au 6 avril 1462, date à laquelle Philippe le Bon supprima leur office. L'interdiction ne dura guère. En 1475, ils avaient repris leur commerce d'argent. Une réglementation leur fut imposée dans la suite, puis leur gain fut réduit, le taux de l'intérêt successivement abaissé ; leurs privilèges disparurent l'un après l'autre. Enfin, le 22 novembre 1624, le dernier Lombard, César Decclesia, recevait des Echevins l'injonction de cesser

Digitized by Google

toute opération de prêt, « attendu, disait l'ordonnance, l'ouverture du Mont-de-Piété en ceste ville ».

C'est à Pérouse, vers 1460, que par l'initiative du Père Barnabé de Torni, moine Récollet, fut créée la première banque charitable. On lui donna le nom de « Monte di Piéta », et cette dénomination francisée plutôt que traduite devint chez nous : Mont-de-Piété. L'approbation et l'appui donnés par l'Eglise à la nouvelle institution firent qu'en peu de temps la plupart des villes d'Italie imitèrent l'exemple de Pérouse, et leurs Monts-de-Piété furent approuvés par des bulles apostoliques lancées de 1464 à 1506. D'Italie, l'institution se répandit dans les villes du Comtat-Venaissin et à Avignon soumis au pape (1577), puis à Beaucaire (1583), et successivement à Carpentras (1612), Aire (1635), Montpellier (1683) et Marseille (1696). Elle pénétrait en Allemagne et dans les Pays-Bas pour, de là, descendre dans les Flandres et en Artois (1618).

Le principal artisan de l'installation des Monts-de-Piété dans les Pays-Bas fut Wenceslas Cobergher. Il fut nommé surintendant-général par les Archiducs (1619). D'un caractère ferme et énergique, d'un zèle infatigable, il poursuivit, malgré tous les obstacles, l'érection et l'organisation des Monts-de-Piété dans les principales villes soumises au gouvernement archiducal. Arras lui doit le sien. Autorisé par un décret de 1621, notre Mont-de-Piété fut complètement terminé et prêt à fonctionner pour l'été de 1624. On l'inaugura le 24 novembre de la même année.

Vous connaissez, Messieurs, ce vieil édifice qui, après environ trois siècles d'existence, garde encore sa destination première. Il est seul, de tous les monuments d'Arras, à n'avoir subi, depuis sa fondation, aucune modification notable. Je n'ai pas à vous le décrire. Son historien s'est acquitté de cette tâche avec une élégante précision. Puis, poursuivant son travail durant plus de deux cents pages encore il expose en détail toute l'organisation et tout

Digitized by Google

le mécanisme du Mont-de-Piété. Il retrace ensuite l'histoire de l'institution et de ses directeurs depuis Albert Prœudhomme, le premier surintendant particulier (1624-1629), jusqu'à Effroy (1795-1796), « individu qui n'a jamais été bien défini et qui a toujours tenu à se rendre indéfinissable ».

Fermé le 30 novembre de l'an IV, le Mont-de-Piété d'Arras fut rouvert et réorganisé en l'an XIII par le général de brigade Lachaise, préfet du Pas-de-Calais. Il ne fut régulièrement autorisé que le 29 mai 1844 par une ordonnance royale.

L'historien arrête là son récit : je ne l'en blâmerai point. Il appuie sa résolution de trop bonnes raisons, pour qu'elles n'entraînent pas l'assentiment du lecteur.

Un épilogue énumère, dans leur ordre chronologique, les principaux faits qui ont pu avoir, au siècle dernier, une influence sur les destinées du Mont-de-Piété d'Arras ; il se termine par un plaidoyer *pro domo* qui ne peut manquer de convaincre les gens de bonne foi.

Enfin un volumineux appendice fournit le « relevé des Rentes constituées sur le Mont-de-Piété d'Arras, de 1625 à 1656, avec les dates de leur réduction, de leur transfert, de leur remboursement. »

Une médaille de trois cents francs, Messieurs, est la trop modeste récompense que ses ressources financières permettent à l'Académie de décerner à l'auteur du Mont-de-Piété d'Arras. Sans doute le livre ne tardera pas à être publié : tous les Atrébates, curieux d'apprendre le passé de leur vieille Cité, voudront l'avoir entre les mains. En le lisant, ils admireront, comme nous avons fait, l'habileté de la composition, l'enchaînement rationnel des chapitres, l'intérêt du récit, la richesse et la sûreté de l'information et aussi l'impartialité rigoureuse que l'auteur s'efforce de garder en ses jugements. Si l'ouvrage imprimé possède une table des matières et une table des noms propres que n'a

Digitized by Google

pas le manuscrit, malgré quelques imperfections inévitables, il enlèvera tous les suffrages et, pour résumer toute louange, on dira simplement de lui : « C'est un livre bien fait. »

* * *

Au terme de ce long rapport, Mesdames et Messieurs, j'ai conscience d'avoir abusé de votre attention et de votre patience : je confesse ma faute et sollicite votre absolution. Mais me l'accorderez-vous ? Je n'ai point de repentir. Volontiers même je m'enfoncerais plus avant dans le péché, si l'occasion ne manquait. La traîtresse ! Hélas ! les adjurations éloquentes du rapporteur de l'an dernier n'ont pas été entendues. Me voilà réduit à m'en faire l'écho. Que mon aimable confrère, M. Lennel, me permette donc de redire après lui : « Aucun concurrent ne s'est présenté, « cette année, pour la plus importante des récompenses « dont dispose notre Compagnie et il nous est impossible « de déférer au vœu suprême d'Auguste Braquehay. N'y « a-t-il donc plus de documents à publier, d'institutions à « étudier, d'épisodes historiques à narrer dans la vieille « Cité, dont les fiers remparts dressent encore leurs tours « imposantes sur les coteaux voisins de la Canche ? Nous « voulons espérer que, bientôt, quelque érudit, nous appor- « tant un ouvrage de réelle valeur, nous permettra enfin « d'attribuer ce prix conformément aux intentions de ce « généreux donateur. »

Que le Ponthieu se laisse donc gagner par la contagion de l'exemple que lui donnent aujourd'hui le Boulonnais et l'Artois ! Et, l'an prochain, l'Académie sera plus heureuse que jamais, en couronnant les travaux de nouveaux historiens, de justifier sa devise : « *Flores fructibus addit.* »

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS

DE

POÉSIE ET DE LITTÉRATURE

PAR

M. Edmond PILAT

Membre résidant

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour la seconde fois, mes Collègues m'ont fait l'honneur de me désigner comme rapporteur du concours de poésie et de littérature.

La modestie et la sincérité, qui font parfois bon ménage, sont toujours de mise au début d'un discours, fût-ce un simple rapport. Je dirai donc que mes Collègues, en faisant ce choix, on voulu obéir à cette tradition qui s'implante à l'Académie : confier ce magistère deux années de suite au même collègue.

Rôle ingrat, car si l'on a pu dire : « donnez-moi dix lignes d'un homme et je le ferai pendre » ; et si, en effet, il suffit des deux cents vers exigés par l'Académie, non pour faire pendre le mauvais poète, mais simplement pour justifier le refus de tout encouragement, il est assez difficile quand on a distingué les bons, avec des ouvrages de cette importance, de disserter sur leurs qualités autrement qu'on le ferait en

Digitized by Google

un devoir de rhétorique, d'apprécier le tempérament, les tendances, parfois même d'aller au-delà des intentions de l'auteur, en un mot de faire véritablement l'œuvre d'un critique.

Et c'est pour cela que, me contentant du rôle de bon maître-queux, je tâcherai d'accommoder ma prose le mieux possible aux vers des concurrents de façon à ne masquer en rien leur saveur ; je m'abstiendrai du sel de l'esprit, (d'aucuns diront qu'à l'impossible nul n'est tenu), et du poivre de la critique acerbe.

Il est vrai que plusieurs préféreraient encore la critique même sévère, — car cela est encore la vie, — au silence qui est déjà la mort, accident qui précède la mise au tombeau de nos archives : champ des morts si pieusement respecté que moi-même, je n'ai jamais eu la curiosité d'y rechercher mes propres cendres !

Il faut pourtant que je proclame, et la Commission m'a donné mandat impératif de le faire, que nous n'accorderons plus aucune mention aux concurrents qui feront preuve d'une ignorance trop complète des règles de la prosodie, encore que ces règles ne soient pas immuables. De même qu'en musique certains modules musicaux, proscrits autrefois, sont entrés à grand fracas, si j'ose dire, dans le champ des accords, ainsi certaines nouveautés se sont introduites dans la prosodie moderne.

Je serais tout à fait porté à admettre celles qui ne détruisent ni l'euphonie, ni la quantité du vers. Il faut retenir que le vers, langage mesuré, doit tendre à la beauté autant par la forme que par l'idée, et s'il y a plusieurs genres de beauté, il n'y a pas de beauté sans harmonie.

Je pourrais ajouter que rien n'est parfaitement beau hors d'un certain respect de la tradition, car l'idée de la beauté est en nous, et la tradition nous a légué la somme des admirations humaines, en d'autres termes un idéal artistique.

Digitized by Google

Si donc on peut juger avec indulgence un effort pour modifier la forme euphonique du vers, nous devons nous montrer sévères pour les défauts qu'une oreille attentive démasque et que tout traité de prosodie enseigne d'éviter.

Il est même urgent que chacun se corrige dès le principe, car en cette matière aussi persévérer est diabolique, l'oreille s'habitue à la cadence funeste, de complaisance en complaisance elle arrive à éprouver la dilection de son péché ; elle en subit bientôt l'orgueil. De là, pour le poète impénitent à créer une méthode de poésie amorphe, il n'y a qu'un pas. Dieu nous garde des futuristes en littérature !

Mais trêve de considérations, nos poètes tendent un front impatient aux couronnes que nous voulons leur distribuer.

***

Onze envois nous sont parvenus cette année, dont un en prose. Les péripéties inattendues que narre ce dernier n'ont pu lui faire trouver grâce aux yeux de la Commission et, en compagnie du livret qui a pour devise « j'aime le ciel picard » et de celui intitulé Sous les Chênes, nous les avons abandonnés, — j'emprunte aux délaissés leurs vocables — « dans la dédaignée oasis, où, hélas ! se lamentent leurs âmes blémies ».

Fermons l'oreille à ces plaintes et passons au recueil intitulé : Vers le But. Il contient trois poèmes. Dans *La plainte des blés,* l'auteur se fait l'écho de la complainte des blés d'or, qui symbolisent la vie des champs, délaissée par les artisans qui préfèrent aller chercher, par un travail ardu, au fond de la mine l'or monnayé, métal moins pur, mais d'un attrait plus profitable. *Les vaches dans le soir* est un paysage familier bien traité. *Noël aux hangars*, un conte sans grand intérêt. L'auteur paraît avoir travaillé assez négligemment

Digitized by Google

certaines de ses pièces, néanmoins la Commission lui a réservé une Mention honorable.

Voici quelques vers de *La plainte des blés :*

Quand vint l'heure paisible, exquise où tout s'endort
Dans le repos béni du silence et du rêve,
Quand vint l'heure attendue où le labeur s'achève,
Je les vis repasser au travers des blés d'or,
Les blés à leur approche, à nouveau frissonnèrent.
Et ce frisson plaintif, douloureux et cruel
Me parut être un doux reproche maternel
Et quelques têtes s'inclinèrent.

Autre recueil. Devise : « Pourquoi pas ».

Ce sont des vers de jeune. Eternelle jeunesse du thème amoureux, si propice à l'illusion que tout poète croit chanter des airs nouveaux, quand il n'aurait souvent qu'à fureter dans les tiroirs poudreux pour retrouver les mêmes ariettes, les mêmes romances avec ou sans paroles.

Mais pourquoi, ô Muse, m'apparais-tu ici sous l'aspect d'une coquette déjà mûre, dont, poète, tu maquillas les traits trop connus de quelques fards ingénus et maladroits. Et tes soupirs et tes aveux et tes sanglots et tes transports et tes colères: vieilles chansons aux airs trop ressassés, qui ne m'émeuvent plus que faiblement.

Ce sera par un soir mystérieux et lourd,
Un soir évocateur de songes extatiques,
L'air sera traversé d'effluves magnétiques
Et l'orage au lointain grondera noir et sourd.
Et soudain me penchant, je lui prendrai la main
Et puis cherchant ses yeux, je lui dirai : « ma mie »,
Un frisson passera sur mon âme endormie
Et son visage clair deviendra de carmin.

Et pourtant malgré ce décor un peu conventionnel, il y a de l'émotion et du sens poétique dans ce recueil que l'Académie récompense d'une Médaille de bronze.

Digitized by Google

Les poèmes villageois ne sont pas à dédaigner. Les vers en sont presque toujours corrects. « Poète parfois, paysan toujours », telle en est la devise. Je regrette que, paysan, l'auteur ne nous ait pas apporté un ensemble de poèmes sur son terroir, son œuvre y eût gagné en intérêt, d'autant qu'en libérant un peu plus son imagination, en chargeant sa palette de couleurs plus vives, il eût pu nous donner de bons paysages.

Au sommet d'un étroit monticule
Que le moindre coteau regarde avec mépris
Mais qui pour mon village est presque un Janicule,
On voit d'un vieux moulin les bizares débris.

Ce sont des madriers, des pierres en désordre,
C'est encore une roue, aux rayons tout moussus
Qui de ses longues dents semble saisir et mordre
Le lierre audacieux qui s'accroche au-dessus.

Par miracle debout, une meule isolée
Dans l'ombre de la nuit prend des airs de menhir,
Elle semble vraiment quelque blanc mausolée
Qui du moulin détruit garde le souvenir.

Vieux Nids : Un homme au cœur aimant vide de tendresse et qui en est avide, une femme charmante passe dans sa solitude ; l'homme s'éprend d'amour discret et respectueux (Pétrarque et Laure), c'est ce poème qu'a écrit et sans doute vécu celui qui nous fait cet envoi. Les vers sont corrects et assez intéressants ; la Commission a décerné à ce recueil ainsi qu'au précédent une Médaille de bronze.

Voici quelques vers détachés d'une pièce intitulée *L'idéale Lueur*.

Mais Dieu ! Qu'elle était jeune et pure et claire et frêle
Qu'elle était, ô mon Dieu, délicieuse à voir !
Si claire et frêle et pure et jeune que pour elle
L'inflexible Raison me dicta mon devoir.

O bonheur fugitif ! Blanche voile qui sombre !
Je tombais à genoux et je tendais les mains,

Digitized by Google

— J'ai grondé mon vieux cœur et suis rentré dans l'ombre,
En marchant de nouveau vers d'obscurs lendemains.

Et mon cœur murmurait : « Oh ! qu'elle soit heureuse !
Qu'aucun chagrin surtout ne lui vienne de moi !
— Même loin, printanière, aimante généreuse,
Même silencieux, ô fleur, je pense à toi !

***

Passons maintenant aux envois que l'Académie récompense d'une Médaille d argent.

Les moulins d'Artois : Et parmi ces moulins celui qui a abrité son enfance, c'est ce que chante le poète, évocation des paysages qui lui sont accoutumés, poésie de la maison, des joies familiales un peu matérielles, du bon froment bien travaillé,

Des pains joufflus et roux dont l'haleine embaumée
Délecte la maison et se répand autour,

des friandises où excellaient l'activité et la bonté maternelles

Oh, comme notre mère était ardente et prompte
A retourner la crêpe ! A peine voyait-on
Comment la pâte blanche avait changé de ton,

On peut sourire, mais toute chose a sa poésie ou plutôt la poésie est l'art de voir toute chose en beauté.

Pauvres moulins à vent, la concurrence des grands établissements industriels les a tués. Beaucoup disparaissent ou tombent en ruine tendant vers le ciel en gestes désespérés, leurs ailes délabrées.

... Rien n'est plus triste à voir
Qu'un vieux moulin rustique amputé de ses ailes,
Seul le vient visiter par cent brèches cruelles
Le vent dévastateur qui le fit tant mouvoir.

Digitized by Google

Aussi le poème se termine sur ce tercet mélancolique :

Pauvre oiseau mutilé ! Deux ailes sont restées
Qui rappellent sa gloire et semblent arrêtées
Sur l'heure de sa mort au grand cadran d'azur !

Sous la devise : « Celui qui en a goûté y reviendra tremper ses lèvres », se présente un poème divisé en deux parties : MENUS PROPOS et BRUITS D'ARMES.

J'aime la première partie où le poète nous retrace d'une plume alerte les pittoresques tableaux de la rue, les jeux des enfants échappés des écoles et se répandant comme une troupe d'étourneaux sur la place de l'église.

Et sonnant la charge à ces fous
La cloche de midi qui tonne
Semble leur dire « amusez-vous,
Foin du vieux grincheux qui marmonne. »

D'aucuns s'éloignent à grands pas,
La coiffure sur les oreilles,
D'autres comme de bons papas,
Mains aux poches, mines vermeilles,
De bons capuchons revêtus,
Traînent dans l'eau leurs pas têtus.

La seconde partie : *Bruits d'armes* me plaît moins. C'est un poème épique qui contient quelques bons passages. La fin se traîne en gazette rimée; le début plus intéressant chante les émois guerriers qui firent frissonner le monde à l'approche de la guerre balkanique. En une heureuse inspiration, l'auteur fait parler le soufflet, l'enclume, le marteau :

O mort dans ton tombeau
Tu tressailles
Car je suis le marteau
Des batailles.

Le soufflet :

Le sinistre artisan
Sur ma chaîne tendue
Pose d'un bras pesant
La lourde main rendue

Digitized by Google

Qui, déchaînant des flots
De soupirs et de râles,
Semble emplir de sanglots
Ces voûtes infernales.

L'enclume :

Je suis un lourd feuillet, page énorme d'histoire
Pour qui le dur marteau servira de signet
Après avoir forgé les armes de la gloire.

Autre Médaille d'argent pour le recueil ayant pour devise : « Patria » et qui contient deux poèmes : LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS, — LA BATAILLE DE BAPAUME. »

Faits de vers sonores et bien frappés, j'aime ce poème où l'on sent passer un souffle, souffle souvent plus éloquent que poétique.

Sans prétendre comme certains que l'idée dans la poésie ne se doit présenter que parée de voiles, telle une beauté qui laisserait seulement deviner ses formes, il est pourtant vrai que c'est un talent du poète de permettre à la pensée de se prolonger au delà du vers par l'image, par le qualificatif rare et bien approprié, d'appeler la méditation par l'enveloppement des idées. C'est ce qui manque à l'auteur de « Patria. »

Ici les vers disent bien ce qu'ils veulent dire et c'est déjà quelque chose, mais ils le disent strictement. L'auteur néanmoins manie avec adresse l'outil dont il sculpte ses vers et sa main s'assouplira à façonner le rêve.

Voici quelques passages de la *Délivrance d'Orléans :*

(Le peuple interroge les guetteurs postés aux tourelles.)

Guetteurs, que voyez-vous au loin ?

LES GUETTEURS

Le fleuve Loire
Déroule au sein des champs, son long cordon de moire...

Digitized by Google

LE PEUPLE

Guetteurs, prêtez l'oreille aux bruits.

LES GUETTEURS

Le gai refrain
De l'alouette monte au fond du ciel serein.

LE PEUPLE

Voyez-vous l'ennemi ?

LES GUETTEURS

De rares sentinelles
Gardent l'ost de Saint-Loup et le pont des Tournelles.

LE PEUPLE

Comptez les barques.

LES GUETTEURS

Nulle.

LE PEUPLE

Autrefois les marchands
Par ce chemin venaient chez nous. Les pauvres gens !
Hé ! guetteurs, qui de vous voit Jeanne La Pucelle ?
Depuis deux jours Dunois s'en est allé vers elle.

LES GUETTEURS

Elle ne paraît point. Au bout de l'horizon,
Rien que des agnelets à la blanche toison.

LE PEUPLE

Ainsi Jeanne paissait son doux troupeau naguère
Avant de chevaucher sous le harnois de guerre...

La Bataille de Bapaume débute par une invocation à la petite ville que rend célèbre le fait d'armes qui s'y déroula. Là, si nos soldats n'ont pas ramené la victoire sous nos drapeaux, ils ont sauvé l'honneur à force de courage et malgré les privations :

Les fusils étaient lourds dans les doigts engourdis,
Les souliers s'émiettaient dans les sillons raidis,

Digitized by Google

Et des glaçons pendaient aux pointes des moustaches ;
Mais ils riaient afin que l'honneur fût sans tache.

Aussi c'est avec un véritable souffle patriotique que l'auteur adresse aux morts cette hymne :

Gloire aux soldats tombés parmi la plaine immense :
Aux âmes des martyrs, Dieu promet sa clémence :
Les clairons éternels au seuil du Paradis
Ont dû chanter pour eux sous le souffle de l'ange,
Et pour les accueillir, fraternelle phalange,
Se sont penchés sur eux les soldats de jadis :

Le Vercingétorix, Roland le capitaine,
Tous ceux de la Croisade en l'Afrique lointaine,
Messire du Guesclin, Jeanne de Vaucouleurs,
Les géants de l'an deux et ceux de Bonaparte,
Les marins du *Vengeur* — héros dignes de Sparte —
Tous ceux des fleurs de lys, tous ceux des trois couleurs ;

Dormez votre sommeil, ô morts, en l'ossuaire :
Dans la plaine où la neige étalait son suaire
Nous vous avons en pleurs cherchés le lendemain :
Vous étreignez encore en votre main crispée
La crosse du fusil, la garde de l'épée,
Et vos yeux défiaient encore le Germain.

Nous voici au dernier recueil présenté : Sur la Côte Boulonnaise.

L'auteur aurait pu écrire au frontispice de son œuvre pour en résumer l'inspiration, ces beaux vers de Charles Guérin du *Semeur de cendres :*

A l'heure où l'Orient d'étoiles se diapre,
J'allais sur les rochers qui dominent la mer,
Seul et riant d'orgueil sous l'assaut du vent âpre,
Goûter une orageuse ivresse de la chair.

Je vous bénis, moments de force où le poète
Plongeant comme une cime en plein ciel et devant
L'horizon sans rivage et la mer inquiète,
Proclame son orgueil aux quatre aires du vent :

Digitized by Google

Soirs purs où, délivré du vain bruit de la terre,
Cet homme qui cachait son rêve par pudeur,
Se trouvant seul avec la solitude austère,
Mesure enfin son âme et connaît sa grandeur.

C'est le privilège et le ravissement de certaines âmes de pouvoir communier ainsi avec la nature. La vie enfiévrée des villes, l'excès du bien-être et du confortable, l'abstention du travail manuel mal remplacé par le sport, ont fait aux intellectuels de nos jours des nerfs trop tendus et trop sensibles. C'est en se retrempant dans la nature qu'ils peuvent équilibrer leurs facultés. L'ordre des saisons qui symbolisent les diverses phases de la vie, la pérennité du monde, donnent à l'homme des leçons de philosophie et de sagesse, lui rappellent ses origines et ses fins. Mais quelle voix nous parle mieux que celle de la mer, dont l'immensité frappe l'imagination et dont les aspects mouvants captivent les regards même inattentifs.

« La montagne, la mer, la forêt —, dit l'auteur dans sa devise empruntée aux *Misérables* de Victor Hugo —, font des hommes sauvages. Elles développent le côté farouche mais sans détruire le côté humain. »

Aussi, voyons-nous certains lettrés renier notre civilisation moderne et promener avec orgueil une âme barbare au milieu des quintescences du siècle.

C'est cet isolement que cherche notre poète :

Ainsi, pauvre terrien enchaîné à la glèbe,
Lorsque cherchant l'air pur, j'ai cheminé pour fuir
Les soucis de la ville, et le bruit de la plèbe,
Quand j'ai longtemps marché pour tâcher d'assouvir
Par mes yeux grand ouverts, cette soif de l'espace
Qui tourmente mon être avide de beauté,
J'arrive quelquefois brusquement face à face
Avec la Grande Bleue, avec l'immensité
Qui miroite au soleil et se fait attirante,
Alors, je sens en moi comme un frémissement,
Un sursaut de mon sang qui bouillonne et fermente.

Digitized by Google

Parfois il éprouve la puissance de ce maître impérieux de la mer : le vent, qui tantôt l'étend languissante à ses pieds, comme une lionne apaisée et tantôt, sous le sifflement de la cravache, la fait bondir en sursauts désordonnés.

Heureux qui sait comprendre alors ce qu'il entend.
Ceux qui n'ont pas senti l'appel de la tempête,
Qui se terrent frileux à l'abri du grand air,
Ne savent pas combien les éléments en fête,
Ont d'empire sur nous, ni ce que dit la mer
A celui qui l'écoute. Il faut pour se connaître
Savoir prêter l'oreille à ces voix du dehors.

L'âme laissée aux prises avec les éléments déchaînés s'élèvera en un vol sublime, comme celui de cet oiseau des mers :

Et parfois sur la plage une mouette, lasse
D'avoir longtemps lutté de tout son corps tendu,
Se laisse balayer par la tourmente, et passe
En jetant dans le vent son cri rauque éperdu...

S'il comprend la mer, il aime ceux qui la bravent. Le danger qui les guette sans cesse, le spectacle des forces qui les dominent, leur ont fait une âme croyante, aventureuse et résignée :

L'eau de mer, à la longue, a corrodé leurs mains,
Sur leurs dents, le scorbut a buriné sa trace,
Leur nuque est jaune ainsi que de vieux parchemins,
Et les embruns salés leur ont bronzé la face.

Voguant insoucieux des obscurs lendemains,
Besoin mystérieux qui tenaille leur race,
Ils ont tant navigué par d'humides chemins,
Et leurs petits yeux vifs ont tant scruté l'espace,

Qu'aujourd'hui, désœuvrés, ils ne s'occupent point
Des choses de la terre : ils regardent plus loin.....

Et la pauvre épouse du marin, si souvent éprouvée par l'angoisse du retour attendu, vers qui tendra-t-elle ses mains

Digitized by Google

suppliantes ? Sinon vers celle qui protège le matelot, vers Notre-Dame-de-Boulogne, à qui le poète adresse cette prière :

O Vierge nautonière, à la douce légende,
Dont le dôme béni protège au loin la lande,
Ayez pitié de ceux qui naviguent en mer,
Et qui sont si petits sur l'océan immense.....

Ayez pitié de ceux qui s'en vont dans la brume,
Dans le froid et la nuit : heure d'intimité,
Dans leur maison tranquille au bord de la falaise,
Eux, debout, secouant le sommeil qui leur pèse,
Penchés sur le tillac scrutent l'obscurité.

O Vierge, épargnez-leur les subites rafales
Qui balayent les ponts, ruissellent dans les cales,
Et les paquets de mer se ruant sur l'avant;
Qui font pencher la barque et mouillent la voilure,
Et jusque sous les flancs font craquer la membrure
Où l'on entend gémir chaque saute de vent.

Soyez propice aux mots qui sortent de leur bouche,
Mots attendris, à l'heure où le soleil se couche.
Ecoutez-les rêver à ceux qu'ils ont laissé,
Lorsqu'ils songent, le soir, penchés au bastingage,
A l'heure du repos, qu'il n'est plus au village,
Que des femmes en pleurs et que des cœurs blessés.

Sur cette prière se termine ce beau poème dont j'espère avoir pu vous faire goûter le charme comme je l'ai éprouvé moi-même. Pourquoi faut-il qu'il ne soit pas tout à fait sans défaut, en tout cas il dénote un véritable poète et l'Académie lui décerne une Médaille de vermeil.

Je termine en formulant le vœu que les concurrents nous arrivent encore plus nombreux l'an prochain.

* * *

Un romancier de notre région, dans un article qu'il consacrait à l'un de nos lauréats, tout en le félicitant du succès qu'il avait obtenu, lui faisait un grief de s'être ainsi attardé

Digitized by Google

« aux antichambres ». Qu'est-ce à dire, sinon ce conseil de faire dès l'abord le public juge de ses œuvres.

Jeunes poètes, permettez-moi de prendre le contre-pied de cet avis et de vous dire : Des œuvres précoces, hâtivement livrées à la publicité, ce sont souvent des boulets dont vous alourdirez votre marche ; vous aurez beau plus tard vouloir vous en débarrasser, il vous en restera quelque meurtrissure. Attendez, laissez mûrir votre travail et si enfin, ayant parachevé l'œuvre d'art que tout artiste rêve de créer, le succès vient couronner vos efforts, soyez assurés que nul n'en sera plus heureux que notre Académie qui aura pu encourager vos premiers pas.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE SCIENCES

PAR

M. E. PLOCQ

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'AI passé, il y a quelques jours, un moment pénible. J'ai reçu de l'Académie le mandat impératif de vous procurer quelques moments d'ennui : comme circonstances atténuantes, laissez-moi vous dire comment je n'ai pu m'y dérober : votre tribunal m'acquittera, je l'espère, étant donné que je ne serai pas trop long. J'avais préparé un rapport si bref que l'Académie m'a imposé le devoir de l'allonger, ceci soit dit confidentiellement.

Nous venions d'entendre un poète, dans une langue harmonieuse et sonore, nous parler de poésie. Ainsi tout était bien à sa place. C'était, comme disent nos amis de l'entente cordiale *the right man in the right place.*

Le Président, d'une voix sévère, me réclama mon rapport sur le concours des sciences. Je lus mes quelques lignes et me fis rappeler à l'ordre. Le bureau tout entier fit bloc contre moi : Je dus m'incliner et recommencer mon travail pour transformer mes lignes en pages.

Digitized by Google

Pour faire un civet, il faut un lièvre, a-t-on dit. Tout d'abord notre Compagnie a exprimé le regret de n'avoir reçu qu'un lièvre, c'est-à-dire un envoi. Mais pour accommoder le lièvre il faut aussi un cuisinier. Autrement dit, pour faire un rapport sur un concours scientifique, il faut un homme au courant des sciences. J'ai bien dans mon tiroir certains parchemins constatant qu'autrefois j'ai fait quelques études scientifiques théoriques et pratiques, mais tout cela, hélas, s'est évanoui en fumée, *ceu fumus in auras*. L'illustre savant, qui avait nom Henri Poincaré, a expliqué en un livre fameux que la science toute entière était basée sur des hypothèses : on tire ce que l'on peut de chaque hypothèse : des faits nouveaux la font tomber et l'on repart sur une nouvelle base. Depuis que j'ai abandonné les bancs des écoles, rien pour ainsi dire ne subsiste des principes qu'on nous enseignait autrefois. J'ai depuis eu quelques rapports plus fréquents avec les sciences pratiques, mais là encore tout a changé et change encore chaque jour. Un exemple entre mille. Vers 1875, j'eus l'honneur d'assister comme modeste porte-carnet aux premières expériences de transport de force que Marcel Desprez fit entre la gare du Nord à Paris et les ateliers de la Chapelle. On transmettait avec un grand déchet quelques chevaux à deux kilomètres sous un voltage faible. A l'heure actuelle, on considère comme pratique en Amérique d'exécuter le transport de 300.000 chevaux à des centaines de kilomètres sous une tension de 150.000 volts. Dans le compartiment étroit des sciences que constitue l'électricité, on a dans l'intervalle inventé et rendu pratiques la téléphonie et la télégraphie sans fil.

Le nom de la télégraphie sans fil ne peut pas ne pas m'entraîner à une juste digression. Il nous faut, Mesdames et Messieurs, ne pas oublier de rendre hommage aux Français qui l'ont mise au point. Au moment où, à son appel, dix navires se sont précipités au secours du *Volturno*, adressons un salut respectueux dans cette énumération non

Digitized by Google

limitative à Branly, au commandant Ferrier, à Eiffel qui en ont fait une chose usuelle ; ce dernier en permettant, grâce à sa tour, de créer le plus puissant poste transmetteur qui soit au monde.

Je me laisse entraîner à vous dire un peu plus spécialement le service rendu puisqu'il est rendu à l'humanité en grande partie, grâce aux savants de notre noble patrie, trop décriés hélas, à l'heure actuelle, par ses enfants eux-mêmes qui appellent les messages transmis par T. S. F. des marconigrammes, alors que Marconi, dont il ne faut pas méconnaître le mérite n'a été, au fond, qu'un très habile et très industrieux adaptateur.

C'est en ajoutant à son appel de détresse l'indication de sa situation déterminée par sa longitude et sa latitude que le *Volturno* a permis aux navires des diverses nations, de se précipiter à son secours dans une lutte aussi pacifique qu'héroïque, or il m'est bien permis de constater que ce sont nos marins de la *Touraine* qui ont sauvé les premiers naufragés. La latitude, vous le savez, c'est la hauteur au-dessus de l'équateur. Elle s'obtient presque mathématiquement par des observations astronomiques. La longitude c'est la distance au méridien initial, donnée par la différence de l'heure du lieu et celle du méridien initial. Cette dernière jusqu'ici était donnée par les chronomètres, l'heure du lieu étant donnée par une observation astronomique.

Avec le chronomètre, il fallait compter sur une variation allant par jour jusqu'à une demi-seconde, représentant sur mer 250 mètres environ se cumulant chaque jour. Dans un cas de sauvetage avec les traversées rapides, cela n'avait guère d'inconvénient. A l'arrivée sur les côtes, ce pouvait être le naufrage. Or, voici que dans quelques jours, grâce aux travaux de nos savants, la tour Eiffel donnera automatiquement deux fois par jour l'heure du méridien initial à un centième de seconde près, à deux mille kilomètres de distance au moins. La longitude sera ainsi déterminée à

Digitized by Google

cinq mètres environ. Saluons ces résultats, mais n'oublions pas pour rentrer dans notre sujet, qu'ils sont dûs à des hypothèses et que pas un savant n'oserait donner une théorie définitive de la T. S. F. Tout ceci vous montre que le devoir de l'homme prudent est de ne parler qu'avec la plus grande réserve des sciences mêmes qu'il a étudiées autrefois et quelque peu pratiquées.

Il doit certes s'abstenir quand il s'agit d'une science qu'il ne connaît pas. C'est ce que j'ai dit à mes collègues quand ils m'ont donné à étudier un mémoire intitulé :

ENTOMOLOGIE PRATIQUE. — LÉPIDOPTÉROLOGIE
DIX ANNÉES DE MIELLÉE

La devise même adoptée par l'auteur : « *Amicus Plato sed magis amica veritas* » me faisait un devoir de déclarer mon incompétence.

Un des membres du bureau me répondit alors qu'il n'était pas Ingénieur et qu'il se croyait bien en droit de juger les œuvres des Ingénieurs. Sans faire remarquer à notre distingué collègue qu'il avait fait des études scientifiques supérieures à celles de bien des Ingénieurs, je me contentais de lui répondre que tout un chacun a le droit et même le devoir de critiquer un ouvrage dont il use et dont il paie les frais comme contribuable, une route mal tracée, une gare incommode, un pont qui rompt une belle perspective, mais que tout un chacun ne peut critiquer les procédés scientifiques de calcul d'une poutre ou d'établissement d'un moteur électrique.

J'étais condamné, rien n'y fit et il me fallut commencer mon travail. Le bilan de mes connaissances entomologiques, base de mon examen est bien faible. Des *Géorgiques* de Virgile, je n'ai guère retenu que la philosophie du *Sic vos non vobis*. J'ai lu quelques pages des *Abeilles* de Mœterlinck. J'ai cependant été souvent captivé par les livres du savant entomologiste de Sérignan, célébré à la fois par l'Académie des Sciences et par les chants de Mistral, le poète de la

Digitized by Google

langue provençale. Dans Henri Fabre, j'ai appris la fécondation, les métamorphoses et la lutte pour la vie de quelques catégories d'insectes. J'ai surtout vu la difficulté des procédés d'investigation de la science entomologique. A chaque page de son œuvre nous avons la sensation de nous pencher sur l'Infini, a dit dans un hommage public récent, le chef de l'Etat, membre de l'Académie Française.

C'est donc avec un sentiment de très grande défiance de moi-même que j'ai abordé l'étude du mémoire où l'auteur expose ses longues et laborieuses recherches sur la miellée. La miellée est le mode de capturer les lépidoptères en langage vulgaire, papillons, phalènes, etc., à l'aide d'une pâte sucrée. La façon de confectionner cette pâte, de l'étendre sur les écorces d'arbres d'espèces différentes, la capture des insectes englués au moyen de flacons contenant une substance stupéfiante sont exposées en détail. L'auteur nous dit les résultats obtenus en terrains différents et sous des expositions variées. Il a dressé une liste des espèces capturées se réservant, dit-il, de publier plus tard un catalogue raisonné et des observations sur les mœurs.

Mon sentiment personnel était, que si l'auteur était un laborieux et un patient, il manquait de méthode scientifique et qu'il n'apportait aucun élément nouveau à la science.

Pour toutes les raisons que j'ai dites, je ne me suis pas jugé en état de conclure tout seul. Un de nos collègues a bien voulu demander l'avis d'un entomologiste connu, cité par l'auteur, et qualifié par lui de maître éminent. L'avis, hélas, a été fort dur : « L'auteur ignore les procédés modernes « de miellée et de capture. Son livre ne peut intéresser que « de jeunes adeptes de l'entomologie. » Tel a été, en résumé, le jugement porté par le savant, avec indications détaillées : le maître reconnaît cependant que l'auteur, avec beaucoup de travail, a formé une collection intéressante.

J'ai pensé dans ces conditions que nous nous trouvions en présence d'un laborieux auquel les principes actuels de

Digitized by Google

la science, les résultats acquis étaient inconnus, qu'il y avait lieu de l'encourager à les étudier pour nous apporter bientôt un travail plus complet avec les observations qu'il annonce lui-même.

L'Académie a bien voulu partager mon avis et accorder une mention honorable au mémoire portant la devise : « *Amicus Plato sed magis amica veritas.* »

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1913.

HISTOIRE

Médaille d'or de 300 francs :

M. HUCHETTE,

directeur du Mont-de-Piété d'Arras,

Lombards. Mont-de-Piété d'Arras.

Médaille de vermeil :

M. l'abbé GERREBOUT, curé des Baraques,

Histoire d'Ambleteuse.

Médaille d'argent de grand module :

M. Georges SANGNIER, à Blangermont,

Histoire de Blangermont.

Médaille d'argent de petit module :

M MENNE, directeur d'école publique à Desvres,

Le Pays de Licques.

Digitized by Google

POÉSIE

Médaille de vermeil :

M. Pierre VALDELIÈVRE, à Mons-en-Barœul.

Médailles d'argent :

M. BERTRAND, à Foncquevillers.

M. Lucien HOUPIN, à Trescault.

M. Joseph SY, à Arras.

Médailles de bronze :

M. Jules-Charles DEVINÉ, à Paris.

M. Hector LEDRU, à Pommier.

M. Eugène PHALEMPIN, à Grignon.

Mention honorable :

M. Georges LETERVANIC, à Saint-Pol.

SCIENCES

Mention honorable :

M. Georges POSTEL, à Foncquevillers.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1914

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE OU ARCHÉOLOGIE

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie géographique d'une commune.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins, ou un travail littéraire en prose, dont l'auteur, soit par son origine, soit par son domicile, appartienne à la région, (Pas-de-Calais, Nord, Aisne, Somme, Oise).

L'Académie acccepterait cependant, d'auteurs étrangers, des poésies ou des compositions se rapportant à la région.

BEAUX-ARTS

Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographie d'artistes artésiens.

Expositions tenues à Arras et dans le Pas-de-Calais.

Digitized by Google

SCIENCES

Une question de Science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

PRIX BRAQUEHAY

Une rente de 400 fr. provenant d'un legs fait à l'Académie d'Arras par M. A. Braquehay, sera décernée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres, concernant Montreuil et la partie de son arrondissement ayant ressorti de la Picardie. Toutefois le lauréat ayant obtenu, en une ou plusieurs fois, la totalité du legs Braquehay, sera, par ce fait, mis hors concours.

Les personnes qui présenteront un ouvrage au concours d'histoire sont priées d'indiquer si elles entendent prendre part au concours général d'histoire ou au prix Braquehay.

A défaut d'indication, l'affectation sera faite par l'Académie.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-Général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er mai 1914. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté,

Digitized by Google

contenant le nom et l'adresse de l'auteur avec l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté en séance, le 20 juin 1913.

Le Président,
G. ACREMANT.

Le Secrétaire-Général,
Bon CAVROIS DE SATERNAULT.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. G. Acremant, Membre de la *Commission des Monuments historiques.*

Chancelier :

M. le Chanoine J. Depotter, Chapelain de N.-D. des Ardents, Vicaire général.

Vice-Chancelier :

M. G. Sens, ✻, ✠, Président de la *Commission des Monuments historiques.*

Secrétaire-Général :

M. A. Cavrois de Saternault (le baron), Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit.

Secrétaire-Adjoint :

M. F. Blondel, ✠, Ingénieur civil.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. F. Lennel, I. ❶, Docteur ès-Lettres, Professeur de philosophie au Collège d'Arras.

Bibliothécaire-adjoint :

M. Morel, I. ❶, Principal honoraire.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte). Licencié en Droit (1871).
2. Em. PETIT, ✱, Président honoraire du Tribunal civil (1883).
3. J. DEPOTTER (le chanoine), Chapelain de N.-D. des Ardents, Vicaire-général (1887).
4. E. CARLIER, ✱, I. ❶. Inspecteur départemental honoraire de l'Assistance publique (1888).
5. L. VILTART, Avocat (1892)
6. L. RAMBURE (le chanoine), Pro-Recteur honoraire des Facultés catholiques de Lille, Vicaire-général (1893).
7. I. HERVIN (le chanoine), Vicaire-général, (1893).
8. L. DUFLOT (le chanoine), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
9. G. ACREMANT, Membre de la *Commission des Monuments historiques* (1895).
10. F. BLONDEL, ✠, Ingénieur civil (1895).
11. H. BOULANGÉ, ancien Officier de marine (1897).
12. A. BROCHART, Avocat (1898).
13. J. VISEUR, ✱, Sénateur du Pas-de-Calais (1899).
14. J. PARIS, Docteur en Droit, Avocat, Conseiller général (1899).

Digitized by Google

MM.

15. B. Lesueur de Moriamé, ✱, ✪ (1900).
16. A. Cavrois de Saternault (le Baron), Licencié ès-Sciences, Docteur en Droit (1902).
17. G. Sens, ✱, ✠, Président de la *Commission des Monuments historiques* (1904).
18. J. Gerbore, I. ✪, ✠, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1905).
19. H. Bedel, ✱, Chef de Bataillon du Génie en retraite (1906).
20. E. Morel, I. ✪, principal honoraire (1907).
21. G. Sion, ✱, I ✪, directeur honoraire d'Ecole normale (1909).
22. F. Lennel, I. ✪, Docteur ès-Lettres, Professeur de philosophie au Collège d'Arras (1910).
23. C. Guillemant (le chanoine), Vicaire-général (1910).
24. A. Lestocquoy, Docteur en médecine (1910).
25. E. Plocq, ✱, Inspecteur principal honoraire des Chemins de fer du Nord (1911).
26. A. Tierny, Avocat (1911).
27. E. Bloquel, ancien Avoué (1911).
28. E. Pilat (1911).
29. Bouchart, Général de brigade en retraite (1912).
30. A. Wartel, Notaire honoraire (1912).

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. J.-M. RICHARD, I. ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

A. GUESNON, ✱, I. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R (1881).

LOUIS NOEL, ✱, Statuaire (1887).

ALAPETITE, O. ✱, Résident général de France à Tunis (1891).

SÉNART, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

CHOMER (le général), C. ✱, Membre du Conseil supérieur de Guerre (1907).

F. LEPRINCE-RINGUET, Ingénieur en chef des Mines à Nancy, A. R (1911).

P. FOURNIER, Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble, Membre de l'Institut (1912).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

RUPIN, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).

Ernest MATTHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

MASSY, ✱, I. ✪, Répétiteur-Général au Lycée de Douai (1890).

LEURIDAN (l'Abbé), à Roubaix (1891).

Digitized by Google

Mlle Jenny Fontaine, I. ✪, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

Harduin de Grosville, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).

Menche de Loisne (le comte), I. ✪, château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

Edmond Edmont, Archéologue à Saint-Pol (1896).

Henri Potez, ✪, Docteur ès Lettres, Agrégé de l'Université, à Lille (1896).

Bled (le chanoine), ancien Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

René Brissy, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).

Charles-Sébastien Leconte, ✱, Président du Tribunal de Dôle (1897).

Mme Florent Leclercq, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

MM. Alfred de Puisieux, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).

Lecigne (le chanoine), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).

Mlle Fresnaye, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).

MM. G. Macon, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

Francis Tattegrain, ✱, à Berck (1899).

de Boislecomte (le vicomte), au château de Mondétour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).

José-Ignatio Valenti (dom), à Palma (Espagne) (1900).

Rudolf Berger, Docteur ès-Lettres, à Berlin (1900).

Willox (l'abbé), curé de Brebières (1900).

Plancouard, à Berck-sur-Mer (1900).

Digitized by Google

Mme Marie-Madeleine CARLIER, à Croisilles (1900).

MM. R. RODIÈRE, à Montreuil-sur-Mer (1901).

FRANS, à Hénin-Liétard (1901).

DE LHOMEL, à Montreuil-sur-Mer (1901).

DAUMET, Archiviste paléographe à Paris (1901).

BLANCHOT, Statuaire à Paris (1901).

Mme Amélie MESUREUR, à Paris (1901).

MM. Paul TIERNY, Archiviste-Paléographe, à Siracourt (1901).

François BENOIT, Docteur ès-Lettres, fondateur d'un Institut de l'Art, à Lille (1902).

Henri PARENTY, ✱, Ingénieur à Lille (1903).

Alfred ROBAUT, Artiste-Lithographe, à Paris (1903).

Georges VALLÉE, Député du Pas-de-Calais à St-Georges (Pas-de-Calais) (1905).

Théophile RENAULT, Professeur au Lycée Chanzy, à Charleville (1905).

DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE (le vicomte), château de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne (Marne) (1907).

DE LA CHARIE, château de Sainte-Austreberthe, par Hesdin (1908).

Charles HIRSCHAUER, Archiviste, Membre de l'Ecole de Rome (1908).

MAYEUR, Artiste-graveur, Grand Prix de Rome (1910).

E. JALOUSTRE, Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand (1910).

L. CAILLET, Conservateur de la Bibliothèque de Limoges (1911).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles l'Académie échange ses publications.

FRANCE :

Abbeville. — Société d'Emulation.
Aire-sur-la-Lys. — Bibliothèque communale.
Aix. — Faculté de Droit.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
— Société Linnéenne du Nord de la France.
— Académie d'Amiens.
Angers. — Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
Annecy. — Société Florimontane d'Annecy.
Arras. — Commission des Monuments historiques.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avesnes (Nord). — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.
Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
— Société d'études historiques et scientifiques du département de l'Oise.
Besançon. — Académie de Besançon.
Béthune. — Bibliothèque communale.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne-sur-Mer. — Société académique.

Digitized by Google

Brives. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

— Société d'agriculture et de commerce de Normandie.

— Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Calais. — Bibliothèque communale.

Cambrai. — Société d'Emulation.

— Bibliothèque communale.

Chalons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Chambéry. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Compiègne. — Société historique de Compiègne.

Dijon. — Académie.

Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.

Grenoble. — Académie Delphinale.

Havre (Le). — Société Havraise d'études diverses.

Hesdin. — Bibliothèque communale.

Laon. — Société académique.

Lille. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— Bibliothèque communale.

— Commission historique du dépt du Nord.

— Société archéologique du Nord.

Digitized by Google

Lille. — Comité flamand de France.
— Archives générales du département du Nord.
— Bibliothèque des Facultés libres, 60, boulevard Vauban.
— Société d'études de la Province de Cambrai.
Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura.
Lyon. — Société littéraire.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière.
Mâcon. — Société d'histoire naturelle, 3, Place St-Pierre.
Mans (le). — Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe.
Marseille. — Société de statistique.
Mende. — Société d'agriculture du dép[t] de la Lozère.
Montpellier. — Académie des sciences et lettres.
Nantes. — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
Nîmes. — Académie de Nîmes.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique.
— Société d'anthropologie.
— Comité des travaux historiques et scientifiques
— Société nationale d'agriculture de France.
— Société des Antiquaires de France.
— Association scientifique de France.
— Société protectrice des animaux.
— Société de l'histoire de France.
— Bibliothèque Mazarine.
— Institut national de France.

Digitized by Google

Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.
— Bibliothèque de l'école des Chartes.
— Bibliothèque de la ville de Paris.
— Bibliothèque Ste-Geneviève.
— Musée Guimet.
— Argus des revues, 14, rue Drouot.
— Société française de numismatique, à la Sorbonne,
Paris-Plage. — Mémoires de la Société académique.
Perpignan. — Société agricole, scientifique, littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Reims. — Académie.
Roubaix. — Bibliothèque communale.
— Société d'Emulation.
St-Etienne. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du dep^t^ de la Loire.
St-Malo. — Société historique et archéologique.
St-Omer. — Bibliothèque communale.
— Société des Antiquaires de la Morinie.
St-Pol. — Bibliothèque communale.
St-Quentin. — Société académique.
Saint-Valéry-sur-Somme. — Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu.
Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique, scientifique et historique.
Toulon. — Académie du Var.
Toulouse. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

Digitized by Google

Toulouse. — Académie des jeux floraux.
— Société d'agriculture de la Haute-Garonne.
Tours. — Société française d'archéologie.
Troyes. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du dépt de l'Aube.
Valence. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans (Drôme).
Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Verdun. — Société philomathique.
Versailles. — Société des sciences morales, des lettres et des arts du dépt de Seine-et-Oise.
— Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

ÉTRANGER :

Anvers. — Académie d'archéologie.
Ath. — Annales du Cercle archéologique d'Ath et de la région.
Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique.
— Société d'Archéologie de Bruxelles
Chicago. — The Chicago Academy of sciences.
Christiania. — Bibliothèque de l'Université royale.
Colmar. — Société d'histoire naturelle.
Columbus-Ohio. — The Ohio State University. Colombus Ohio America.
Courtrai. — Cercle historique et archéologique.
Enghien (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.
Gand. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Giessen. — Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde.

Digitized by Google

Liège. — Société libre d'Emulation.
— Institut archéologique Liégeois.
Louvain. — Bibliothèque de l'Université de Louvain.
Madison. — The Wisconsin Academy. — Madison, Wis, U. S. A.
Manchester. — The Manchester literary and philosophical Society.
Maredsous. — Société Bénédictine de l'abbaye de Maredsous (Belgique).
Metz. — Mémoires de l'Académie.
Mons. — Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.
— Société des Bibliophiles belges.
— Cercle archéologique.
Montevideo. — Anales del Museo Nacional. — Montevideo, Uruguay.
Munich (Bavière). — Monats-Berichte.
— Académie royale de Bavière.
Philadelphie. — Proceedings of the Academy of natural sciences.
St-Louis (Missouri). — The Director of Missouri Botanical Garden. — St-Louis (Missouri), America.
St-Nicolas (Belgique). — Cercle archéologique du Pays de Waes.
Stockholm. — Antiquarisk tidskrift för Sverige.
Tournai. — Société historique et littéraire.
— Société académique.
Upsale. — Kongl. Universitets-Biblioteket i Upsala.
Washington. — Smithsonian Institution.
Wisconsin. — Academy of Sciences, Arts and Letters.

Digitized by Google

NOTE DE L'IMPRIMEUR

Les Membres de la Société ont droit à 25 exemplaires de toute publication parue dans le volume.

En sus des 25, le tirage à part est compté à raison de 6 fr. la 1/2 feuille ou 10 fr. la feuille pour 100 exemplaires, y compris la couverture.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

Pages

Chemins de fer et Canaux en France et en Belgique d'après des prévisions de 1845 et à l'heure actuelle, par M. E. Plocq, membre résidant..... 7

La Recherche de la Paternité, par M. Alphonse Tierny, membre résidant..... 19

Les principaux Trouvères du XIII^e^ siècle, par M. F. Blondel, secrétaire-adjoint..... 25

Un Empereur des Arbalétriers à Arras, en 1564, par M. Ed. Morel, membre résidant..... 55

Comment s'est formée une Légende, par M. Ed. Morel, membre résidant..... 67

Le Pessimisme dans la Littérature contemporaine, par M. F. Lennel, membre résidant..... 73

Chansons, par M. Edmond Pilat, membre résidant. 108

Notes sur l'Etablissement des Voies navigables dans la région du Nord avant la Révolution, par M. E. Plocq, membre résidant..... 113

II. — *Eloges funèbres.*

Allocution prononcée dans la séance du 13 décembre 1912 à la mémoire de M. Jules Guérard, membre résidant, par M. G. Acremant, président..... 151

Allocution prononcée le 24 janvier 1913 à la mémoire de M. Jules Chavanon, membre honoraire, par M. G. Acremant, président..... 155

Digitized by Google

III. — *Séance publique du 23 octobre 1913.*

Allocution d'ouverture, par M. G. Acremant, président 159
Rapport sur les Travaux de l'année (1912-1913), par M. le baron Cavrois de Saternault, sécrétaire-général..... 162
Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. l'abbé Duflot, membre résidant..... 173
Rapport sur le Concours de Poésie et de Littérature, par M. Edmond Pilat, membre résidant..... 187
Rapport sur le Concours de Sciences, par M. E. Plocq, membre résidant..... 201
Lauréats des Concours de 1913..... 207
Sujets mis au Concours pour 1914..... 209

Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras..... 212
Sociétés Savantes avec lesquelles l'Académie échange ses publications..... 219
Note de l'Imprimeur..... 225

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

89128568391

b89128568391a

Digitized by Google